

MÉMOIRE

Présenté par : **Marie ABBOUD**

Dans le cadre de la dominante d'approfondissement : **IEVU (Ingénierie des espaces végétalisés urbains)**

***Etude préliminaire à l'élaboration de la stratégie alimentaire de la
Métropole du Grand Paris***

Pour l'obtention du :
DIPLÔME D'INGÉNIEUR D'AGROPARISTECH

Stage effectué du : 04/03/19 au 04/09/19

À la Métropole du Grand Paris, 15-17 avenue Pierre-Mendès France, 75005 Paris

Enseignante référente : **Christine Aubry**

Maître de stage : **Nicolas ROLLAND**

Soutenu le : 18/09/19

Engagement de non plagiat

① Principes

- Le plagiat se définit comme l'action d'un individu qui présente comme sien ce qu'il a pris à autrui.
- Le plagiat de tout ou parties de documents existants constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée
- Le plagiat concerne entre autres : des phrases, une partie d'un document, des données, des tableaux, des graphiques, des images et illustrations.
- Le plagiat se situe plus particulièrement à deux niveaux : Ne pas citer la provenance du texte que l'on utilise, ce qui revient à le faire passer pour sien de manière passive. Recopier quasi intégralement un texte ou une partie de texte, sans véritable contribution personnelle, même si la source est citée.

② Consignes

- Il est rappelé que la rédaction fait partie du travail de création d'un rapport ou d'un mémoire, en conséquence lorsque l'auteur s'appuie sur un document existant, il ne doit pas recopier les parties l'intéressant mais il doit les synthétiser, les rédiger à sa façon dans son propre texte.
- Vous devez systématiquement et correctement citer les sources des textes, parties de textes, images et autres informations reprises sur d'autres documents, trouvés sur quelque support que ce soit, papier ou numérique en particulier sur internet.
- Vous êtes autorisés à reprendre d'un autre document de très courts passages in extenso, mais à la stricte condition de les faire figurer entièrement entre guillemets et bien sûr d'en citer la source.

③ **Sanction** : En cas de manquement à ces consignes, le département SIAFEE se réserve le droit d'exiger la réécriture du document, dans ce cas la validation de l'Unité d'Enseignement ou du diplôme de fin d'études sera suspendue.

④ Engagement :

Je soussigné (e) **Marie ABOUD**
Reconnait avoir lu et m'engage à respecter les consignes de non plagiat

A Paris le 3 septembre 2019

Signature :



Table des matières

Remerciements	4
Introduction	10
1. L'alimentation : un sujet émergent dont s'emparent les collectivités	12
1.1. L'évolution de la prise en compte de l'alimentation en France	12
1.1.1. La loi Avenir et la naissance des PAT	12
1.1.2. La loi EGalim : vers une alimentation plus saine notamment dans les restaurations collectives	14
1.1.3. Le Pacte de Milan : le pacte international de la politique alimentaire urbaine ..	14
1.2. La Métropole du Grand Paris : une jeune collectivité qui s'oriente vers une stratégie alimentaire	15
1.2.1. Qu'est-ce que la Métropole du Grand Paris ?	15
1.2.2. Un plan climat métropolitain qui annonce le plan alimentaire	16
1.2.3. Rassemblement des acteurs de l'agriculture urbaine et périurbaine autour des Rencontres agricoles du Grand Paris	17
1.3. Mission du stage : étude préliminaire à la stratégie alimentaire métropolitaine	17
2. Etude des stratégies alimentaires des métropoles françaises.....	18
2.1. Enquête auprès de 9 métropoles françaises sélectionnées.....	18
2.1.1. 9 métropoles parmi les plus peuplées, plus ou moins engagées dans une stratégie alimentaire	18
2.1.2. Un questionnaire établi autour de deux axes : la mise en place et le contenu des stratégies alimentaires	20
2.1.2.1. Recherches préliminaires au questionnaire.....	20
2.1.2.2. Le questionnaire initial issu de ces recherches	21
2.1.2.3. Adaptation du questionnaire au cours de l'étude	22
2.2. Les caractéristiques des stratégies alimentaires des métropoles françaises	23
2.2.1. Des stratégies alimentaires plus ou moins avancées, souvent issues d'une politique agricole antérieure.....	24
2.2.2. Des stratégies concertées impliquant une grande diversité d'acteurs	25
2.2.3. Des stratégies impliquant les territoires voisins	26
2.2.4. Les thématiques abordées par les stratégies alimentaires	27
2.2.4.1. Des thématiques abordées dans toutes les métropoles.....	27
2.2.4.2. ... traduites par des actions propres à chaque métropole.....	30
2.2.5. L'instauration de gouvernance alimentaire : le véritable enjeu des métropoles françaises ?	33
2.2.6. Retour et analyse de l'outil PAT	34
2.2.7. Limites de l'étude et améliorations possibles.....	35

3. Etude du contexte métropolitain : l'alimentation présente à toutes les échelles sur le territoire francilien.....	35
3.1. Etude et méthodologie pour la compréhension du système alimentaire francilien ...	36
3.1.1. Des études variées sur l'alimentation : la DRIAAF et l'IAU	36
3.1.2. Listes des acteurs interrogés et entretiens semi-directifs	38
3.2. Une grande diversité d'acteurs du système alimentaire francilien	38
3.2.1. Les acteurs intervenant sur les problématiques agricoles	38
3.2.1.1. Les nombreux acteurs de l'installation et du développement agricole (<i>SAFER, Terre de liens, GAB, DRIAAF, Région Ile-de-France</i>).....	38
3.2.1.2. Les acteurs agissant pour une amélioration des pratiques agricoles : acteurs de la conversion biologique et acteurs de l'eau (<i>Chambre d'agriculture, GAB, AESN, Eau de Paris</i>).....	40
3.2.2. La valorisation des produits locaux et la structuration des filières franciliennes (<i>Région Ile-de-France, CERVIA, Chambre d'agriculture</i>).....	42
3.2.3. Les acteurs de la restauration collective agissant sur des thématiques très différentes (<i>GAB, Eau de Paris</i>)	43
3.3. Des initiatives locales sur le territoire métropolitain et à proximité.....	44
3.3.1. Des stratégies alimentaires au sein des frontières de la MGP	44
3.3.1.1. La stratégie alimentaire de la Ville de Paris	44
3.3.1.2. Le PAT de GPSEA	47
3.3.1.3. L'agriculture urbaine : un outil de sensibilisation à l'alimentation sur le territoire métropolitain	49
3.3.2. Les PAT se multiplient dans les territoires ruraux franciliens	51
4. Pistes de réflexion pour la stratégie alimentaire de la MGP	53
4.1. Acquérir une bonne connaissance du territoire, de ses enjeux et des actions existantes concernant l'alimentation	54
4.2. Identifier le rôle de la MGP vis-à-vis des EPT et des communes du territoire dans cette stratégie alimentaire.....	56
4.3. Identifier les sujets sur lesquels la MGP peut agir	57
4.3.1. Actions alimentaires des services de la MGP	57
4.3.2. Actions envisageables par la MGP sur le territoire métropolitain	60
4.3.3. Des collaborations entre territoires ruraux et territoires urbains	61
4.4. Vers l'organisation d'une stratégie alimentaire territoriale concertée.....	62
Conclusion.....	65
Bibliographie.....	66

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier la Métropole du Grand Paris de m'avoir si bien reçue et Lucie LABIDOIRE qui m'a accompagnée tout le long de ce stage. Je remercie également Nicolas ROLLAND pour sa bienveillance et sa bonne humeur constante.

Un grand merci à Christine AUBRY qui était présente pour m'appuyer, me conseiller et parfois même me rassurer, ainsi que Fanny PROVENT pour son travail via la chaire Agricultures Urbaines.

Je tiens également à remercier les chargés de mission des métropoles que j'ai étudiées ainsi que les acteurs de l'alimentation francilienne qui ont accepté de partager un moment avec moi pour m'en apprendre beaucoup sur l'alimentation et ses enjeux.

Enfin, je remercie mes collègues stagiaires qui m'ont vu évoluer pendant ces six mois et qui ont partagé mon quotidien.

Liste des figures

Figure 1: Les interactions entre les différentes activités du système alimentaire (FAO, 2002)	10
Figure 2: Logo du PNA (site DRIAAF).....	12
Figure 3: Les thématiques de l'alimentation (M. Abboud).....	13
Figure 4: Label PAT (site RnPAT)	13
Figure 5: Logo et nom complet du Pacte de Milan (IUFN, 2016).....	14
Figure 6: Les 12 territoires de la MGP (MGP)	16
Figure 7: Logo des Rencontres Agricoles du Grand Paris (MGP).....	17
Figure 8: Traversée de la passerelle de l'Avre avec le troupeau lors de la transhumance (M. Abboud).....	17
Figure 9 : Carte des métropoles choisies pour l'étude comparatives (fond de carte : carte-de-france.fr).....	20
Figure 10 : Frise chronologique de Bordeaux Métropole	24
Figure 11 : Frise chronologique de Montpellier Méditerranée Métropole.....	24
Figure 12: Acteurs participant à l'élaboration d'un PAT (site RnPAT)	25
Figure 13: Parts et pourcentages des superficies agricoles au sein des territoires métropolitains (sites des métropoles).....	26
Figure 14: Serres maraîchères - zones maraîchères et horticoles de Wavrin (site MEL)	30
Figure 15: Logo BoCal (site BoCal)	31
Figure 16: Publicité pour le marché "Made in MEL" de 2019 (plaquette MEL).....	31
Figure 17: Logo Terres de Sources (site EBR)	32
Figure 18: Les 3 niveaux du label "Ici je mange local" (site MEL).....	32
Figure 19: Logo du CCGAD (site CCDAG).....	33
Figure 20: Nombre d'exploitations par types de culture et évolution entre 2000 et 2010 en Ile-de-France (DRIAAF, 2018)	36
Figure 21 : Définition imagée des filières courtes de proximité (IAU, 2015)	37
Figure 22: Age moyen de la main d'œuvre agricole permanente en Ile-de-France - Evolution depuis les années 2000 (DRIAAF, 2018).....	39
Figure 23: Portail Vigifoncier de la SAFER (site Vigifoncier)	39
Figure 24: Dynamique de la conversion en bio en Ile-de-France depuis 2007 (Agence bio, 2018).....	41
Figure 25: Logo de la marque "Produit en Ile-de-France" (site CERVIA).....	42

Figure 26: Marque "Bienvenue à la ferme" (site de la marque).....	43
Figure 27: Les capacités de production alimentaire très importantes autour de Paris (Ville de Paris, 2016).....	45
Figure 28: Label "En cuisine" d'Ecocert et les objectifs du label (Groupe Ecocert, 2017).....	47
Figure 29: Logo des Parisculteurs (site Ville de Paris)	47
Figure 30: La production agricole du territoire essentiellement culturelle (Extracité)	48
Figure 31: Jardin partagé Cauchy, une des nombreux exemples du programme Arcueil Ville Comestible (site Arcueil ville comestible)	50
Figure 32: Cartographie de ces nouveaux territoires de projets : les territoires agriurbains (Monique Poulot)	52
Figure 33: Provenance des denrées alimentaires importées en Ile-de-France (IAU, 2015).....	54
Figure 34: Les unités de transformation alimentaire des Hauts-de-Seine, données de l'IAU focus sur le département (IAU, 2018)	55
Figure 35: Cartographie des espaces agricoles et d'agriculture urbaine réalisée pour le Plan Climat (APUR).....	56

Liste des tableaux

Tableau 1: Sélection des métropoles françaises les plus peuplées (INSEE, 2017).....	19
Tableau 2 : Première version des informations demandées aux métropoles.....	22
Tableau 3: Récapitulatif des entretiens avec les métropoles étudiées.....	23
Tableau 4 : Actions métropolitaines récurrentes concernant l'alimentation	27

Glossaire

AAP : Appel à Projet
AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie
AEV : Agence des Espaces Verts
AFAUP : Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
APUR : Atelier Parisien d'Urbanisme
ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
CCGAD : Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable
CERVIA : Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire
COFIL : Comité de Pilotage
COTECH : Comité Technique
CREDOC : Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie
DRAAF : Direction Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
EBR : Eau du Bassin Rennais
EPT : Etablissement Public Territorial
FAO : *Food and Agriculture Organization*
FIM : Fonds d'Investissement Métropolitain
FPC : *Food Policy Council*
GAB : Groupement des Agriculteurs Biologiques
GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GPSEA : Grand Paris Sud Est Avenir
IAU : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France
IDF : Ile-de-France
LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale
MAPTAM (loi) : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
MEL : Métropole Européenne de Lille
MGP : Métropole du Grand Paris
NOTRe (loi) : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
P2A : Politique Agroécologique et Alimentaire
PAC : Politique Agricole Commune
PAT : Projet Alimentaire Territorial
PCAEM : Plan Climat-Air-Energie Métropolitain
PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial
PIB : Produit Intérieur Brut
PNA : Programme National pour l'Alimentation
PNR : Parc Naturel Régional
PPEANP : Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
RC : Restauration Collective
RnPAT : Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU : Surface Agricole Utile
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

T4P : Toit Parisien Productif Projet Pilote

TAU : Territoire Agriurbain

TFPC: *Toronto Food Policy Council*

Introduction

Pendant le 20^e siècle, l'urbanisation, le progrès technologique et agronomique ont éloigné les consommateurs de leur alimentation. L'objectif d'après-guerre était alors de nourrir l'Europe et la PAC (Politique Agricole Commune) a permis l'approvisionnement en quantité des villes. Cependant, on constate aujourd'hui, dans un contexte de crise climatique, que les systèmes ultra-productifs mis en place nuisent à l'environnement et à la biodiversité, et procurent aux consommateurs des aliments contenant des contaminants chimiques (issus des pesticides utilisés et de la pollution des sols). Après des crises alimentaires telles que la vache folle ou les lasagnes à la viande de cheval, les territoires ont vu comme une évidence l'urgence de se ré-emparer de la problématique alimentation.

Cette prise de conscience a été appuyée par la naissance de nouvelles formes d'organisation autour de l'alimentation dans les villes. Ainsi, aux Etats-Unis, les *Food Policy Councils* rassemblent les citoyens et les acteurs de l'alimentation dans le but d'améliorer la production et la distribution de nourriture au sein des villes. En France, ces nouvelles organisations correspondent notamment aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), outil né en 2014 et qui a entraîné une prise de responsabilité des villes sur le sujet de l'alimentation. L'objectif de ces organisations est d'organiser le système alimentaire. Le système alimentaire est, d'après Louis Malassis, un ingénieur agricole fondateur de l'économie agroalimentaire, « la manière dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994). La FAO (Food and Agriculture Organisation) précise cette définition en décrivant les activités liées à ces systèmes alimentaires : la production, la transformation, la consommation ainsi que la distribution.

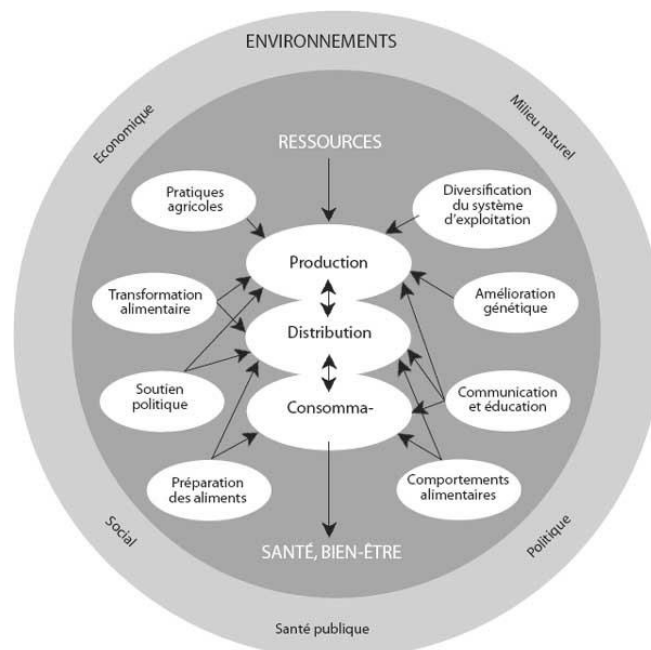


Figure 1: Les interactions entre les différentes activités du système alimentaire (FAO, 2002)

On observe sur le schéma ci-dessus (figure 1) que le système alimentaire intègre les dimensions sociales, économiques, environnementales et politiques, le tout façonnant un système alimentaire propre au contexte territorial.

Cependant, la PAC et les systèmes alimentaires contemporains en général, ont industrialisé l'alimentation. Les productions sont souvent mises sur les marchés nationaux ou internationaux et les citoyens peinent à connaître la provenance de leurs aliments. En octobre 2015 à Milan, lors de l'Exposition Universelle sur le thème « Nourrir la planète, Energie pour la vie », de nombreuses villes et métropoles du monde entier se sont réunies pour débattre sur ce sujet et échanger afin de trouver des solutions viables et durables. L'Exposition Universelle a conduit à la signature du *Milan Urban Food Policy Pact*, aujourd'hui signé par 184 collectivités qui s'engagent dans la construction de systèmes alimentaires territoriaux durables. Ce pacte décrit les différents enjeux auxquels les villes doivent faire face afin de se s'organiser et d'assurer une alimentation saine aux citoyens et une cohérence sur leur territoire. (Thomas Forster et al., 2015). On témoigne également d'un engouement pour les circuits courts, circuits de distribution faisant intervenir au maximum un intermédiaire, et les circuits de proximité (diminution de la distance entre le producteur et le consommateur) : les consommateurs veulent se réapproprier leur alimentation.

Nous allons voir dans ce mémoire, comment les métropoles françaises se sont emparées de cette problématique et comment elles mettent en place des stratégies alimentaires pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui. Cette étude se fait dans le cadre de la future stratégie alimentaire de la Métropole du Grand Paris, dans le but d'acquérir des informations pour faciliter son élaboration et sa mise en place.

Une première partie décrira le contexte actuel de l'alimentation en France et la situation de la Métropole du Grand Paris face à ce contexte. Cette partie permettra de faire un point sur la prise en compte de l'alimentation dans la loi française d'une part et décrira l'institution qu'est la Métropole du Grand Paris. Cette première partie introductive permet de contextualiser les missions du stage et les deux études qui ont été réalisées. Ces deux études seront présentées dans deux parties distinctes.

La deuxième partie sera consacrée à l'étude comparative des stratégies alimentaires de 8 métropoles françaises. Réalisée par la conduite d'entretiens auprès des métropoles sélectionnées, l'étude comparative permet de recenser un grand nombre d'actions et de méthodes différentes et de les mettre en parallèle afin d'identifier des actions communes et des actions spécifiques et uniques.

La troisième partie se concentrera sur l'étude de l'alimentation sur le territoire métropolitain et francilien. La Métropole possédant peu de terres agricoles, il est essentiel de connaître les espaces agricoles aux alentours pour organiser un système alimentaire territorial durable. Dans le cas de la Métropole du Grand Paris, ce territoire correspond à la région Ile-de-France voire au bassin parisien.

Enfin, une quatrième partie achèvera ce mémoire en entamant des pistes de réflexion sur la place de la Métropole du Grand Paris dans le système alimentaire des métropolitains et quelques actions envisageables dans la future stratégie alimentaire.

1. L'alimentation : un sujet émergent dont s'emparent les collectivités

En France, l'alimentation s'organise au cœur des systèmes alimentaires définis en introduction. Les systèmes alimentaires fonctionnent par les relations entre les différents acteurs qui les composent. Ces relations sont diverses et variées : les coopératives agricoles et les chambres d'agriculture rassemblent les agriculteurs, les chambres coordonnent également l'action entre la production, la transformation et la distribution. Beaucoup d'associations œuvrent également à organiser le territoire entre production agricole et consommation (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne AMAP, Terre de liens, etc.).

Cependant, du point de vue institutionnel, l'alimentation n'est pas attribuée à une échelle précise mais plutôt disséminée à travers les différents échelons : les régions ont la charge de l'alimentation dans les lycées ; les départements des collèges ; la valorisation des produits locaux n'est pas systématique et peut se faire à différentes échelles ; les communes peuvent accompagner la création d'AMAP, etc.

Certaines collectivités ont engagé des actions pour améliorer l'alimentation sur leur territoire avant les années 2010. On peut donner l'exemple de la ville de Rosny-sous-Bois qui a mis en place des jardins potagers sur du foncier municipal il y a plus de 50 ans pour proposer l'activité de jardinage et de production alimentaire aux rosnéens (Dedieu, 2015). Nous pouvons également citer la ville de Brest qui a entamé dès 2005 une réflexion pour augmenter l'approvisionnement en produits biologiques dans ses cantines scolaires, soit 2 ans avant la loi Grenelle 1 de 2007 qui fixe un objectif de 20% de bio dans les restaurations collectives en 2012. Brest a donc atteint cet objectif dès 2007 grâce à une volonté politique locale. (Chapelle, 2014).

En 2010, la naissance du Programme National pour l'Alimentation (PNA, figure 2), décliné dans chaque région par les DRAAF (Direction Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), va déclencher une multiplication des initiatives territoriales concernant l'alimentation. Avec les crises rencontrées, on observe une volonté accrue des collectivités de s'emparer du sujet.

« Le PNA se présente comme le principal support de la politique publique de l'alimentation conduite par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF). A défaut de disposer d'une force juridique contraignante, le PNA se propose principalement de faciliter l'évolution des comportements dans le domaine alimentaire. » (Bardon et al., 2013).



Figure 2: Logo du PNA (site DRIA AF)

1.1. L'évolution de la prise en compte de l'alimentation en France

Depuis la création du PNA, la loi a évolué vers l'amélioration et l'augmentation de la prise en compte de l'alimentation au sein des collectivités françaises.

1.1.1. La loi Avenir et la naissance des PAT

Le 13 octobre 2014 a été promulguée la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (dite loi Avenir) qui formalise la volonté de l'Etat d'opérer une transition de l'agriculture française vers l'agroécologie. Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont introduits dans cette loi et maintenant définis à l'article L.1 du code rural et de la pêche maritime.

« Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable, définis à l'article L. 111-2-1 du présent code, peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. » (Art. L.1.III, Code Rural et de la pêche maritime).

Il s'agit d'un outil qui vise à structurer un territoire autour des problématiques transversales de l'alimentation, c'est-à-dire structurer les systèmes alimentaires. La loi Avenir indique que ces projets doivent être élaborés en concertation élargie entre les divers acteurs du système alimentaire d'un territoire. Ils visent à structurer l'économie agricole et à mettre en œuvre une cohérence dans ce système alimentaire. A l'initiative de collectivités, d'associations, de groupements d'intérêt économique voire d'agriculteurs, ces PAT doivent s'appuyer sur un diagnostic territorial, à la fois agricole et alimentaire, réalisé par les divers acteurs engagés. Ce diagnostic doit mener à des orientations cohérentes avec la stratégie nationale et régionale et à un plan d'action. Les fonds mobilisés peuvent être publics ou privés (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2014).

ENVIRONNEMENT
Santé Culture
Economie Social

L'alimentation est un sujet transversal multidimensionnel (figure 3) qui touche de nombreux acteurs (producteurs, acteurs de la transformation, de la distribution, consommateurs, etc.). Les PAT ont pour objectif de fédérer ces acteurs pour organiser le territoire autour de ces diverses thématiques.

Figure 3: Les thématiques de l'alimentation (M. Abboud)

Les PAT peuvent être valorisés en étant reconnus par le ministère de l'Agriculture. Ceci permet au territoire labellisé d'afficher le logo (figure 4) et de prendre part à des échanges avec d'autres territoires labellisés ou en cours de labellisation via le réseau national RnPAT. La labellisation apporte donc une visibilité et une crédibilité à la stratégie du territoire aux yeux de l'Etat et de la population. Pour être labellisés, les territoires doivent valider un nombre plus important de critères (concertation élargie par exemple), ceci ayant pour but de favoriser la naissance de projets alimentaires ambitieux sur le territoire français.



Figure 4: Label PAT (site RnPAT)

Depuis la loi Avenir, on peut constater une multiplication des projets liés à l'alimentation corrélée à la naissance de l'outil PAT. Ces projets se font à des échelles très différentes (commune, Parc Naturel Régional, département, métropole) et se traduisent différemment sur chaque territoire.

1.1.2. La loi EGalim : vers une alimentation plus saine notamment dans les restaurations collectives

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite EGalim, a été promulguée le 1^{er} novembre 2018 à l'issu des États Généraux de l'alimentation qui se sont déroulés en 2017 dans toute la France.

Les objectifs de cette loi sont décrits dans cinq axes :

- Payer au juste prix les producteurs pour améliorer leurs conditions de vie ;
- Améliorer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- Renforcer le bien-être animal ;
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable accessible à tous ;
- Réduire l'utilisation de plastique dans le domaine de l'alimentation.

(Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2017)

Ces objectifs se déclinent en différentes actions, interdisant par exemple les néonicotinoïdes, facilitant la renégociation des prix pour les producteurs en cas de fortes variations du coût des matières premières, expérimentant la vidéo-surveillance dans les abattoirs volontaires, etc.

Dans le cas de l'alimentation, les consommateurs ont la possibilité d'emporter les restes alimentaires ou boissons non consommés sur place dans les restaurants.

Mais les objectifs phares de l'alimentation concernent la restauration collective. Après la loi Grenelle 1 de 2007 qui fixe un objectif de 20% d'approvisionnement bio en 2012, la loi EGalim est plus ambitieuse avec l'introduction d'au moins 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité à partir du 1^{er} janvier 2022 et l'interdiction des contenants alimentaires de cuisson, réchauffe et service en plastique d'ici 2025.

Bien que la prise en compte de la restauration collective soit antérieure à la loi EGalim, elle justifie l'augmentation de l'introduction d'un volet « Restauration collective » dans les stratégies alimentaires et est un sujet qui se retrouve systématiquement dans les PAT.

1.1.3. Le Pacte de Milan : le pacte international de la politique alimentaire urbaine

On observe donc une meilleure prise en compte de la problématique alimentation dans les lois permettant aux collectivités d'organiser les systèmes alimentaires. Or, comme nous l'avons cité dans l'introduction, de nombreuses villes et métropoles se sont engagées vers l'amélioration de ces systèmes alimentaires en signant le Pacte de Milan (figure 5) en octobre 2015, dont 8 collectivités françaises : Ville de Paris, Ville de Marseille, Ville de Lyon, Métropole de Grenoble, Bordeaux Métropole, Conseil départemental de la Gironde, Métropole de Montpellier, Nantes Métropole. A ces collectivités, d'autres se sont rajoutées dans les signataires depuis 2015 (comme la Métropole de Rennes par exemple).



Figure 5: Logo et nom complet du Pacte de Milan (IUFN, 2016)

Ce pacte, signé par plus de 150 collectivités, donne des objectifs d'actions locales pour développer les systèmes alimentaires territoriaux. Ces objectifs sont répartis en six axes :

- Gouvernance alimentaire locale ;
- Assurer un environnement propice à une action efficace ;
- Promouvoir une alimentation durable et une bonne nutrition ;

- Assurer l'équité sociale et économique ;
- Appuyer la production alimentaire (liens rural-urbain) ;
- Approvisionnement et distribution alimentaires ;
- Prévenir le gaspillage alimentaire.

Par ce pacte, les collectivités s'engagent à la mise en place d'un système alimentaire territorial intelligent et cohérent qui s'ancre dans ces objectifs et qui inclue des dimensions très variées : sécurité alimentaire, biodiversité, économie circulaire, santé, ouverture des territoires, concertation des acteurs (IUFN, 2016).

En accord avec les évolutions des lois et la création des PAT, le pacte de Milan permet de créer un réseau de villes internationales autour du sujet de l'alimentation en milieu urbain. Ce réseau se réunit chaque année afin de présenter des initiatives et de partager des bonnes pratiques pour l'amélioration des systèmes alimentaires. La prochaine réunion des signataires du Pacte de Milan se déroulera à Montpellier, du 7 au 9 octobre 2019. Cette réunion est l'opportunité pour la Ville et la Métropole de Montpellier de montrer l'avancement de leur stratégie alimentaire qui est abordée dans la partie 2.

Suite à la prise de conscience des limites des systèmes actuels, des dispositions sont prises afin d'aller vers des systèmes alimentaires plus durables et plus résilients (évolution des lois, création des PAT, Pacte de Milan). L'implication des villes et des métropoles dans l'organisation de ces systèmes est primordiale, car elles regroupent la majorité de la population française et ont un poids important dans l'aménagement territorial.

La Métropole du Grand Paris (MGP), représentant le bassin de consommation le plus important de France, est un territoire récent qui présente une volonté d'améliorer l'alimentation au sein de son territoire.

1.2. La Métropole du Grand Paris : une jeune collectivité qui s'oriente vers une stratégie alimentaire

1.2.1. Qu'est-ce que la Métropole du Grand Paris ?

Créée le 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), la Métropole du Grand Paris (MGP) est une intercommunalité regroupant 131 communes : Paris, les communes des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne et 7 communes de l'Essonne et du Val-d'Oise (figure 6). Elle est divisée en 12 EPT (Etablissements Publics Territoriaux) et rassemble plus de 7 millions d'habitants. Son statut est donc particulier par rapport aux autres métropoles de droit commun qui correspondent à la transformation d'une communauté urbaine ou d'une communauté d'agglomération en métropole.

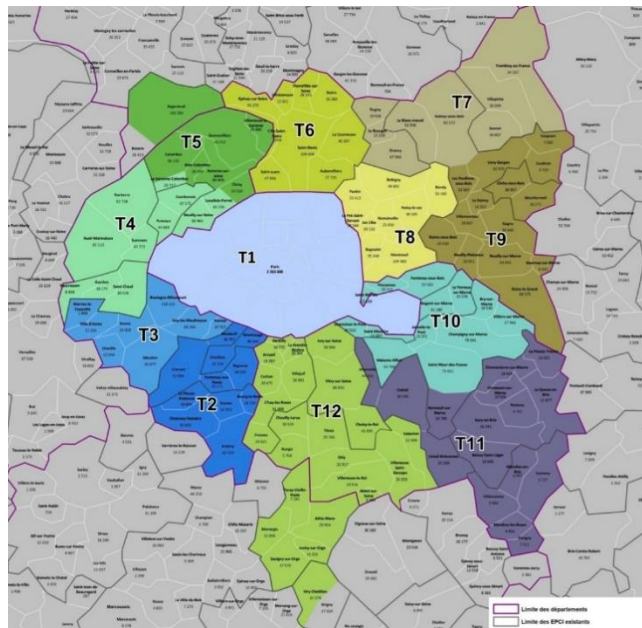


Figure 6: Les 12 territoires de la MGP (MGP)

La MGP se distingue des autres métropoles par son statut de « Métropole-Capitale » : sa densité est près de 8 fois supérieure aux métropoles les plus denses, elle possède 25% du PIB (Produit Intérieur Brut) national sur son territoire et elle est un territoire de contrastes où l'on trouve de fortes inégalités.

Depuis sa création, 5 compétences obligatoires lui ont été transférées de manière progressive :

- Aménagement métropolitain ;
- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

1.2.2. Un plan climat métropolitain qui annonce le plan alimentaire

Adopté en novembre 2018, le Plan Climat-Air-Energie Métropolitain (PCAEM) a pour objectif de doter la MGP et ses 131 communes d'une stratégie de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique. Cette stratégie a pour ambition de favoriser les synergies du territoire et de promouvoir des initiatives locales et métropolitaines. Le Plan Climat est composé d'un état des lieux du territoire métropolitain sur les sujets climatiques (qualité de l'air, empreinte carbone, profil énergétique) et de fiches actions abordant de nombreux sujets (végétalisation des villes, instauration d'une zone à faible émission, développement de l'économie circulaire, plan de réhabilitation de bâtiment, etc.). L'élaboration d'un « Plan Alimentation Durable », que nous appellerons stratégie alimentaire métropolitaine dans le reste de ce document, est également prévu dans les fiches actions.

Le PCAEM doit être décliné dans les EPT de la Métropole en Plans Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Ces plans sont également constitués d'un diagnostic territorial et de fiches actions, centrés sur les territoires des EPT et respectant les grandes orientations du PCAEM.

1.2.3. Rassemblement des acteurs de l'agriculture urbaine et périurbaine autour des Rencontres agricoles du Grand Paris

La MGP a entamé des échanges autour de l'agriculture urbaine au sein de son territoire avec les « Rencontres Agricoles du Grand Paris » (figure 7) organisées avec le média *Enlarge Your Paris*. Ces rencontres se sont tenues de septembre 2018 à juillet 2019 et ont abordé des sujets divers et variés : services écosystémiques, alimentation des villes, animaux en ville, agriculture sur toits, etc.



Figure 7: Logo des Rencontres Agricoles du Grand Paris (MGP)



Figure 8: Traversée de la passerelle de l'Avre avec le troupeau lors de la transhumance (M. Abboud)

Les Rencontres agricoles ont permis de rassembler des centaines de personnes : professionnels de l'agriculture urbaine et périurbaine, collectivités, associations, chercheurs, citoyens, etc. L'objectif de la MGP, par ces rencontres, était d'identifier des enjeux concernant l'agriculture au sein de son territoire et de communiquer des initiatives déjà existantes.

Les rencontres se sont achevées par une transhumance de 12 jours avec le troupeau des Bergers Urbains, dont le troupeau est situé habituellement à La Courneuve, à travers le territoire de la Métropole (figure 8). Cette transhumance a permis de visiter des endroits emblématiques de la Métropole et de faire rencontrer un peu de « ruralité » aux métropolitains.

Un rapport reprenant la synthèse des Rencontres agricoles et annonçant les principales orientations de l'action métropolitaine en matière d'alimentation, sera présenté en conseil métropolitain fin 2019, dans la perspective de la future stratégie alimentaire.

1.3. Mission du stage : étude préliminaire à la stratégie alimentaire métropolitaine

En lien avec ces problématiques, la MGP a signé l'été 2018 une convention de partenariat avec la chaire Agricultures Urbaines d'AgroParisTech.

Ce partenariat engage la MGP dans la création et la participation au fonctionnement de la chaire dont les objectifs sont les suivants :

- Produire des aliments pour tous ;
- Démontrer le rôle socio-économique de l'agriculture urbaine¹ ;
- Analyser les rôles écologiques des formes d'agriculture urbaine ;
- Créer les outils d'accompagnement des différents acteurs en lien avec les différents objectifs.

Dans le cadre de ce partenariat, la MGP contribue au soutien économique de la chaire qui s'engage à financer deux stages par an sur des thématiques intéressantes pour les deux structures.

¹ L'agriculture urbaine se réfère à de petites surfaces utilisées en ville pour cultiver quelques plantes et élever des animaux en vue de la consommation du ménage ou des ventes de proximité (Fao, 1999).

Dans le but d'élaborer sa stratégie alimentaire, la MGP souhaitait une étude des stratégies alimentaires des métropoles françaises (**partie 2**) appuyée d'exemples étrangers. Cette étude doit servir de base de données également pour la chaire Agricultures Urbaines afin de mieux connaître les points communs et les spécificités de chaque métropole.

Dans un deuxième temps, une étude du contexte métropolitain (**partie 3**) a été réalisée afin d'identifier les acteurs de l'alimentation, leurs actions et leurs échelles d'actions. Cette étude permettra également d'entamer une réflexion sur les actions possibles de la MGP et des partenariats éventuels avec des acteurs franciliens de l'alimentation.

Ces deux études seront présentées dans les deux parties qui suivent avec une présentation de la méthodologie, des résultats et des limites. La partie 4 entamera une réflexion pour la MGP sur l'élaboration de la stratégie alimentaire métropolitaine.

2. Etude des stratégies alimentaires des métropoles françaises

La mission initiale de mon stage consistait en l'étude des stratégies alimentaires des métropoles françaises, dans le but d'avoir un état des lieux des enjeux, objectifs et actions qui se font à cette échelle. Cette étude comparative avait également pour objectif d'identifier des particularités au sein des métropoles qui puissent inspirer la Métropole du Grand Paris et d'autres acteurs intéressés par ce sujet. Cependant, il est important de noter que l'alimentation est un sujet qui dépend essentiellement du contexte territorial (agriculture, compétences des collectivités, ententes et relations des acteurs, etc.) ; ainsi les actions décrites dans cette étude « ne sont pas transposables à l'identique et nécessitent un certain recul pour être étudiées » (*NIELSEN Marc*, 2019, Directeur de Terres en Villes, entretien physique le 16/05/2019).

2.1. Enquête auprès de 9 métropoles françaises sélectionnées

Le choix des métropoles (selon deux critères) et l'élaboration du questionnaire appuyé par des recherches bibliographiques et documentaires ont constitué la première étape de cette étude.

2.1.1. 9 métropoles parmi les plus peuplées, plus ou moins engagées dans une stratégie alimentaire

Pour cette étude, une sélection de 9 métropoles a été faite sur deux critères majeurs :

- La taille du bassin de consommation ;
- L'avancement sur les questions alimentaires.

Dans un premier temps, il paraissait pertinent de s'intéresser à des métropoles ayant un bassin de consommation conséquent, bien que la Métropole du Grand Paris soit un cas à part par sa très forte urbanisation. Nous avons en effet vu dans la partie précédente que la MGP est fortement urbanisée (87% de sol artificialisé, SCoT MGP, 2019) et possède le plus grand bassin de consommation de France avec une population de plus de 7 millions d'habitants et une densité record de 8 633 habitants/km². Pour se rapprocher le plus possible de cette méga-métropole, les métropoles sélectionnées sont parmi les plus peuplées de France. Tout d'abord, elles correspondent à des métropoles autour d'une commune principale de plus de 160 000 habitants et dont la communauté urbaine possédait plus de 500 000 habitants (tableau 1). D'après les chiffres de l'INSEE, les métropoles répondant à ces critères sont les suivants (INSEE, 2017) :

Tableau 1: Sélection des métropoles françaises les plus peuplées (INSEE, 2017)

Commune	Population municipale en 2014	Population de l'aire urbaine en 2013
Lyon	506 615	2 237 676
Marseille	858 120	1 734 277
Toulouse	466 297	1 291 517
Nice	343 895	1 004 826
Nantes	298 029	908 815
Strasbourg	276 170	773 447
Montpellier	275 318	579 401
Bordeaux	246 586	1 178 335
Lille	233 897	1 175 828
Rennes	213 454	700 675
Grenoble	160 779	684 398

Les métropoles correspondant à ces villes, créées en 2015 par la loi NOTRe, ont toutes des populations supérieures à 400 000 habitants, comme l'indique la définition des métropoles françaises (Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, 2018).

Ces métropoles sont toutes issues de communautés urbaines ou de communautés d'agglomération, à l'exception de la Métropole du Grand Lyon qui n'est pas un établissement public de coopération intercommunale mais une collectivité au statut particulier et qui remplace à la fois la communauté urbaine de Lyon et le département du Rhône.

Le deuxième indicateur a réduit le nombre de métropoles choisies à 9. D'une part, les métropoles sélectionnées correspondent aux métropoles et villes ayant signé le Pacte de Milan et qui se sont donc engagées à élaborer une stratégie alimentaire qui privilégie le local. Il s'agit des métropoles de Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Nantes et Rennes et des villes de Lyon, Marseille et Rennes. D'autres part, j'ai rajouté à l'étude les métropoles de Toulouse et de Lille (la Métropole Européenne de Lille dite MEL) qui figurent dans la base de données du Réseau national des PAT (RnPAT) parmi les métropoles qui apparaissent dans le tableau ci-dessus (données du réseau RnPAT avant la mise à jour de juillet 2019). De plus, la MEL a été l'objet d'un voyage d'étude lors de ma dominante d'approfondissement de troisième année sur le thème de l'organisation d'une métropole autour de l'agriculture et de l'alimentation.

Neuf métropoles plus ou moins avancées sur des questions d'alimentation ont donc été sélectionnées (figure 9).



Figure 9 : Carte des métropoles choisies pour l'étude comparatives (fond de carte : carte-de-france.fr)

Nous pouvons noter que ces métropoles sont réparties sur toute la France, témoignant de contextes territoriaux et agricoles périurbains différents, intéressants pour l'étude.

2.1.2. Un questionnaire établi autour de deux axes : la mise en place et le contenu des stratégies alimentaires

2.1.2.1. Recherches préliminaires au questionnaire

Ces métropoles affichent toutes une stratégie alimentaire, qu'elle soit sous l'appellation « PAT » ou non. Afin de réaliser un questionnaire à l'attention de chaque métropole, j'ai identifié les différentes thématiques abordées dans les stratégies alimentaires de manière générale. Pour cela, je me suis appuyée sur une diversité de travaux et de stratégies, sur des exemples français comme étrangers.

Dans un premier temps, je me suis renseignée sur deux modèles d'alimentation urbaine : le modèle états-unien et le modèle canadien. Lors de mon année d'étude, j'ai pu étudier les *Food Policy Councils*, appellation de groupes citoyens présents dans les deux pays, qui pensent les villes sous le prisme de l'alimentation. A Toronto, le *Toronto Food Policy Council* (TFPC) est un sous-comité du *Board of Health* (conseil local de santé) qui réfléchit à des actions réalisables à l'échelle de la ville concernant l'amélioration des systèmes alimentaires (Roberts, 2010). TFPC conseille et accompagne la Ville de Toronto sur ces sujets et a permis la réalisation de projets dont GrowTO Urban Agriculture, un programme de soutien au développement des agricultures urbaines de Toronto. Ce programme propose un descriptif des différentes formes d'agriculture urbaine et étudie les bénéfices de cette agriculture, notamment la sensibilisation des citoyens à la production en ville. (Lauren Baker et al., 2012) Ce projet est un exemple parmi d'autres et les sujets abordés sont divers, allant de la production en agriculture urbaine aux

événements de sensibilisation. De manière similaire, *the Oakland Food Policy Council* s'intéresse à une diversité de sujets liés à l'alimentation et regroupe à la fois des citoyens et des scientifiques se penchant sur ces questions. Aussi, la construction d'un système alimentaire durable et cohérent et l'amélioration de l'alimentation des citoyens sont les objectifs de cette structure. De manière similaire au TFPC, Oakland travaille sur l'agriculture urbaine et sur le zonage de la ville sur cette thématique. Une étude de Nathan McClintock, enseignant-chercheur à l'université de Portland, décrit les nouveaux enjeux de cette agriculture urbaine à Oakland et les relie à la problématique de l'alimentation et de la sécurité alimentaire des citoyens. (McClintock, 2012).

Le sujet de l'alimentation en ville n'a cependant pas été laissé de côté en France, et on peut le retrouver dans le monde de la recherche de façon récurrente depuis 2009 avec la thèse et les publications de Caroline BRAND, sur lesquelles je me suis appuyée au début de mon étude pour cerner les enjeux de l'alimentation et des collectivités territoriales. Dans sa thèse, C. Brand décrit et explique la reterritorialisation de l'alimentation dans les milieux urbains qui tendent vers la métropolisation (extension et concentration des villes) et engage des réflexions sur l'organisation des systèmes alimentaires modernes (concertation des acteurs, approche transversale, gouvernance, etc.).

J'ai ainsi pu déterminer l'éventail des sujets à aborder lorsqu'on s'intéresse à l'alimentation, éventail confirmé par l'étude de nombreux plans d'action de villes, départements, métropoles et autres territoires français. La « Stratégie de Paris pour une alimentation durable », adoptée le 3 mai 2018, liste de manière détaillée 40 actions à réaliser avant 2030 (Annexe 1). Ces actions abordent à la fois la production alimentaire, la transformation, la distribution, la consommation et sensibilisation des citoyens et le recyclage. J'ai pu, dans un premier temps m'inspirer de cette stratégie alimentaire pour réaliser un tableau contenant les informations que je souhaitais obtenir auprès des 9 métropoles.

2.1.2.2. Le questionnaire initial issu de ces recherches

Dans un premier temps, je me suis intéressée à la **mise en place** des stratégies alimentaires des métropoles. Les informations cherchées à ce sujet étaient :

- Les acteurs ayant participé à l'élaboration de la stratégie : car nous avons vu dans la partie 1 que les PAT demandaient une concertation élargie avec les acteurs du système alimentaire ;
- L'historique de la stratégie alimentaire.

Puis en m'appuyant sur la Stratégie de la Ville de Paris, j'ai élaboré des questions classées en 5 catégories : production, transformation, distribution, consommation / sensibilisation et recyclage. Ces questions avaient donc comme objectif d'obtenir des informations sur le **contenu** des stratégies alimentaires sur ces cinq thématiques qui balayent l'ensemble du spectre de l'alimentation : de la fourche à la fourchette voire à la poubelle.

Seule la thématique de la production est peu détaillée dans cette stratégie, la Ville de Paris ne possédant pas de terres agricoles. Pour la production, j'ai donc repris les connaissances que j'ai acquises par l'intervention d'acteurs au cours de ma troisième année d'AgroParisTech : AEV, SAFER, Région Ile-de-France, Champs des possibles, etc. Les actions possibles sur la production agricole dans le cadre d'une stratégie pour une alimentation durable sont : l'aide à l'installation agricole (accompagnement technique ou financier), l'acquisition foncière et le soutien à la diversification agricole.

Pour les 4 autres thématiques, je me suis appuyée sur les actions de la stratégie de la Ville de Paris. Les thématiques se sont donc déclinées dans un premier temps de la manière suivante (tableau 2) :

Tableau 2 : Première version des informations demandées aux métropoles

Production	Transformation	Distribution	Consommation	Recyclage
Installation d'agriculture : accompagnement technique et financier	Unité de transformation	Circuits courts	Sensibilisation	Diminution du gaspillage alimentaire
Acquisition foncière	Mise en réseau de la production et de la transformation	Optimisation de la logistique	Promotion de produits locaux	Diminution des emballages plastiques
Diversification agricole	Cuisine centrale pour la restauration collective	Intégration de la grande distribution	Intégration de produits locaux dans la restauration collective	Distribution de composteurs

Ce premier questionnaire m'a permis de commencer des entretiens dès mars. Il a cependant été modifié au cours de l'étude.

2.1.2.3. Adaptation du questionnaire au cours de l'étude

Le questionnaire a été modifié au cours des 6 mois de stage grâce aux réponses des métropoles et aux différents interlocuteurs rencontrés.

Ce premier questionnaire a d'abord été révisé à la suite d'un entretien avec le réseau Terres en Villes qui a amené à deux modifications (i) la nécessité de creuser la mise en place de la stratégie (fonctionnement interne de la Métropole et de la gouvernance) et (ii) l'utilisation de l'outil PAT. En effet, l'outil PAT n'est pas vu et utilisé de la même façon par les territoires : PAT lauréat du PNA, PAT labellisé, stratégie inspirée par les PAT, etc.

Les entretiens avec les métropoles m'ont également permis de me rendre compte de deux variables que je n'avais pas prises en compte directement. Tout d'abord, les « portes d'entrée » des stratégies alimentaires ne sont pas les mêmes d'une métropole à l'autre : bien qu'elles résultent souvent de l'évolution des politiques agricoles, les stratégies alimentaires sont parfois introduites par le biais de la santé, parfois par le biais du développement économique, parfois par d'autres enjeux spécifiques au territoire. Les enjeux et objectifs initiaux sont donc intéressants à prendre en compte dans cette étude. L'autre dimension souvent présente est la coopération inter-territoire. Ce volet est primordial pour ces métropoles plus ou moins urbanisées et notamment pour la MGP qui ne possède que 2% d'espaces agricoles.

Enfin, le point récurrent qui apparaît sur tous les territoires étudiés est la restauration collective. Comme nous l'avons vu précédemment, la loi EGalim fixe un objectif d'approvisionnement en alimentation « durable » de 50% pour 2022 (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2017) qui doit induire des changements dans l'approvisionnement des restaurations collectives.

Bien que des objectifs aient déjà été fixés par le Grenelle 1 de 2007 (20% de bio en 2012), il reste du chemin à faire pour atteindre ces nouveaux chiffres. Plus ou moins difficiles à atteindre, ces objectifs conduisent les collectivités à prendre en main ce sujet pour repenser le système. Les stratégies alimentaires sont une opportunité pour faire l'état des lieux des restaurations collectives d'un territoire et pour déterminer les obstacles qui freinent voire empêchent l'atteinte de ces objectifs. Initialement présent indirectement dans les 5 thématiques (production, transformation, distribution, consommation et recyclage), j'ai décidé de faire de la restauration collective une catégorie à part afin de bien identifier les actions menées sur ce sujet.

2.2. Les caractéristiques des stratégies alimentaires des métropoles françaises

Les entretiens ont été conduits de mars à début juillet 2019 et les premiers ont été réalisés en même temps que le travail bibliographique préliminaire. Ils m'ont permis de comprendre assez rapidement les enjeux et les compétences des métropoles et ainsi d'adapter le questionnaire pour la seconde phase d'entretiens. Des fiches contenant toutes les informations que j'ai récoltées sur ces stratégies alimentaires sont en annexe 3.

Aix-Marseille-Provence Métropole a indiqué qu'un PAT est en cours d'élaboration à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône. Aix-Marseille-Provence Métropole n'apparaît donc pas dans l'étude comparative qui suit. Il serait cependant intéressant par la suite d'analyser cette échelle.

Les prises de contacts avec les chargés de mission responsable de l'alimentation (directement ou indirectement) ont été faites dans un premier temps par mail. Puis les entretiens ont été réalisés par téléphone. Afin de vérifier les informations et d'avoir des précisions ou des informations supplémentaires, des deuxièmes entretiens ont été réalisés avec les personnes disponibles. Le tableau ci-dessous (tableau 3) résume les entretiens ou vérifications effectués lors de l'étude comparative.

Tableau 3: Récapitulatif des entretiens avec les métropoles étudiées

Métropole	Rennes Métropole	Nantes Métropoles	Montpellier Méditerranée Métropole	Grand Lyon Métropole	Métropole Européenne de Lille	Bordeaux Métropole	Toulouse Métropole	Grenoble Alpes Métropole
1 ^{er} entretien	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
2 ^e entretien	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Vérification des informations	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui

Pour Nantes Métropole où un travail spécifique d'analyse est en cours par une apprentie, j'ai échangé avec elle et vérifié les informations avec le chargé de missions alimentation par mail.

Nous allons voir les caractéristiques des stratégies alimentaires des métropoles étudiées : l'historique, la concertation, la coopération inter-territoire, les thématiques abordées dans ces stratégies et la mise en place éventuelle d'une gouvernance.

Cette partie s’achèvera sur un retour critique de l’outil PAT issu de ces entretiens et des limites de l’étude comparative.

2.2.1. Des stratégies alimentaires plus ou moins avancées, souvent issues d’une politique agricole antérieure

Les métropoles étudiées étaient toutes des communautés urbaines ou des communautés d’agglomération avant leur création et travaillaient déjà indirectement sur l’alimentation, via un travail antérieur sur l’agriculture.

Par exemple, Toulouse Métropole avait mis en place des actions concernant l’agriculture dans les années 2000 (préservation et valorisation des terres par exemple) et c’est en 2018 seulement que le PAT a été lancé.

Pour le lancement des stratégies alimentaires, certaines métropoles avaient déjà de l’avance. Bordeaux Métropole s’est lancée dès 2014 sur un diagnostic de l’alimentation de son territoire et de ceux de la communauté d’agglomération du libournais et du Pays Basque. Cette étude a été suivie en 2017 par la création du CCGAD (Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable) dans le cadre de la réalisation d’un PAT (figure 10).

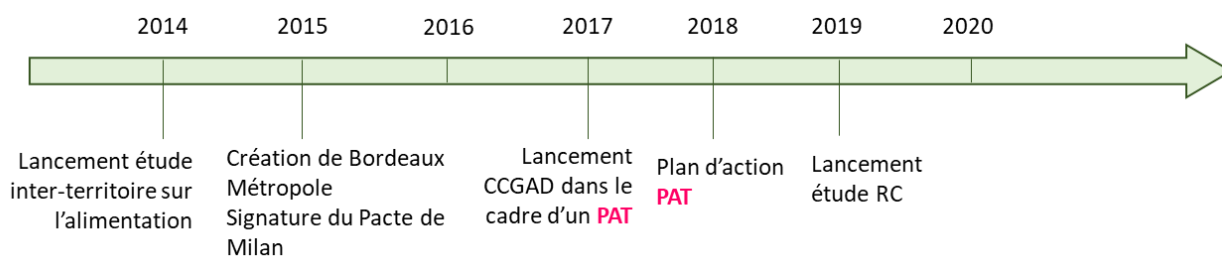


Figure 10 : Frise chronologique de Bordeaux Métropole

De même, c’est en 2014 que Montpellier Méditerranée Métropole s’est lancée dans une réflexion organisée sur l’alimentation avec l’élection de Philippe SAUREL, maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole. Portant une forte volonté de mieux nourrir les citoyens, des actions ont été menées dès 2014 comme le Pacte de confiance 2014-2020 illustrant une forte collaboration entre les 31 communes et la Métropole. En parallèle, de nombreuses conventions de partenariat ont été signées avec des structures actrices de l’alimentation dans le but de commencer une organisation du système alimentaire. La politique agroécologique et alimentaire (P2A) a été lancée par la suite (figure 11).

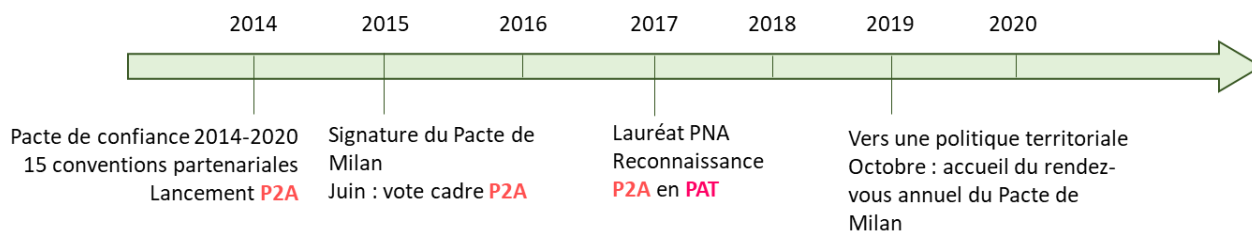


Figure 11 : Frise chronologique de Montpellier Méditerranée Métropole

Les autres métropoles ont lancé les réflexions sur les stratégies alimentaires plus tard, après la loi Avenir et l'émergence des premiers PAT. Nous retrouvons deux scénarios :

- Elaboration d'une stratégie alimentaire dans les années 2015-2016 puis élaboration d'un PAT plus opérationnel ou vers la labellisation de la stratégie alimentaire en 2018-2019 : Lyon Métropole, Grenoble-Alpes Métropole, MEL ;
- Lauréat PNA pour certaines métropoles dans les années 2017-2018 et élaboration d'un PAT en 2018-2019 : Nantes Métropole et Toulouse Métropole.

Rennes Métropole est la seule métropole à ne pas faire un PAT en tant que tel. N'ayant pas été lauréate au PNA en 2018, la Métropole souhaite tout de même réaliser une stratégie, qu'elle nomme aujourd'hui « Stratégie alimentaire territoriale ».

2.2.2. Des stratégies concertées impliquant une grande diversité d'acteurs

Dans la loi Avenir, les PAT sont décrits comme des outils permettant de rapprocher les acteurs du système alimentaire. Leur élaboration mène donc souvent à une concertation élargie où interviennent de nombreux acteurs (figure 12) : institutionnels, associations, collectivités, producteurs, citoyens, etc.

Les métropoles étudiées intègrent toutes l'idée de concertation élargie dans l'élaboration de leur stratégie alimentaire. (**Fiche thématique n°1** – Annexe 4)

Bordeaux Métropole est l'exemple le plus structuré avec le Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable (CCGAD). Les acteurs prenant part à ce conseil sont répartis en 5 collèges (politiques publiques, production alimentaire et agricole, transformation alimentaire, distribution alimentaire, sensibilisation, défense des intérêts et aide au changement des pratiques des mangeurs).

Montpellier Méditerranée Métropole a entamé sa stratégie par une volonté des élus et n'a pas engagé de concertation large. Ils se dirigent aujourd'hui vers une politique plus ancrée dans le contexte territorial afin d'inclure un maximum d'acteurs agissant sur l'alimentation.

La concertation peut être élargie jusqu'aux citoyens afin d'identifier les enjeux et les actions à mettre en place. La MEL a interrogé les métropolitains sur les actions à prioriser pour le PAT via un questionnaire en ligne et un forum ouvert était disponible pour recenser les avis et idées des citoyens. La communication sur le PAT et l'avis des métropolitains ont également été recueillis lors d'événements comme le marché de producteurs locaux « Made in MEL ».

Un acteur de l'alimentation est encore peu associé à l'élaboration de ces stratégies : il s'agit de la grande distribution. Le chargé de mission de Rennes Métropole a déclaré ne pas savoir qui contacter pour ce genre de sujet. Dans le cas de Bordeaux, les grands distributeurs sont présents dans le collège d'acteurs concernant la distribution et interviendront dans quelques actions prévues dans le PAT comme le développement de mode de commercialisation en circuits courts ou le développement d'un schéma logistique d'approvisionnement durable.

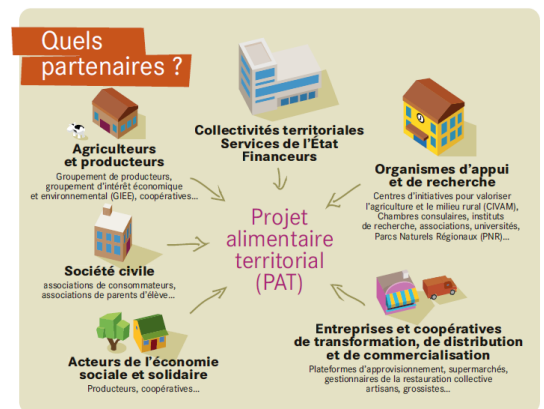


Figure 12: Acteurs participant à l'élaboration d'un PAT (site RnPAT)

En revanche, les Marchés d'Intérêt National (MIN) prennent part aux stratégies alimentaires dans quasiment toutes les métropoles. Aussi, 40% de l'activité du MIN de Montpellier concerne le bio et local. Le MIN de Toulouse accueille également un grand nombre de producteurs locaux, en accord avec la volonté de rapprocher les producteurs locaux des consommateurs.

2.2.3. Des stratégies impliquant les territoires voisins

Les stratégies alimentaires et les PAT se font souvent à l'échelle d'un territoire défini : dans notre étude, il s'agit des métropoles, mais cela peut être dans un PNR, un département, une communauté de communes, un pays, etc. Dans le cas des métropoles, on observe une nécessité de coopérer avec les territoires voisins. En effet, avec une moyenne de 25% de terres agricoles parmi les 8 métropoles étudiées mais avec une grande variabilité (figure 13), les métropoles doivent réfléchir ces coopérations si elles veulent augmenter la consommation de produits « locaux ». Il s'agit ici de favoriser la localité des territoires voisins pour avoir des approvisionnements significatifs. (**Fiche thématique n°2 – Annexe 5**)

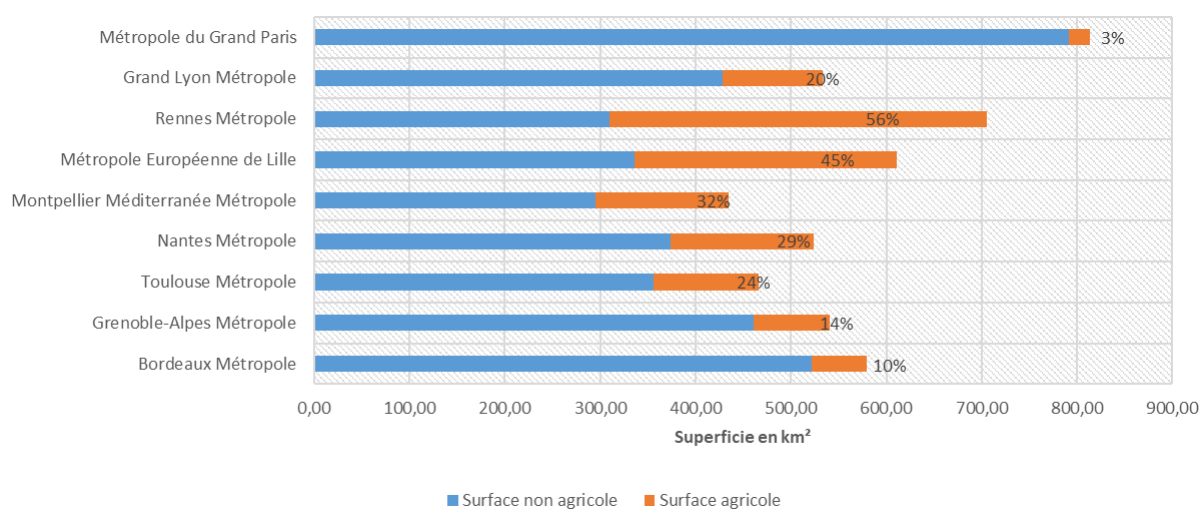


Figure 13: Parts et pourcentages des superficies agricoles au sein des territoires métropolitains (sites des métropoles)

Dans cet objectif de collaboration entre territoire, l'Etat a mis en place en 2015 les « contrats de réciprocité ville-campagne ». Ces contrats, encore peu utilisés, ont pour but d'identifier des sujets sur lesquels peuvent collaborer un territoire urbain et un territoire rural. Ils s'inscrivent également dans le Pacte Etat-Métropole signé en 2016 entre l'Etat, l'organisme France Urbaine et les 15 métropoles qui, par ce Pacte, s'engagent à développer les relations entre la métropole et son environnement territorial (Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales, 2016).

Parmi les 4 qui existent en France, le contrat de réciprocité entre Toulouse Métropole et le Pays Porte de Gascogne, signé en 2017, est le plus avancé et opérationnel. Il développe aujourd'hui 3 thématiques : l'alimentation, le coworking et le tourisme. Sur l'alimentation, le PAT de Toulouse Métropole, qui inclut ce contrat, engage deux actions : accès au MIN de Toulouse pour les agriculteurs de Pays Porte de Gascogne et approvisionnement des restaurations collectives de la Métropole par ces mêmes agriculteurs.

Nantes Métropole a également signé un contrat de réciprocité très récemment (le 10 avril 2019) avec le Pays de Retz et développe également la thématique de l'alimentation. Nantes Métropole

possède un PAT et le Pays de Retz en élabore un : des actions communes pourront se développer, Nantes Métropole étant un grand bassin de consommation et le Pays de Retz un bassin de production (Zapalski, 2019).

Il est également possible de développer les coopérations inter-territoires d'autres façons. Aussi, Lyon Métropole a décidé de réfléchir sa stratégie alimentaire et son PAT en incluant les communes à 50km autour des frontières de la Métropole. La métropole de Bordeaux a également mené des études avec d'autres territoires en 2014 et réfléchit aujourd'hui à formaliser une coopération avec le Val-de-Garonne.

Les métropoles restent donc ouvertes sur les territoires extérieurs pour réaliser des actions de leur stratégie alimentaire. Ces actions restent axées sur des questions de production agricole.

2.2.4. Les thématiques abordées par les stratégies alimentaires

Lors des entretiens, de nombreuses informations ont été recueillies sur les actions alimentaires des métropoles. Cette partie décrit à la fois les actions que l'on retrouve de manière générale dans les métropoles et les actions uniques sur les 6 thématiques suivantes :

- Production agricole
- Transformation agroalimentaire
- Distribution alimentaire
- Sensibilisation et éducation à une alimentation saine et durable
- Recyclage et lutte contre le gaspillage alimentaire
- Restauration collective.

2.2.4.1. Des thématiques abordées dans toutes les métropoles...

On retrouve dans toutes les stratégies alimentaires les 6 volets du questionnaire. Les actions des métropoles sur ces thématiques (excepté la restauration collective) sont regroupées dans le tableau suivant (tableau 4).

Tableau 4 : Actions métropolitaines récurrentes concernant l'alimentation

Production	Transformation	Distribution	Consommation	Recyclage
Participation à l'installation de projets agricoles (7)	Accompagnement d'installations d'unités de transformation (4)	Cartographie des circuits courts de proximité (6)	Programme de sensibilisation à l'alimentation durable (3)	Sensibilisation contre le gaspillage alimentaire (4)
Acquisition de foncier agricole (6)	Financement d'unités de transformation (5)	Organisation de marchés de producteurs (3)	Financement d'associations d'éducation à l'environnement (8)	Distribution de composteurs (3)
Financement projets agricoles (7)		Aide et accompagnement du réseau AMAP (4)	Développement de l'agriculture urbaine (3)	

		Financement et accompagnement dans la création de magasins de producteurs (3)		
--	--	--	--	--

Les chiffres en italiques indiquent le nombre de métropole ayant indiqué développer les actions du tableau.

La production agricole : comme écrit dans la partie 2.1.1., les stratégies alimentaires sont souvent issues d'une politique agricole antérieure. Les actions sur la production sont les premières à apparaître dans les stratégies. Les enjeux sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux, la demande des citoyens pour une agriculture locale et durable étant croissante. Les métropoles agissent en faveur de l'installation d'une agriculture durable et en accord avec les enjeux du territoire (production diversifiée si nécessaire, circuits courts). Les installations, souvent sur du foncier métropolitain ou communal, se font avec la SAFER qui effectue une veille foncière et préempte les terres agricoles en vente. Les métropoles accompagnent ces installations financièrement et facilitent les démarches administratives et la préparation du foncier. La diversification des productions agricoles n'est pas une action directement entreprise par les métropoles. De même pour le changement des pratiques agricoles : une minorité de métropoles agit sur ces axes. L'amélioration des pratiques agricoles, l'augmentation du bio et la diversification agricole sur les territoires passent surtout par l'installation agricole privilégiant les systèmes diversifiés et bio.

La transformation agroalimentaire : dans le but de garder la production du territoire, l'organisation du réseau de transformation participe au développement des filières agricoles et agroalimentaires territoriales. Le travail des métropoles sur la transformation agroalimentaire va vers une meilleure traçabilité des aliments, le développement de savoir-faire locaux et la participation de ce domaine à l'économie locale. Les métropoles financent parfois des projets d'installation d'unités de transformation au sein de leur territoire et accompagnent les porteurs de projet.

La distribution alimentaire : dans les mêmes objectifs de traçabilité, d'économie locale et de cohérence avec les défis environnementaux, les métropoles agissent pour réduire les kilomètres effectués par les aliments et rendre visibles la production et la transformation du territoire. A cela s'ajoute un enjeu social : les consommateurs demandent plus de modes de distribution locaux (vente directe, AMAP, magasins de producteurs, etc.). Les métropoles recensent donc les productions et les circuits courts de proximité existants sur leur territoire et les valorisent. L'accompagnement à la création de magasins de producteurs est de plus en plus courant, ce qui permet de concentrer des productions agricoles variées et de palier aux problèmes de la vente directe (distance à parcourir, nécessité d'être motorisé).

La sensibilisation et l'éducation à une alimentation saine et durable : les consommateurs ont des exigences de plus en plus tournées vers la durabilité et la propreté des produits alimentaires. Mais ces exigences sont controversées par une alimentation souvent déséquilibrée : en 2006, l'obésité touchait 12.4% de la population française (Birlouez, 2009). Les consommateurs étant un levier de la transition alimentaire, leur sensibilisation et leur éducation pour mieux comprendre les enjeux et accompagner le changement des habitudes alimentaires sont essentielles. Les métropoles financent et accompagnent des associations qui organisent la sensibilisation du public (particuliers, écoles, professionnels, agriculteurs, etc.) et s'engagent

de plus en plus dans le développement de projets d'agriculture urbaine qui nécessitent un volet social important pour se pérenniser.

Le recyclage et la lutte contre le gaspillage alimentaire : dernier échelon du système alimentaire, les métropoles agissent pour la valorisation des biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les enjeux sont à la fois économiques (raisonner les achats alimentaires), environnementaux (diminution des déchets traités, valorisation de biodéchets) et sociaux (changement des habitudes et sensibilisation à l'environnement). La sensibilisation contre le gaspillage alimentaire, surtout dans les écoles, et la distribution de composteurs sont les deux actions majoritaires entreprises par les métropoles étudiées.

La restauration collective : afin de répondre aux objectifs des lois et d'améliorer l'alimentation des populations sensibles (enfants et personnes âgées), les actions sur la restauration collective prennent une grande part dans les stratégies alimentaires et sont souvent soutenues par une volonté politique. La demande en bio et locale augmente dans les restaurations collectives : l'utilisation des marchés publics est l'enjeu majeur des actions sur cette thématique. Sur ce sujet, les métropoles agissent donc dans le but d'augmenter la part d'alimentation durable. L'approvisionnement biologique se fait en précisant dans le marché public, qui met en concurrence les producteurs et les groupements d'achat, que les produits doivent être biologiques, de même pour les autres appellations (label Rouge, pêche durable, etc.). Cependant, les personnes en charge des achats ne peuvent pas favoriser un producteur en particulier.

Dans le cadre des PAT et des stratégies alimentaires en général, les actions sur la restauration collective tendent à augmenter l'approvisionnement local. Pour ce faire, les marchés publics doivent être adaptés pour que les producteurs locaux puissent répondre. Les métropoles agissent sur ce volet et les actions fréquentes sont les suivantes :

- Elaboration de diagnostics sur la restauration collective : les stratégies alimentaires sont l'occasion de réaliser des diagnostics à la fois de la demande (nombre de cantines, de cuisines, de repas, état de l'approvisionnement actuel, initiatives déjà mises en place) et de l'offre locale (production du territoire, producteurs intéressés par la restauration collective) ;
- Accompagnement des acteurs de la restauration collective dans la rédaction des marchés publics : souvent sous forme de groupes de travail ou de formation, les métropoles organisent des discussions et retours d'expérience sur la rédaction des marchés publics pour qu'ils puissent être accessibles aux agriculteurs locaux (clauses, allotissements). Dans le cas des cantines scolaires d'écoles primaires par exemple, la réflexion se fait avec les communes ;
- Accompagnement des agriculteurs dans les réponses des marchés publics : dans certains cas, l'accompagnement peut également se faire du côté des producteurs pour faciliter les procédures. Les agriculteurs ayant peu de temps pour des formalités administratives, les métropoles et les partenaires agricoles peuvent former et aider les agriculteurs ;
- Organisation de rencontres acheteurs-producteurs : afin que les deux parties soient conscientes des besoins de chacun, des métropoles organisent des rencontres et des

dialogues entre les producteurs, les acheteurs, les cuisiniers et parfois même les enfants et les enseignants des écoles.

Les informations récoltées ont souvent été complétées par de la documentation, cependant, certaines informations manquent probablement. Par exemple, sur les 8 métropoles interrogées, seules 3 ont déclaré développer l'agriculture urbaine dans le cadre de leur stratégie alimentaire alors que toutes ces métropoles la développent aujourd'hui.

Ainsi, sur les six thématiques du système alimentaire, on retrouve des actions communes dans les métropoles. Le côté pluridisciplinaire de ces stratégies se retrouve dans l'organisation des métropoles. Souvent gérées par une personne ou un groupe de personnes dans le pôle « environnement / cadre de vie », les stratégies alimentaires nécessitent la coopération entre les différents services des métropoles : gestion des déchets, développement économique, économie sociale et solidaire, gestion des risques, etc.

2.2.4.2. ... traduites par des actions propres à chaque métropole

Mais chaque métropole, du fait de ses spécificités, mène également des actions propres sur les six thématiques.

L'installation agricole (Fiche thématique n°3 – Annexe 6)

L'installation agricole, se retrouve dans toutes les stratégies, mais certaines métropoles sont particulièrement actives et ambitieuses.

Un exemple ambitieux est l'investissement financier de **Toulouse Métropole** dans l'installation d'une diversité d'activités agricoles sur le territoire métropolitain. La Métropole souhaite que ces installations soient une démonstration des types d'agriculture existants tout en établissant des modèles économiques viables et durables. Par exemple, à la suite de l'appel à projet « Dessine-moi Toulouse », une ferme urbaine a été installée sur 5 ha dans un quartier prioritaire de la ville. Cette ferme produit des fruits et légumes bio en vente directe. On trouve également un projet d'installation d'une exploitation céréalière bio dans un Parc Naturel Régional, un projet très différent mais démontrant un autre type d'agriculture.

L'autre exemple d'installation connue est la zone maraîchère et horticole de Wavrin (figure 14). Ce projet agricole est à l'initiative de la MEL qui a facilité l'installation des premiers agriculteurs en louant les terres et en investissant 3 millions d'euros avec notamment la construction d'un bâtiment agricole. L'objectif de ce projet est de soutenir l'installation d'agriculture durable (tous les producteurs sont en bio) et de proximité. D'autres projets de même envergure sont en cours de réflexion et pourraient voir le jour en 2021-2022.



Figure 14: Serres maraîchères - zones maraîchères et horticoles de Wavrin (site MEL)

Transformation agroalimentaire sur le territoire métropolitain (Fiche thématique n°4 – Annexe 7)

Sur ce volet plus rarement saisi, certaines métropoles ont des actions particulières.

Grenoble Alpes Métropole utilise sa compétence de gestion des abattoirs pour revitaliser cette transformation agroalimentaire territoriale. Membre du Syndicat Mixte Alpes Abattage, elle

investit dans le redimensionnement de l'abattoir de Grenoble pour en faire un outil adapté à une filière locale. La Métropole finance également des actions sur le bien-être animal et la création d'une salle de découpe.

Montpellier Méditerranée Métropole agit sur la transformation agroalimentaire en finançant une unité de transformation dans le MIN. Ainsi, le marché a vu la création d'AgriViva (légumerie qui approvisionnent les restaurations collectives), Il était un fruit (séchage de fruits) et Label d'Oc (conserverie). La localisation dans le MIN permet de transformer localement les produits locaux achetés dans le marché. L'activité locale du MIN de Montpellier représente en effet 40% de l'activité totale.

Développement des circuits courts de proximité (Fiche thématique n°5 – Annexe 8)



Figure 15: Logo BoCal (site BoCal)

Montpellier Méditerranée Métropole regroupe la quasi-totalité de ses actions sur les circuits courts dans la démarche BoCal (figure 15), en collaboration avec la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et l'agglomération du Pays de l'Or. Cette démarche recense toutes les initiatives de « bon et local » sur ces territoires : sous forme d'un guide et dans une carte interactive, on retrouve tous les points de vente de produits locaux et les acteurs qui œuvrent à l'amélioration de l'alimentation des citoyens. Ajoutés à cela, BoCal recense des événements en lien avec les circuits courts et le terroir ainsi que des recettes. Cette démarche s'intègre dans la P2A de Montpellier Méditerranée Métropole.

De même, la MEL communique sur les producteurs locaux lors du marché de producteurs « Made in MEL » (figure 16) qui a eu lieu les deux dernières années à Lille. Cet événement, comme nous l'avons vu précédemment, participe à la communication autour du PAT. Mais il est également l'occasion de connaître les producteurs, les produits et les transformateurs de la Métropole. Ainsi, on peut retrouver les producteurs de Wavrin ou des transformateurs en circuits courts comme Happy Drèche, une entreprise qui cuisine les drèches des brasseries du territoire.



Figure 16: Publicité pour le marché "Made in MEL" de 2019 (plaquette MEL)

Sensibilisation et éducation à une alimentation durable (Fiche thématique n°6 – Annexe 9)

Concernant la sensibilisation des citoyens, la communauté urbaine de Nantes a mis en place les « défis familles » en 2011. Ces défis consistent à accompagner des familles volontaires dans l'amélioration de leurs habitudes sur des sujets de développement durable. Au début axés sur l'énergie et les déchets, la nouvelle thématique de 2018 portait sur l'alimentation durable et était organisée par **Nantes Métropole** et le GAB 44. Les familles accompagnées ont appris à cuisiner bio et local sans augmenter leur budget. L'objectif final serait de communiquer sur l'expérience pour toucher d'autres familles et améliorer les habitudes alimentaires des consommateurs.

A la **Métropole du Grand Lyon**, la compétence sociale issue des compétences départementales du Rhône permet de travailler sur la sensibilisation de la population et

l'accompagnement des populations en précarité alimentaire. Un appel à projet est prévu sur ces questions de précarité alimentaire afin d'améliorer l'accès de ces populations à une alimentation saine, nutritive et durable.

Recyclage et lutte contre le gaspillage alimentaire (Fiche thématique n°7 – Annexe 10)

En termes de lutte contre le gaspillage alimentaire, **Bordeaux Métropole** s'engage dans la distribution de composteurs et lombricomposteurs et organise des formations pour comprendre et apprendre à composter. Ces formations sont à la fois pour des particuliers qui gèrent un compost individuel ou collectif et pour des professionnels de la gestion des déchets qui participent à l'organisation du territoire. Ces professionnels participent à la sensibilisation dans les écoles et à la formation du personnel de la restauration collective par exemple.

Restauration collective (Fiche thématique n°8 – Annexe 11)

Certaines métropoles ont une action plus ambitieuse que les autres dans l'amélioration et la territorialisation de l'approvisionnement des restaurations collectives.

L'exemple le plus intéressant est celui de **Rennes Métropole** et la syndicat Eau du Bassin Rennais (EBR). EBR approvisionne des communes de la métropole en eau potable et travaille activement à la protection de la ressource en eau. Pour cela, il incite les agriculteurs se trouvant sur des zones de captage à améliorer leurs pratiques agricoles. Cette amélioration est basée sur l'indicateur IDEA du Ministère de l'Agriculture. En échange de ces améliorations de pratiques, EBR et les collectivités achètent une partie de la production des producteurs pour approvisionner des restaurations collectives. Ce groupement d'achat ne passe pas par la rédaction de marchés publics de fourniture alimentaire mais par un marché public de prestation de service qui correspond au service « protection de la ressource en eau » ; cette eau sert à alimenter ces mêmes restaurations collectives. Rennes Métropole est partenaire de cette initiative et son service juridique a participé à l'élaboration de ces marchés. La Métropole contribue également à la marque « Terres de Sources » (figure 17), qui correspond aux produits issus de ces agriculteurs sur les zones de captage.



Figure 17: Logo Terres de Sources (site EBR)

Un autre exemple unique est le label « Ici je mange local » (figure 18) mis en place dans le nord de la France par la région Hauts-de-France, le département du Nord, l'association des maires



Figure 18: Les 3 niveaux du label "Ici je mange local" (site MEL)

du Nord et la **MEL**. Ce label, dont la charte a été signée par de nombreuses communes, a pour objectif de fédérer les territoires et de les lancer dans une dynamique d'augmentation du local dans les restaurations collectives (scolaire, collège, lycée, maison de santé et cuisine centrale). Ce label s'échelonne sur 3 niveaux (3 « étoiles ») en fonction du pourcentage de local en euros et du nombre de filières concernées. En 2018, 45 communes de la MEL se sont engagées et 11 sont labellisées.

Gouvernance alimentaire (Fiche thématique n°9 – Annexe 12)

Pas toujours envisagée par les métropoles, une gouvernance permet de formaliser un groupe d'acteurs et de mettre en place un suivi et une évaluation de la stratégie.

Bordeaux Métropole a mis en place le CCGAD, Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable, en 2017 (figure 19). Ce conseil s'inspire des *Food Policy Councils* américains et a pour objectif de fédérer les acteurs, de sensibiliser la population et les acteurs sur l'alimentation durable, d'évaluer et de suivre les performances du territoire et de soutenir les initiatives locales existantes ou naissantes. Le conseil a été constitué avant le plan d'action qui constitue le PAT de Bordeaux Métropole, ce qui est unique parmi les métropoles françaises.



Figure 19: Logo du CCGAD (site CCDAG)

Pour d'autres métropoles, comme nous l'avons vu, les COPIL/COTECH ou les groupes de travail avec les acteurs du système alimentaire sont les seules instances qui servent de suivi et d'évaluation à la stratégie alimentaire. La **Métropole du Grand Lyon** ne compte pas mettre en place de gouvernance aujourd'hui mais souhaite continuer la réunion des groupes de travail qui ont servi à la réalisation de la stratégie alimentaire et pense à mettre en place des indicateurs afin de suivre la réalisation des actions du PAT : non commencée, en cours, réalisée, etc. Ces indicateurs seraient théoriquement disponibles en ligne et les acteurs concernés mettraient à jour le suivi des actions.

Des particularités des métropoles, sur d'autres thématiques que l'alimentation, pourraient être mises en avant, notamment sur les documents d'urbanisme. Par exemple, le SCoT du Pays de Rennes restreint fortement l'étalement urbain depuis les années 1990 ce qui permet à Rennes Métropole de rester une métropole archipel et de préserver les terres agricoles. Ces restrictions sont plus sévères que dans les autres métropoles.

Les spécificités des PAT d'autres territoires qui ne sont pas des métropoles seraient également intéressantes à étudier pour enrichir cette comparaison. L'association nationale France Urbaine a publié un document qui recense les actions de ces métropoles et d'autres villes françaises. (France Urbaine, 2017).

2.2.5. L'instauration de gouvernance alimentaire : le véritable enjeu des métropoles françaises ?

L'entretien avec le réseau Terres en Villes a soulevé la réflexion de l'instauration de gouvernances alimentaires pour pérenniser les actions aujourd'hui mises en place dans les métropoles.

Les stratégies mises en place par les métropoles sont souvent motivées par une volonté politique, cependant ces politiques territoriales peuvent être fragilisées par des changements d'élus et d'exécutif. Il est donc nécessaire d'associer des acteurs du territoire pour donner une stabilité à la stratégie. L'implication de ces acteurs est préconisée dans le cas des PAT : une concertation élargie avec les acteurs du système alimentaire. Cependant, la mise en place d'une gouvernance formalisée avec ces acteurs n'est pas systématique.

L'exemple de Bordeaux Métropole nous montre les dynamiques engendrées par la mise en place d'une gouvernance : l'élaboration de la stratégie alimentaire de Bordeaux Métropole a commencé avec la création de la gouvernance. Le CCGAD sert d'exemple à d'autres métropoles qui souhaitent mettre en place une gouvernance comme Montpellier Méditerranée Métropole.

L'IUFN (International Urban Food Network) travaille sur ces questions d'installation de gouvernances alimentaires à travers le programme GOUTER (Gouvernance Territoriale alimentaire) qui a pour objectif de renforcer la capacité des collectivités territoriales en matière de gouvernance alimentaire, afin de faciliter le déploiement des PAT et des stratégies alimentaires. Il s'agit d'un programme de recherche qui s'achève en 2019 et qui associe de nombreux partenaires et 5 territoires pilotes dont Bordeaux Métropole.

Une évaluation sur le long terme des gouvernances mises en place serait intéressante pour avoir une idée de la stabilité qu'apportent ces gouvernances sur les stratégies territoriales.

2.2.6. Retour et analyse de l'outil PAT

Qu'il y ait mise en place d'une gouvernance spécifique ou non, les métropoles se sont donc toutes mobilisées pour organiser le système alimentaire. Mises à part Bordeaux et Montpellier qui avaient lancé des actions dès 2014, les autres métropoles ont amorcé la réflexion à la suite du Pacte de Milan et de la naissance du PAT. L'outil PAT aurait été déclencheur, notamment avec les aides du Programme National pour l'Alimentation.

L'outil PAT, tel que décrit dans la loi Avenir, est très vague. Il peut être à l'initiative des collectivités, d'associations ou des citoyens mais doit mettre en place une concertation avec tous les acteurs du système alimentaire. Parmi les métropoles étudiées, toutes ont mis en place un « PAT » excepté la métropole de Rennes qui n'a pas été lauréate au PNA et qui nomme sa stratégie « Stratégie Alimentaire Territoriale ». Mais les PAT n'ont pas besoin d'être labellisés par le Ministère de l'Agriculture pour exister. Bien que ce soit l'objectif naturel et final, il existe peu de PAT labellisés. Parmi les métropoles étudiées seules Montpellier et Nantes ont obtenu le label. Certaines métropoles vont vers la labellisation (Lyon, Grenoble, Bordeaux) mais d'autres ont déclaré ne pas être intéressées par le label, puisqu'il n'offre qu'une visibilité supplémentaire. Un chargé de mission d'une des métropoles étudiées a exprimé sa déception concernant les avantages du label et son regret qu'il ne permette pas, par exemple, la rédaction de marchés publics préférentiels pour privilégier le local dans les restaurations collectives. Cependant, pour bénéficier du label, il faut valider un certain nombre de critères (non définis), ce qui pousse éventuellement les métropoles qui le souhaitent à être plus ambitieuses.

La labellisation est donc remise en question par certains territoires et certains acteurs. Un retour de l'outil PAT par les territoires serait intéressant afin d'identifier les points forts et les points faibles de l'outil. Ce retour permettrait également d'identifier les évolutions réglementaires possibles, comme l'implication et l'aide des DRAAF dans la mise en place des PAT qui restent floues.

Aujourd'hui en France, sur 69 territoires référencés sur le site internet de RnPAT, 51 ont une politique alimentaire et un PAT en cours d'élaboration, 2 ont leur politique alimentaire confirmée et 5 ont leur politique et leur PAT confirmés dont Nantes Métropole. Les autres sont considérés comme des « territoires témoins ». Aujourd'hui, 26 de ces territoires ont obtenu le label « PAT reconnu par le Ministère de l'Agriculture ». La liste des PAT et leur avancement ont été mis à jour par le réseau RnPAT au cours du mois de juillet 2019. On pourrait aujourd'hui rajouter à la comparaison des métropoles l'Eurométropole de Strasbourg qui n'était pas recensée avant juillet 2019 et qui est labellisée PAT avec la Ville de Strasbourg.

2.2.7. Limites de l'étude et améliorations possibles

Les entretiens avec les métropoles se sont déroulés sur une longue période, de mars à juillet 2019. Les entretiens de vérification auprès des chargés de mission n'ont cependant pas toujours été possibles. De plus, l'alimentation étant un sujet qui implique de nombreux services métropolitains, des entretiens avec d'autres chargés de mission (aménagement, déchet, agriculture, économie sociale et solidaire, etc.) auraient permis d'avoir des informations plus exhaustives, mais n'ont pas été possibles, faute de temps.

Néanmoins, l'outil PAT permet une grande liberté sur les objectifs et les actions mises en place : les métropoles étant très différentes les unes des autres, il est difficile d'effectuer une comparaison exhaustive. Il serait intéressant de prolonger cette étude comparative pour effectuer une évaluation des stratégies mises en place.

Nous avons vu dans cette partie que les métropoles françaises s'emparent de la problématique alimentation en mettant en place des stratégies alimentaires. L'organisation du système alimentaire territorial est un défi et de plus en plus une nécessité : les acteurs et les sujets sont très nombreux et l'instauration d'une cohérence sur les territoires métropolitains pourrait répondre aux enjeux climatiques et sociaux modernes.

La Métropole du Grand Paris souhaite participer à la structuration du système alimentaire métropolitain. De manière analogue aux métropoles étudiées, il est nécessaire que la MGP soit consciente des acteurs et des actions de son territoire. De plus, la MGP souhaite agir sur l'amélioration de l'approvisionnement sur son territoire, les terres agricoles étant rares au sein de ses frontières (2%) ; il y a donc une nécessité de connaître et travailler avec les terres agricoles voisines. L'étude alimentaire de l'échelle francilienne paraît donc nécessaire dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie alimentaire.

3. Etude du contexte métropolitain : l'alimentation présente à toutes les échelles sur le territoire francilien

Après avoir étudié les différents aspects de l'alimentation dans les métropoles françaises, il était cohérent de s'intéresser au territoire métropolitain, ou d'intérêt métropolitain (c'est-à-dire le territoire de la MGP et les territoires voisins). L'Ile-de-France et, de manière générale, le bassin parisien sont réputés pour leurs exploitations céréalières. Le maraîchage, emblématique aux alentours de Paris jusqu'au 19^e siècle (Rosenstiehl et Enguehard, 2019) a fortement reculé voir quasiment disparu (une terre maraîchère en zone urbaine dense subsiste aux frontières de Paris à Saint-Denis). Au sein de la MGP, des exploitations agricoles périurbaines subsistent en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, mais ne représente que 2% du territoire métropolitain. On observe cependant une dynamique d'installation en maraîchage, d'élaboration de programmes de sensibilisation et de développement des circuits courts importante en Ile-de-France, près des frontières métropolitaines.

En corrélation avec ces nouvelles dynamiques, le sujet de l'alimentation est omniprésent sur le territoire régional sous différentes formes et pris en charge par une grande quantité d'acteurs. Dans cette partie seront décrites les actions des acteurs de l'alimentation ainsi que des initiatives existantes sur le territoire de la Métropole du Grand Paris et aux alentours.

3.1. Etude et méthodologie pour la compréhension du système alimentaire francilien

Comment est organisée l'alimentation sur le territoire francilien ? C'est la question à laquelle j'ai essayé de répondre en allant à la rencontre de divers acteurs. L'objectif de ces rencontres était de décrire les enjeux et les actions de chaque acteur rencontré afin que la Métropole du Grand Paris ait connaissance de ces acteurs et puisse éventuellement identifier des enjeux ou des partenariats pour l'avenir.

3.1.1. Des études variées sur l'alimentation : la DRIAAF et l'IAU

Afin de comprendre les enjeux du territoire francilien, j'ai alimenté mes recherches avec des études faisant l'état des lieux et des diagnostics sur l'agriculture et l'alimentation en Ile-de-France.

Tout d'abord, l'étude de la DRIAAF « Diagnostic régional de l'offre alimentaire », mise à jour en 2018, m'a permis d'acquérir des connaissances sur la région Ile-de-France « du champ à l'assiette ».

L'étude fait donc l'état des lieux de l'agriculture francilienne (figure 20) :

- 50% du territoire francilien est agricole ;
- Forte disparition du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 : 22% de moins ;
- Taille moyenne des exploitations d'environ 110 ha, augmentation de 26% en 6 ans due à la juxtaposition de petites unités spécialisées et de grandes cultures ;
- Dominance de la grande culture qui persiste ;
- Quelques productions phares : persil (1^{er} en France), cresson, radis, salade ;
- Des filières plus anedoctiques (viande, lait, boissons) qui participent à l'identité agricole de la région avec des appellations (brie de Meaux, les volailles du Gâtinais, Champagne blanc, etc.).

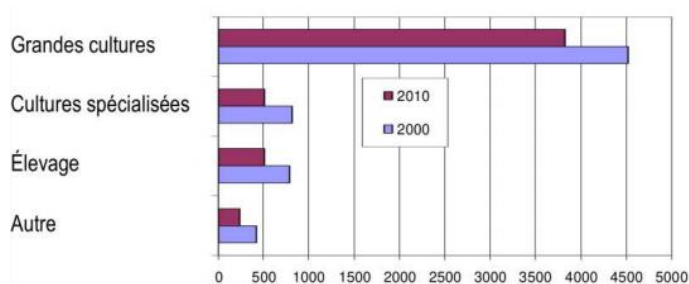


Figure 20: Nombre d'exploitations par types de culture et évolution entre 2000 et 2010 en Ile-de-France (DRIAAF, 2018)

Ce diagnostic agricole sera enrichi l'année prochaine avec le recensement agricole de 2020 du Ministère de l'Agriculture qui donnera de nouveaux chiffres sur l'installation et la disparition des exploitations et l'évolution des types de culture.

En ce qui concerne la transformation agroalimentaire, la région Ile-de-France possède 151 établissements de première transformation dont 38 fromageries, 17 laiteries et 16 moulins. On trouve également un grand nombre d'unités de transformation de volaille pouvant se trouver à la ferme.

A ces diagnostics agricoles et agroalimentaires, la DRIAAF ajoute des données sur l'export et l'import de denrées alimentaires et prend l'exemple de la filière blé-farine. L'Ile-de-France produit deux fois ses besoins en blé mais exporte plus de la moitié (60%) de son blé tendre. La région doit donc en importer pour répondre aux besoins des consommateurs. Ces chiffres démontrent une incohérence dans le modèle territorial, liée à l'organisation historique des marchés céréaliers qui ne sont pas orientés vers le local.

Cette production agricole et ces produits transformés ne suffisent pas à nourrir les 12 millions de franciliens dont les comportements sont contradictoires : forte demande de produits naturels (bio et frais) mais plus de produits transformés consommés que la moyenne nationale, forte demande en bio mais moins de fruits et légumes consommés. L'étude interroge les citoyens de la région sur de nombreux sujets : consommation de bio, fruits et légumes, plats transformés, budget alloué, nombre de repas, etc. Un des points qui ressort est la demande croissante de local. Cependant, lorsqu'on croise la production et la consommation, le pourcentage d'autosuffisance est très faible : autonomie en légumes frais de 10% et en fruits frais de 1.5%. Seules les productions de céréales et de sucre surpassent les besoins franciliens. (Terre de liens, 2019).

L'étude traite également du gaspillage alimentaire (proposition d'actions possibles, lien avec la précarité alimentaire), de l'aide alimentaire (tissu associatif fort et cartographie des besoins en aide alimentaire) et un panorama des actions engagées dans le cadre du PNA (Programme Nationale pour l'Alimentation) et du Plan Régional de soutien aux industries agroalimentaires.

A cette étude se sont ajoutés les documents de l'IAU sur « les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien » datant de 2015. Cette étude est décrite dans 8 fascicules et a pour objectif de mieux comprendre la place des circuits courts dans le système alimentaire francilien, d'élaborer un diagnostic sur les différentes formes de circuits courts et d'établir des propositions d'actions pour soutenir ces filières courtes de proximité.

Dans ces fascicules, la notion de circuits courts est analysée et reformulée en filières courtes de proximité (figure 21) pour inclure à la fois les différents maillons de la chaîne alimentaire (pas uniquement la distribution) et la proximité géographique qui n'apparaît pas dans la définition officielle des « circuits courts » (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2009).

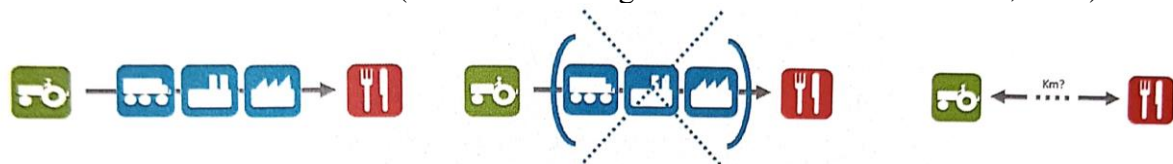


Figure 21 : Définition imagée des filières courtes de proximité (IAU, 2015)

En 2010, une exploitation francilienne sur six (soit 16%) pratique la vente en circuit court, pourcentage supérieure à la moyenne nationale qui est de 14%. Cependant, on observe une baisse dans le nombre d'exploitations pratiquant les circuits courts entre 2000 et 2010, corrélée à la disparition d'exploitations agricoles maraîchères. En effet, les circuits courts concernent majoritairement les fruits et légumes en Ile-de-France (42%) et se fait par vente directe dans 92% des cas.

Autour de ces filières courtes de proximité sont étudiés les acteurs et les filières concernées, le rôle des industries agroalimentaires, la place de Rungis dans ce système alimentaire francilien et l'organisation de la logistique. Les deux derniers fascicules interrogent sur la place des

politiques publiques dans le développement de ces filières courtes de proximité et proposent 100 actions sur 3 axes :

- Agir sur chacun des maillons du système alimentaire ;
- Structurer les filières ;
- Viser une gouvernance alimentaire régionale.

Ces deux études m'ont permis d'acquérir des connaissances sur les acteurs de l'alimentation du territoire. D'autres études existent, comme l'étude du CREDOC de 2019 « Que mangent les Franciliens en 2019 ? », mais ces deux études m'ont permis d'orienter mes entretiens et de constituer une liste d'acteurs.

3.1.2. Listes des acteurs interrogés et entretiens semi-directifs

Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de ces acteurs dans le but de connaître leurs actions sur la thématique de l'alimentation. L'aspect « semi-directif » des entretiens permettait parfois d'engager une discussion sur la place de la MGP dans le système alimentaire francilien et son éventuel champ d'action dans la stratégie alimentaire métropolitaine.

Les acteurs peuvent être classés selon leurs champs d'actions et les entretiens m'ont permis d'identifier 3 axes :

- Les acteurs intervenant sur les problématiques agricoles comprenant les acteurs de l'installation et les acteurs de l'amélioration des pratiques agricoles ;
- Les acteurs de la valorisation des produits locaux ;
- Les acteurs de la restauration collective.

La prochaine partie présente les résultats des entretiens.

3.2. Une grande diversité d'acteurs du système alimentaire francilien

Cette partie décrit donc les actions des acteurs franciliens rencontrés ayant une action directe ou indirecte sur l'alimentation. Des fiches descriptives contenant les informations récoltées lors des entretiens sont en annexe (Annexe 13).

3.2.1. Les acteurs intervenant sur les problématiques agricoles

En amont du système alimentaire, on trouve de nombreux acteurs qui interviennent sur la thématique agricole, que ce soit sur le territoire francilien ou sur un territoire plus vaste. Les actions portent à la fois sur l'installation agricole et sur l'amélioration des pratiques actuelles.

3.2.1.1. Les nombreux acteurs de l'installation et du développement agricole (SAFER, Terre de liens, GAB, DRIAAF, Région Ile-de-France)

L'installation agricole en Ile-de-France est un sujet qui concerne de nombreux acteurs qui interviennent sur différents aspects de l'installation. En Ile-de-France, la disparition des terres agricoles est importante : il y a de forts enjeux de préservation des terres agricoles et de développement de l'agriculture.

De plus, la population agricole francilienne a atteint une moyenne d'âge de 52 ans (DRIAAF, 2018) pour les chefs d'exploitation en 2016, moyenne croissante depuis 2000 qui indique un vieillissement et peu de renouvellement de la population agricole (figure 22). Dans les prochaines années, de nombreuses terres agricoles seront donc vendues ou transmises à la suite du départ de cette population agricole âgée. De nombreuses structures participent à la protection de ces terres agricoles et au bon fonctionnement de l'installation de nouveaux agriculteurs dans la région Ile-de-France.

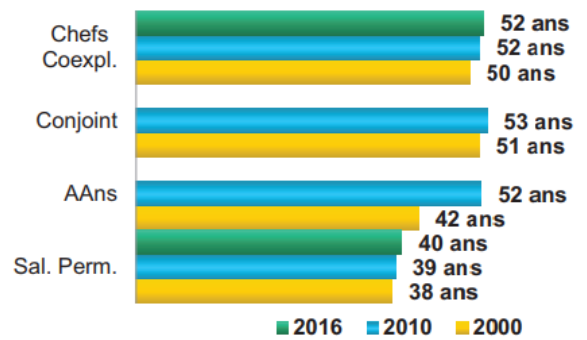


Figure 22: Age moyen de la main d'œuvre agricole permanente en Ile-de-France - Evolution depuis les années 2000 (DRIAAF, 2018)

Tout d'abord, la **SAFER Ile-de-France**, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, organise une veille foncière sur tout le territoire de la région afin d'identifier ces terres agricoles et de les préempter lorsqu'elles sont disponibles pour préserver leur usage agricole. Cette action s'inscrit dans les missions de la SAFER de développement rural et de développement durable des territoires. Le portail Vigifoncier (figure 23) est également disponible pour que les collectivités suivent l'évolution du foncier sur leur territoire. Cette veille foncière est réalisée sur 576 communes qui ont signé une convention avec la SAFER et 125 communes surveillées par l'AEV (Agence des Espaces Verts) établissement public qui met en œuvre la politique environnementale de la Région Ile-de-France. La SAFER est donc sollicitée par les collectivités pour la gestion des droits de préemption.



Figure 23: Portail Vigifoncier de la SAFER (site Vigifoncier)

Une fois ces terres préservées, la SAFER accompagne les projets d'installation. Elle sensibilise les collectivités qui souhaitent accueillir des projets agricoles sur leur foncier, les conseille et les accompagne dans la réalisation de travaux et dans les démarches administratives pour la recherche de porteurs de projet. Elle accompagne également la formation de futurs agriculteurs par des interventions auprès des lycées agricoles et des porteurs de projet. Ces installations se font dans l'objectif de développer des projets d'agriculture durable, biologique, agroécologique

et de proximité. En 2018, la SAFER a ainsi accompagné l'installation de 29 projets, totalisant 470 ha franciliens.

Une étude est actuellement en cours pour la création d'un outil d'accompagnement à l'installation de forme d'agriculture urbaine et de proximité en Ile-de-France. La MGP fait partie du COPIL de cette étude et une réunion des membres du COPIL au cours de mon stage (avril 2019) a permis de soulever les enjeux et les obstacles à l'installation en Ile-de-France comme l'implication et le rôle des collectivités dans les projets d'installation agricole.

Sur ces terres préservées, l'association **Terre de liens** propose également des porteurs de projets qui souhaitent s'installer. L'association Terre de liens fait partie du pôle Abiosol avec le réseau AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), le GAB IDF (Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France) et le Champ des Possibles (pépinière agricole). Par ce pôle, Terre de liens permet donc d'accompagner des agriculteurs de la réflexion de leur projet à leur installation. La présence des autres structures dans le pôle permet un suivi complet du projet : le GAB a une expertise technique, le réseau AMAP agit sur la distribution de proximité et le Champ des Possibles permet l'expérimentation en pépinière agricole. Terre de liens travaille avec la SAFER pour l'installation de porteurs de projet sur des terres préemptées. De plus, l'association sensibilise fortement les acteurs, les citoyens et les élus aux enjeux de la préservation et du bon usage du foncier agricole.

Le **GAB IDF** possède également une expertise sur l'installation agricole pour des producteurs souhaitant s'installer en agriculture labellisée « Agriculture Biologique » et notamment pour les agriculteurs s'installant sur des terres non conformes à la production biologique.

Ces installations sont suivies de près par la **DRIAAF** qui recense les différents documents nécessaires à l'installation agricole sur le territoire francilien. En effet, elle propose des formations pour connaître les étapes de l'installation agricole, les acteurs à contacter et les formalités administratives. La DRIAAF permet également de s'informer sur les aides disponibles pour les agriculteurs (premier et deuxième pilier de la PAC dont la Dotation Jeunes Agriculteurs).

La **Région Ile-de-France** a validé en 2018 le Pacte Agricole 2018-2030 qui prévoit 30 millions d'euros d'aides à l'agriculture pour cette période. Parmi les objectifs, la Région prévoit d'agir sur la préservation des terres agricoles avec la création d'un fonds de portage foncier (« Ile-de-France terre d'installation ») et sur l'installation de jeunes agriculteurs avec une aide spécifique pour les premières années d'activités.

L'installation de jeunes agriculteurs est donc un enjeu fort en Ile-de-France : elle traite à la fois la question du renouvellement de la population agricole vieillissante et celle de la préservation des terres agricoles, menacées par l'urbanisation.

3.2.1.2. Les acteurs agissant pour une amélioration des pratiques agricoles : acteurs de la conversion biologique et acteurs de l'eau (Chambre d'agriculture, GAB, AESN, Eau de Paris)

Avec seulement 3.5 % de surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique en Ile-de-France (7.5% à l'échelle nationale en 2018), le GAB et la Chambre d'Agriculture travaillent à l'augmentation de la production biologique francilienne.

La **Chambre d'Agriculture** possède des conseillers qui accompagnent les agriculteurs de la région dans leur transition. Ces conseillers sont répartis par types d'agriculture (grandes cultures, polycultures, élevage, etc.). Les Chambres d'agriculture sont composées de membres élus au suffrage direct pour une durée de 6 ans et répartis dans 10 collèges qui représentent le monde agricole. En Ile-de-France, les élus représentent fortement la grande culture puisqu'il s'agit de la production majoritaire. Bien que des conseillers accompagnent les agriculteurs désirants passer en biologique, l'activité « bio » de la chambre d'agriculture n'est pas majoritaire. La Chambre traite d'autres sujets avec les agriculteurs en conventionnel (introduction de légume plein champ, amélioration technologique d'exploitation, etc.).

Le **GAB** se concentre sur les agriculteurs en biologique ou souhaitant se convertir ; il s'agit de la majeure activité du GAB sur le territoire régional. Ainsi, en 2018 le GAB a recensé 73 nouvelles exploitations franciliennes en biologique, correspondant à la fois à des installations sur des nouvelles ou anciennes fermes, des conversions et des poursuites de conversion des années précédentes. Les conversions et poursuites de conversion sont majoritaires et témoignent de la dynamique du territoire francilien. En surface, ce sont les grandes cultures qui représentent la majeure partie des nouvelles surfaces bio (12 000 ha sur 19 000 ha nouvellement en agriculture biologique). En nombre d'exploitations, les grandes cultures et les fruits et légumes sont majoritaires avec respectivement 129 et 141 nouvelles exploitations bio (GAB IDF, 2019).

On observe donc une dynamique importante de la conversion vers le biologique (figure 24) : +30.8% en 2018 (Agence bio, 2018).

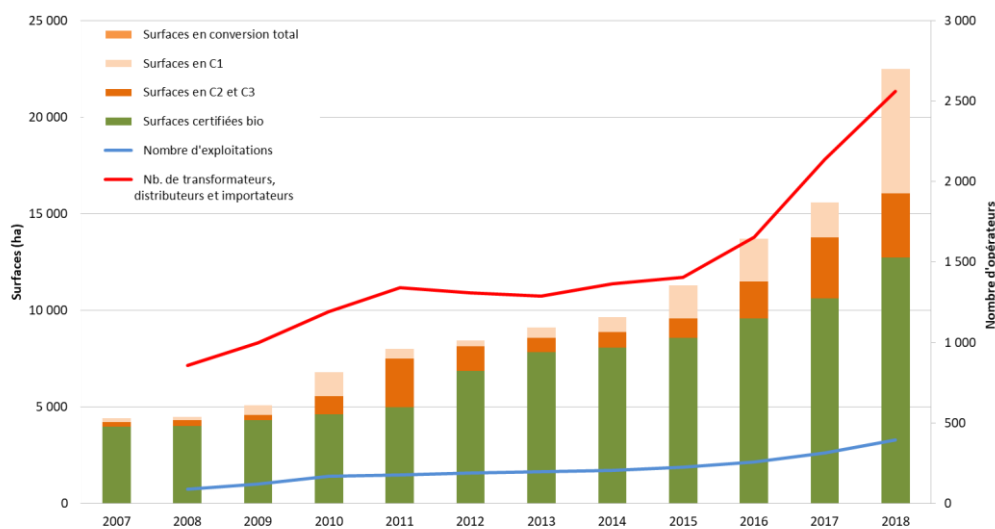


Figure 24: Dynamique de la conversion en bio en Ile-de-France depuis 2007 (Agence bio, 2018)

Néanmoins, ce ne sont pas les seuls acteurs agissant pour une amélioration des pratiques agricoles. L'agriculture conventionnelle utilise des produits qui peuvent se retrouver dans les cours d'eau ou les nappes phréatiques. Dans ces cas-là, les acteurs de l'eau sont concernés par l'agriculture qui se trouve soit à proximité d'un cours d'eau, soit sur une zone de captage d'eau potable. Les deux acteurs de l'eau de la région Ile-de-France que j'ai rencontrés sont l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et Eau de Paris.

L'**AESN** participe financièrement à l'amélioration des pratiques agricoles des agriculteurs qui se trouvent sur des zones dites à « forts enjeux ». Décrits dans le Programme Eau&Climat 2019-

2024, les objectifs de l'Agence de l'eau concernant l'agriculture sont d'accompagner des actions permettant des changements de pratiques ou l'installation de cultures à bas niveau d'intrants dans le but de protéger la ressource en eau. Par exemple, l'AESN a soutenu l'installation de l'entreprise Gâtichanvre dans le PNR du Gâtinais qui développe la filière durable du chanvre, plante peu gourmande en eau et en fertilisants et qui restructure les sols. Ceci en fait une culture qui ne nuit pas à la qualité de l'eau.

Eau de Paris est une entreprise publique qui approvisionne la Ville de Paris en eau potable. Elle agit sur les cours d'eau de surface (50% de son activité) et sur des eaux souterraines (50%). C'est à la surface de ces eaux souterraines, situées hors du territoire métropolitain, qu'Eau de Paris accompagne techniquement et financièrement des agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques agricoles pour la protection de la ressource en eau. Etendue sur une zone allant jusqu'à 150km de Paris, la zone d'action d'Eau de Paris est vaste et concerne de nombreux agriculteurs. Cet accompagnement va jusqu'à la labellisation « bio » de ces exploitations sur les zones de captage. La structure peut également accompagner lorsque c'est nécessaire au-delà des pratiques agricoles (trouver de nouveaux débouchés par exemple).

Eau de Paris participe également à l'installation d'agriculteurs en achetant des terres où la protection de la ressource en eau est en enjeu majeur (toujours dans le cadre de l'alimentation de la Ville de Paris en eau potable). Sur ses terres agricoles, Eau de Paris est plus exigeante sur la propreté des pratiques agricoles que pour les agriculteurs qu'elle accompagne dans l'amélioration des pratiques. Les agriculteurs qui s'installent doivent donc produire bio et les initiatives écologiques sont valorisées.

L'amélioration des pratiques agricoles a donc un double enjeu : l'amélioration de notre alimentation et l'amélioration de nos ressources (paysage, biodiversité, eau, etc.).

3.2.2. La valorisation des produits locaux et la structuration des filières franciliennes (Région Ile-de-France, CERVIA, Chambre d'agriculture)

Comme nous l'avons vu dans l'étude de la DRIAAF (partie 3.1.1.), la région Ile-de-France est fortement agricole avec 50% de terres agricoles dont une grande partie est consacrée à la culture céréalière. Il y a cependant un manque de visibilité sur le terroir francilien auprès des citoyens.

Dans le Pacte Agricole 2018-2030, la **Région Ile-de-France** et le **CERVIA** (Centre Régional de Valorisation et d'Innovation agricole et alimentaire) s'engagent à améliorer cette visibilité des produits franciliens :

- La marque « Produits en Ile-de-France » (figure 25), lancée en 2018 par le CERVIA, doit permettre de valoriser les aliments produits mais également transformés en Ile-de-France. Il remplace le logo « Mangeons local » qui n'affirmait pas assez l'identité francilienne des produits d'après le président du CERVIA Gerard HEBERT. Ce logo peut s'ajouter à d'autres qui valorisent déjà certaines productions franciliennes comme « L'agneau des bergers d'Ile-de-France » ;
- La Région et le CERVIA travaillent depuis 2018 sur la structuration de la filière blé-farine-pain. En effet, beaucoup de blé et de farine de



Figure 25: Logo de la marque "Produit en Ile-de-France" (site CERVIA)

qualité sont exportés ce qui nécessite d'en réimporter pour la consommation des franciliens. La valorisation de la baguette francilienne est donc un des enjeux du terroir régional. Quatre meuniers sont adhérents à la démarche « Produits en Ile-de-France » et travaillent donc le blé francilien pour la fabrication de ses farines ;

- Enfin, bien que cela ne concerne pas la consommation sur le territoire francilien, la Région et le CERVIA ont mis en place la marque « Made in Paris Region » pour les produits exportés. Bien qu'encore peu utilisée, cette marque permettra d'avoir une visibilité sur les productions franciliennes en dehors de l'Ile-de-France et de la France. L'utilisation du mot « Paris » était importante pour l'export, la région étant symbolisée par la capitale à l'étranger.

Dans cette optique de valorisation des produits franciliens, la Région met actuellement en place une stratégie alimentaire. Le Pacte agricole était axé sur l'agriculture et la production mais prévoyait une stratégie alimentaire : cette stratégie sera plus axée sur les consommateurs et l'amélioration de leur alimentation. Les concertations sont actuellement en cours et les fiches actions seront rédigées pour octobre 2019. L'objectif est de mettre en œuvre la stratégie pendant l'année 2020.

La **Chambre d'agriculture** d'Ile-de-France porte la marque « Bienvenue à la ferme » (figure 26) sur le territoire régional. Cette marque est attribuée à des fermes qui accueillent du public dans le but de faire découvrir leur exploitation et leurs pratiques qui doivent être durables. Ces fermes ont souvent des points de vente directe ce qui permet aux visiteurs de découvrir leurs produits. Cette marque développe donc indirectement les circuits courts sur les territoires. Un catalogue recense les fermes bénéficiant de la marque ce qui permet d'avoir une liste d'exploitation pratiquant la vente directe.



Figure 26: Marque "Bienvenue à la ferme" (site de la marque)

Le réseau AMAP est également représenté sur le territoire francilien et appartient au pôle Abiosol. La structure AMAP revient souvent dans les stratégies d'installation d'agriculteurs que ce soit en Ile-de-France ou dans d'autres territoires comme les métropoles françaises.

Le GAB apporte également une visibilité sur les productions biologiques du territoire francilien en les mettant en avant dans des événements réguliers.

3.2.3. Les acteurs de la restauration collective agissant sur des thématiques très différentes (GAB, Eau de Paris)

La restauration collective est un sujet au cœur des préoccupations des acteurs de l'alimentation et de l'agriculture en Ile-de-France également. On retrouve des acteurs qui prennent en main le sujet et vont dans le sens de la loi EGalim : vers plus de local et plus de bio dans les cantines.

Le **GAB Ile-de-France** est à l'initiative de la création de la société Coop Bio Ile-de-France. Il s'agit d'une centrale d'achat de produits biologiques, à destination des cantines d'établissements scolaires, qui regroupe aujourd'hui plus de trente exploitations agricoles. Coop Bio IDF accompagnait en 2016 une centaine d'établissements scolaires comprenant des écoles maternelles, primaires, des collèges et des lycées. Ce projet permet d'associer production, transformation et distribution pour rendre les produits biologiques franciliens de petits agriculteurs accessibles aux cantines scolaires.

Le GAB IDF agit également dans l'augmentation des produits biologiques dans la restauration collective par la mise en place de formations à l'attention du personnel des cantines. Ces formations ont pour objectif de sensibiliser le personnel aux contraintes des agriculteurs et aux particularités des produits biologiques (composition de menus équilibrés, apports nutritionnels). Des ateliers de sensibilisation pour les enfants, les parents et les enseignants ont pour objectif de faciliter l'introduction de produits biologiques et locaux dans les cantines scolaires.

Eau de Paris accompagne les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques agricoles au niveau de zone de captage d'eau potable mais également dans le développement de nouveaux débouchés. Par exemple, Eau de Paris a accompagné des producteurs de lentilles biologiques dans les vallées de la Vanne pour que leurs produits approvisionnent les cantines du 11^e arrondissement. Eau de Paris a ainsi facilité les relations entre les producteurs et la Caisse des Ecoles du 11^e arrondissement en charge de l'approvisionnement des cantines. D'après les agriculteurs, le développement de ce débouché n'aurait pas eu lieu sans Eau de Paris, la charge de travail des agriculteurs étant trop importante pour réaliser les démarches administratives liées aux marchés publics.

De nombreux acteurs agissent donc déjà dans l'amélioration et le développement du système alimentaire métropolitain et francilien. Nous avons abordé l'installation agricole, le développement de pratiques durables et la restauration collective. Nous aurions pu citer d'autres acteurs qui agissent sur d'autres thématiques dont la sensibilisation à l'alimentation durable souvent abordée par des associations. Par exemple, La Tablée des Chefs propose des cours de cuisine durable et saine pour les enfants, Veni Verdi sensibilise les enfants à la production alimentaire et au jardinage par des projets d'agriculture urbaine. En termes d'agriculture urbaine, l'AFAUP (Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle) est un acteur clé du développement de cette forme de production sur le territoire métropolitain : la plupart des structures adhérentes aborde indirectement l'alimentation par la sensibilisation des citoyens à la production alimentaire.

3.3. Des initiatives locales sur le territoire métropolitain et à proximité

L'étude du territoire francilien s'est achevée par le recensement d'initiatives territoriales au sein et hors des frontières de la Métropole du Grand Paris. Ces initiatives issues de la demande des consommateurs ou des agriculteurs, se multiplient depuis la loi Avenir et l'on voit de plus en plus de Projets Alimentaires Territoriaux.

Nous allons aborder dans cette partie ces projets naissants dans une région où la demande en alimentation saine et durable augmente.

3.3.1. Des stratégies alimentaires au sein des frontières de la MGP

Parmi les 131 communes et les 11 EPT de la Métropole du Grand Paris, des projets concernant l'alimentation ont déjà été amorcés par la Ville de Paris, Grand Paris Sud Est Avenir ainsi que par d'autres collectivités dont les initiatives sont indirectement liées à l'alimentation.

3.3.1.1. La stratégie alimentaire de la Ville de Paris

Déjà engagée dans un « Plan Alimentation Durable » depuis 2010 qui fixe des objectifs quant à la qualité de l'alimentation dans les restaurations collectives, la Ville de Paris s'est lancée dans une nouvelle stratégie à la suite de son engagement dans le Pacte de Milan en 2015 : « La Stratégie de Paris pour une alimentation durable ». Un état des lieux de l'alimentation dans Paris a tout d'abord été réalisé. Cette étude a révélé, de manière similaire à l'étude de la DRIAAF, les comportements alimentaires des parisiens :

- 23% du budget est consacré à l'alimentation, contre 20% à l'échelle nationale ;
- 26% des parisiens consomment bio régulièrement contre 12% à l'échelle de la France (chiffre de l'Agence Bio dans la stratégie) ;
- Fortes inégalités sur le territoire avec 6.3% des ménages qui sont en situation d'insécurité alimentaire (accès insuffisant à une alimentation saine et nutritive).

L'étude aborde également les différents types d'offre alimentaire dans la ville mais précise que son autonomie est très fragile : la ville de Paris dépend en effet des territoires aux alentours et de bien d'autres pour nourrir les 2,2 millions d'habitants de son territoire. La capacité alimentaire du bassin parisien est un atout pour les parisiens notamment pour l'approvisionnement en produits céréaliers et laitiers (figure 27). Cependant, un travail de relocalisation reste à faire : la Ville de Paris souhaite travailler hors de ces frontières dans le but d'augmenter la part de l'alimentation « locale » de la ville.



Figure 27: Les capacités de production alimentaire importantes du bassin parisien pour la Ville de Paris (Ville de Paris, 2016)

Pour ce faire, la stratégie s'articule autour de 4 axes qui se déclinent en 40 actions sur les sujets suivants :

- Axe 1 : Accès de tous à une alimentation durable : circuits courts et produits locaux, innovation alimentaire, restaurations collectives, aide alimentaire ;
- Axe 2 : Augmentation de l'autonomie et de la résilience alimentaires : producteurs locaux à proximité de Paris, valorisation des produits locaux, agriculture durable, agriculture urbaine et périurbaine, sensibilisation, rapprochement producteurs consommateurs, logistique alimentaire ;

- Axe 3 : Prévention du gaspillage alimentaire et des déchets : lutte contre le gaspillage alimentaire, valorisation des déchets alimentaires, réduction des emballages jetables ;
- Axe 4 : Mise en réseau et les partenaires : sensibilisation selon les populations, soutien aux initiatives locales, mise en place d'une gouvernance.

Cette stratégie balaie l'ensemble des sujets du système alimentaire, y compris la production qu'elle souhaite soutenir via le développement d'une agriculture durable autour de ses frontières. La volonté de la Ville de Paris est également d'assurer une stabilité à ce nouveau système alimentaire :

- L'objectif n'est pas de recréer un système alimentaire mais de mieux connaître le système alimentaire existant pour le rendre plus optimal : recensement des initiatives existantes, mise en réseau des acteurs et création de projets sur les sujets peu développés ;
- L'objectif final est de créer une gouvernance dans le but de suivre, communiquer et dynamiser cette stratégie. Pour engager le suivi et la communication, la Mairie de Paris a organisé en juin 2019, la première édition des « Journées de l'Alimentation Durable de la Ville de Paris ». Ces journées ont permis de communiquer sur la stratégie et de débattre sur les enjeux actuels des liens entre ville et alimentation. C'était également l'occasion de réunir les partenaires de la stratégie et de toucher d'autres acteurs de l'alimentation non impliqués dans cette stratégie.

Les 40 actions de la stratégie (Annexe 1) sont résumées dans un calendrier à la fin du document qui décrit les acteurs pilotes de l'action, les enjeux ainsi que l'échéance de l'action (2020, 2024 ou 2030).

Certaines actions sont donc déjà engagées : étude des commerces alimentaires, innovation alimentaire, restaurants de quartier, organisation et développement de l'aide alimentaire, partenariat avec les terres agricoles du 94, etc.

Parmi les actions engagées, les actions sur la restauration collective progressent rapidement dans les différents arrondissements de la capitale. Une présentation des initiatives des Caisses des Ecoles de la Ville de Paris a été faite lors des Journées de l'Alimentation Durable :

- Les Caisses des Ecoles du 2^e, 19^e et 20^e mettent en place un deuxième plat végétarien dans la semaine ;
- La Caisse des Ecoles du 11^e a décrit l'initiative d'approvisionnement en lentille bio avec les agriculteurs des vallées de la Vanne, mise en place avec Eau de Paris (cf. 3.2.3) ;
- La Mairie du 6^e valorise des repas fait-maison servis aux enfants ;
- La Caisse des Ecoles du 18^e mène une réflexion et une expérimentation sur l'utilisation de contenants en cellulose ;
- La Caisse des Ecoles du 2^e a pour objectif de ne servir que du bio, l'approvisionnement bio ayant aujourd'hui atteint 96%. Il s'agit du premier arrondissement à initier l'objectif 100% bio.

Ces initiatives sont également complétées par l'approvisionnement des crèches de la Ville de Paris qui est 100% bio pour le lait et de plus en plus pour le reste des denrées alimentaires. La

Ville a reçu en 2017 le label « En cuisine » d'Ecocert qui certifie durable et biologique l'alimentation dans les crèches (figure 28).



Figure 28: Label "En cuisine" d'Ecocert et les objectifs du label (Groupe Ecocert, 2017)

Enfin, les Journées de l'Alimentation Durable étaient également l'occasion de faire découvrir aux citoyens comme aux professionnels la production alimentaire parisienne via l'agriculture urbaine. Avec l'appel à projet Les Parisculteurs (figure 29), la Ville de Paris a mis en place de nombreux projets d'agriculture urbaine sur des espaces délaissés (friches) ou inutilisés (toits, pieds d'immeuble). L'annonce des lauréats de la troisième édition s'est déroulée le 5 juillet 2019 au Pavillon de l'Arsenal. Les projets concernent aujourd'hui Paris et la proche banlieue et certains visent à procurer aux parisiens une alimentation fraîche et locale. Bien que les projets d'agriculture urbaine n'aient pas pour volonté de rendre autonome la ville de Paris, ils permettent de sensibiliser les citoyens à la production alimentaire, de les reconnecter aux saisons et de changer à la fois leurs habitudes alimentaires et leurs habitudes du quotidien (moins de déchets, moins de produits ultra-transformés, plus de plantes dans les jardins, les cours et les balcons des parisiens, etc.). Cependant, parmi les nombreux lauréats depuis la première édition en 2017, de nombreux projets n'ont pas encore vu le jour et il serait intéressant de faire un suivi des projets installés ou en cours d'installation.



Figure 29: Logo des Parisculteurs (site Ville de Paris)

La thématique de l'agriculture urbaine dans les villes de la Métropole est également abordée dans la partie 3.3.1.3.

Ainsi, la Ville de Paris s'est engagée dans l'organisation urbaine de l'alimentation avec cette stratégie ambitieuse et soutenue par de nombreux acteurs. Les villes et territoires de la Métropole espèrent pouvoir suivre les résultats en fonction des objectifs fixés. Des retours sur les réussites et les échecs seraient intéressants dans le but d'informer d'autres collectivités qui souhaitent s'emparer du sujet.

3.3.1.2. Le PAT de GPSEA

Grand Paris Sud Est Avenir est le territoire de la Métropole qui possède le plus de terres agricoles (50% des terres agricoles de la MGP). En 2018, l'EPT a exprimé la volonté de réaliser un PAT sur son territoire dans le but d'organiser l'agriculture et l'alimentation. S'inscrivant

également dans le Plan Climat-Air-Energie de GPSEA, le PAT s'axe initialement sur 3 objectifs :

- Structurer et consolider l'agriculture présente sur le territoire et favoriser l'installation agricole ;
- Consolider et développer les circuits courts ;
- Sensibiliser à une alimentation saine tous les citoyens.

Dans le but de définir les enjeux du territoire et les actions réalisables dans le cadre de ce PAT, GPSEA a travaillé avec le bureau d'études Extracité qui a réalisé de janvier à mai 2019 une étude sur tout le territoire. Cette étude a été présentée aux membres du comité technique dont la Métropole du Grand Paris fait partie. Dans cette étude de diagnostic territorial, Extracité a fait un focus sur les agriculteurs et sur les consommateurs.

L'étude sur les producteurs vise à décrire le contexte territorial agricole de GPSEA sous les aspects suivants :

Nombre d'agriculteurs - On trouve 28 agriculteurs sur GPSEA dont 26 ont répondu à l'enquête d'Extracité. Parmi ces 28, 10 se trouvent à Mandres-les-Roses et 7 à Périgny.

Âge des agriculteurs - Avec une moyenne d'âge de 50 ans, la population agricole vieillit et de nombreux chefs d'exploitation ont déjà pensé à céder leur activité.

Typologie des exploitations - 92% des exploitations font de la culture contre 16% de l'élevage avec 2 exploitations qui pratiquent les deux (figure 30). On trouve une majorité d'exploitations qui produisent des légumes (50% des exploitations qui font de la culture) mais les activités sont diversifiées sur le territoire : céréales, fruits, volaille, horticulture, aromatiques, etc.

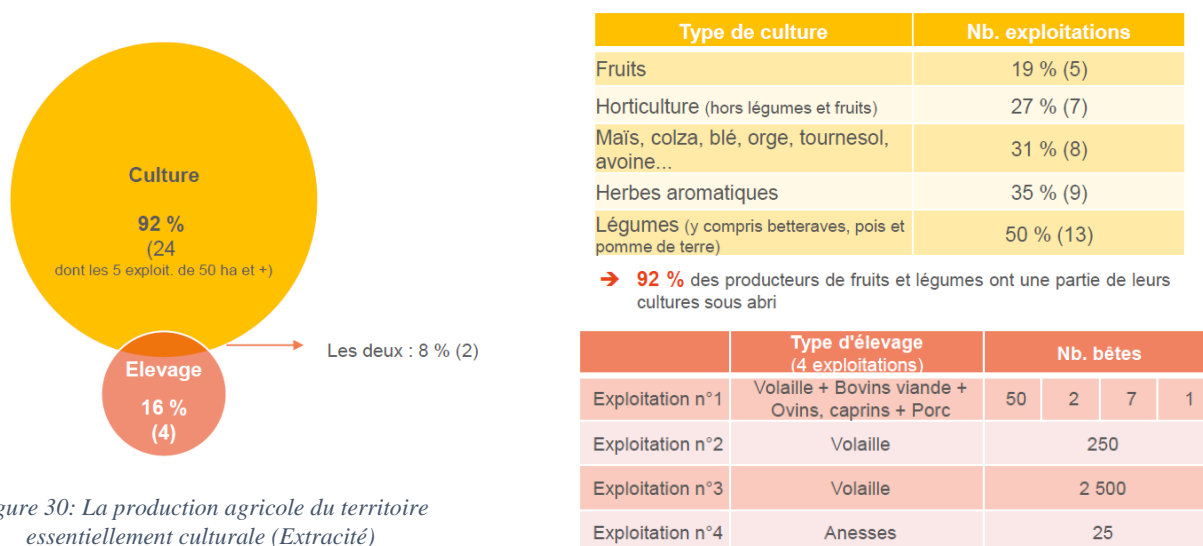


Figure 30: La production agricole du territoire essentiellement culturelle (Extracité)

Vente des produits - La vente locale est assez répandue : sur des marchés de plein air, à la ferme, en panier (AMAP ou non). Les grandes exploitations céréalières (de plus de 50ha) passent souvent par une coopérative. 20% des agriculteurs ont déclaré être intéressés par de nouveaux débouchés locaux.

Ainsi, on observe une agriculture déjà ancrée dans son territoire mais qui peut encore se territorialiser, que ce soit pour développer les circuits courts de proximité dans GPSEA ou sur les territoires voisins. L'ouverture sur les territoires voisins est un point important qui a été

soulevé par les membres du comité technique du 4 juin 2019 : dans son PAT, GPSEA s'engage à rester ouvert ; il n'est pas question de fermer les frontières pour consommer 100% de la production de GPSEA dans GPSEA.

La deuxième partie de l'étude se concentrait sur les consommateurs de GPSEA, leurs habitudes alimentaires et leurs attentes de l'amélioration du système alimentaire territorial.

Ménages interrogés - 700 ménages ont été interrogés par téléphone. Parmi ces ménages, 54% sont des couples contre 35% de personnes seules. Le budget moyen alloué à l'alimentation par foyer est de 467€, contre 383€ à l'échelle nationale.

Consommation des citoyens - 61% consomment des légumes tous les jours (contre 56% en France) et 62% des fruits (contre 74% en France). 77% des consommateurs interrogés déclarent consommer bio, même très rarement. L'étude révèle une forte corrélation entre la consommation de produits biologiques et le niveau de revenu (les produits bio étant souvent plus chers ou au même prix que les produits non bio). Du point de vue de la sécurité alimentaire, 35% des personnes interrogées déclarent rencontrer des difficultés financières pour leur alimentation.

Achat des produits alimentaires - 90% des personnes interrogées font leurs courses dans une grande surface et seulement 5% directement auprès des producteurs locaux. Cependant, 69% déclarent acheter, même rarement des produits locaux. Les arguments majoritaires en faveur des produits locaux sont un gage de qualité (pour 63% des personnes) et de fraîcheur (pour 43% des personnes). Les deux facteurs incitatifs majoritaires sont le prix et la qualité. Malgré un faible pourcentage de personnes réfractaires à l'achat de produits locaux, les personnes interrogées ont exprimé une volonté d'acheter plus de produits locaux (fruits, légumes, œufs).

Malgré l'habitude des citoyens d'aller dans les grandes surfaces, le territoire a un potentiel d'approvisionnement alimentaire et les citoyens sont réceptifs à l'idée de transition alimentaire du territoire. La question de la distribution alimentaire a été peu traitée dans l'étude du territoire mais le sera dans les actions du PAT. De ce qu'il ressort de l'étude et d'après mon opinion, il paraît important de croiser la volonté du territoire de développer les circuits courts de proximité et les habitudes déjà mise en place des citoyens. Introduire des produits locaux dans les grandes surfaces ou accompagner la modification des habitudes alimentaires des citoyens sont deux actions auxquelles GPSEA devra réfléchir.

En ce qui concerne l'état des lieux des commerces alimentaires sur le territoire ainsi que leurs perspectives d'avenir, une thésarde de Paris&co (agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la Métropole) s'intéresse à la provenance des produits chez les commerçants et a choisi GPSEA comme territoire d'étude. D'après GPSEA, cette étude est l'opportunité de compléter les connaissances du territoire en associant les commerçants encore peu impliqués dans le PAT.

Les prochaines étapes pour l'élaboration du PAT sont la réalisation de fiches actions qui répondent aux enjeux du territoire. Extracité va produire un exemple de fiches action et GPSEA souhaite produire une carte faisant apparaître les flux alimentaires sur le territoire.

3.3.1.3. L'agriculture urbaine : un outil de sensibilisation à l'alimentation sur le territoire métropolitain

Bien qu'elle ne prenne pas la forme de PAT, l'alimentation est un sujet qui apparaît dans d'autres territoires et d'autres communes via des projets d'agriculture urbaine.

Ces projets peuvent s'organiser sous la forme d'une **stratégie globale**. A l'échelle d'une **EPT**, Plaine Commune a engagé une stratégie de développement de l'agriculture urbaine dans l'objectif d'améliorer l'alimentation et le cadre de vie des citoyens. Cette stratégie comprend la mise en place de nouveaux projets mais également la préservation et le développement des jardins collectifs fortement présents sur le territoire. On peut prendre l'exemple de la ville de Stains qui présente plus de 700 jardins ouvriers (Ville de Stains, 2019). La place de ces jardins dans l'alimentation des citoyens est importante : ils permettent un approvisionnement secondaire de produits frais non négligeable, surtout dans le cas de famille dans la précarité alimentaire. Les freins à la production et au jardinage urbain est la pollution des sols qui est systématique sur le territoire métropolitain.

Une autre **stratégie globale** à l'échelle d'une **ville** est l'exemple du programme de la Ville d'Arcueil Ville Comestible qui installe de l'agriculture urbaine, des arbres et arbustes fruitiers. Cette initiative propose aux habitants d'installer des projets, notamment des jardins partagés et d'Incroyables Comestibles (plantes comestibles installées dans la rue). Les projets peuvent être à l'initiative de la mairie, d'associations ou de citoyens. On trouve aujourd'hui 7 jardins partagés (figure 31), des arbres fruitiers, des plantes comestibles en pied d'arbres ou au milieu de rues piétonnes (romarin, fève, framboises, etc.) et des inventaires participatifs pour identifier d'autres sites susceptibles de recevoir de la végétation comestible. La mairie incite la végétalisation de la ville pour la rendre plus résiliente (création d'îlot de fraîcheur, préservation et végétalisation de pleine terre, préservation et augmentation de la biodiversité en ville, etc.) tout en sensibilisant les citoyens à la production alimentaire. L'objectif n'est pas d'avoir un approvisionnement important, mais de mobiliser les citoyens pour rendre la ville plus durable et plus agréable. Le maire à l'origine de ce projet est Daniel BREUILLER, ancien maire d'Arcueil et vice-président à la Nature en Ville de la Métropole du Grand Paris.



Figure 31: Jardin partagé Cauchy, une des nombreux exemples du programme Arcueil Ville Comestible (site Arcueil ville comestible)

Les projets d'agriculture urbaine peuvent également se développer à la suite d'**appels à projets** comme les Parisculteurs de la Ville de Paris qui existe depuis 2017. Parmi les lauréats, nous pouvons trouver des projets d'agriculture urbaine qui répondent aux enjeux présentés dans la « Stratégie de Paris pour une Alimentation Durable ». Nous pouvons citer les exemples de la Caverne qui s'est installée dans un parking du 18^e arrondissement pour produire des endives et des champignons, vendus à Paris et en proche banlieue dans des paniers et des magasins. L'Aromathèque de Saint-Denis, inaugurée en 2019, a pour objectif de produire des tisanes, des herbes fraîches et des fleurs comestibles pour le marché de Saint-Denis ou les cafés et salons de thé. Beaucoup d'autres projets produisent des denrées alimentaires vendues en circuits courts. Les quantités sont faibles mais ces projets permettent aux grands parisiens d'avoir une alternative d'approvisionnement occasionnel. De plus, dans les projets des Parisculteurs,

l'agriculture urbaine a également vocation à utiliser et rendre agréable des espaces urbains souvent délaissés ou inutilisés.

Enfin, des **projets particuliers et ponctuels** à vocation alimentaire peuvent être à l'initiative de communes et de divers acteurs. C'est le cas de la cité Maraîchère de Romainville. Le projet a pour objectif d'approvisionner en partie les quartiers proches du projet. Situé dans le quartier Marcel Cachin, deux tours seront construites sur plusieurs étages dans le but de cultiver des fruits et légumes, des champignons, des fleurs comestibles, etc. Les bâtiments se veulent innovants à base de matériaux biosourcés et réfléchis pour être performants énergétiquement : les façades et les toits en verre ont pour objectif de maximiser la lumière qui rentre dans les tours. La production sera hors sol, sur du substrat organique, sur le mode de culture d'AgroParisTech avec le projet T4P (production sur du substrat issu de recyclage de matériaux urbains). Des tests du substrat sont actuellement en cours à la Florentaise, entreprise près de Nantes qui développe des produits et des composants innovants pour la production horticole et agricole.

De plus, le projet a une dimension sociale et culturelle très développée : il permettra à la fois d'organiser des formations et des activités pédagogiques pour le grand public, il sera également associé au développement de jardins pédagogiques autour des tours et déploiera de nombreuses activités (conférences, café). Les produits des tours seront vendus en circuits courts aux habitants du quartier en priorité.

Les tours, initialement prévues pour fin 2019, ont pris du retard et la date d'inauguration du projet reste incertaine. La Métropole du Grand Paris est partenaire et finance une partie de ce projet.

Il existe de nombreux autres exemples d'agriculture urbaine fortement orientés vers l'alimentation ou l'éducation à l'alimentation comme l'Agrocité de Gennevilliers et Bagneux, la ferme urbaine de Saint-Denis, etc.

3.3.2. Les PAT se multiplient dans les territoires ruraux franciliens

En Ile-de-France, la quasi-totalité des terres agricoles sont réparties autour de la Métropole du Grand Paris. Bien qu'il existe des terres agricoles au sein de la Métropole (50% dans GPSEA) et des projets d'agriculture urbaine comme nous venons de le voir, de nombreux projets concernant la territorialisation de l'agriculture et de l'alimentation se développent hors des frontières métropolitaines.

En Ile-de-France, on recense cinq PAT : Plateau de Saclay et le Triangle vert du Hurepoix, Communauté de communes de Limours, Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, Bergerie Nationale de Rambouillet et GPSEA. Deux sont recensés sur le site du RnPAT : la PAT du Plateau de Saclay et du Triangle vert du Hurepoix et celui GPSEA. Un projet alimentaire transfrontalier est également prévu dans le Parc Naturel Régional Oise Pays de France, à cheval entre le département du Val d'Oise et de l'Oise (*MAUVAIS François*, 2019, DRIA AF, entretien physique le 4/06/2019).

Ces PAT sont intéressants car ils concernent des territoires avec des terres agricoles et une capacité de territorialisation forte. La mise en relation des agriculteurs et les liens avec les citoyens qui sont à proximité des terres sont plus faciles que dans le cas de grand bassin de consommation comme Paris.

Lors de l'étude du territoire francilien, j'ai contacté Terre&cit , association en charge du d veloppement territorial du Plateau de Saclay (  cheval sur l'Essonne et les Yvelines) et coordinatrice du Projet Alimentaire Territorial du Plateau de Saclay et du Triangle Vert. Terre&cit  a initialement  t  cr e  dans le but de coordonner les actions sur le Territoire Agriurbain (TAU) Plateau de Saclay. Les TAU ont  t  mis en place en Ile-de-France de mani re informelle dans les ann es 1970 et ont  t  officiellement reconnus en 2001 lorsque le Comit  interminist riel d'am nagement et de d veloppement du territoire a pris la d cision d'accompagner financie rement ces projets. Ils ont, par la suite,  t  institutionnalis s dans la loi relative au d veloppement des territoires ruraux en 2005 (Poulot et Toubanc, 2018). Ces territoires agriurbains sont aujourd'hui soutenus financie rement par la R gion Ile-de-France dans le but de pr server et d velopper l'agriculture et les produits locaux des territoires (figure 32).

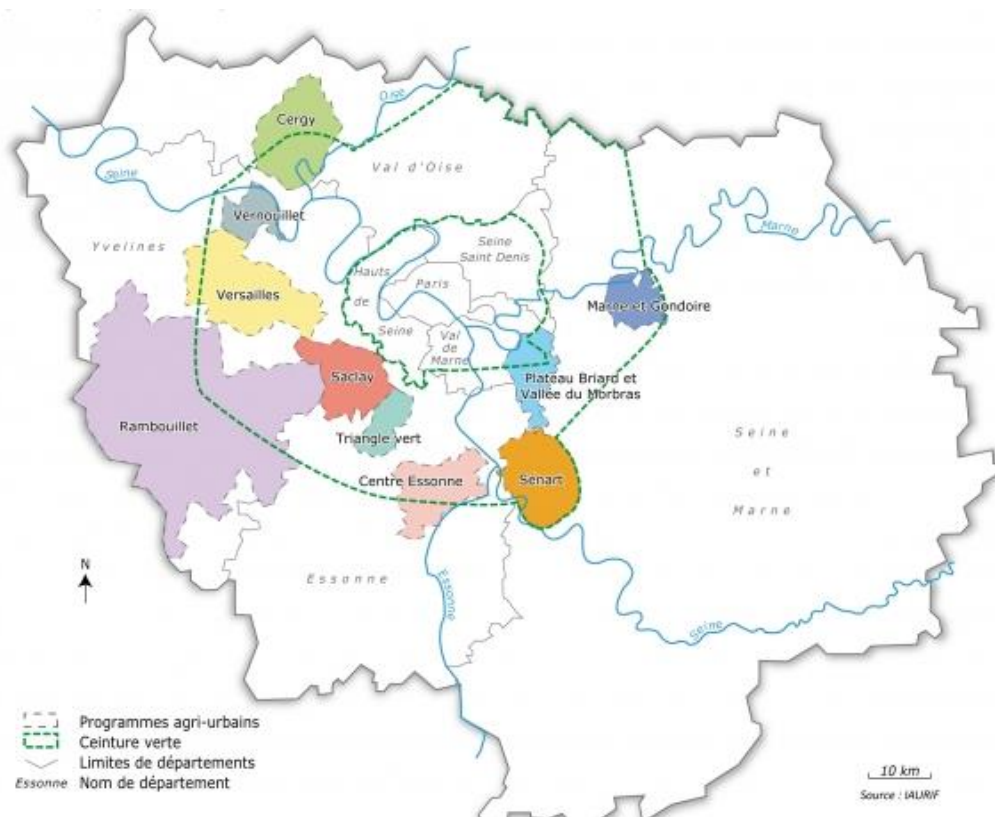


Figure 32: Cartographie de ces nouveaux territoires de projets : les territoires agriurbains (IAU)

Terre&cit  a  t  cr e e en 2001   l'initiative d'agriculteurs du Plateau et elle est devenue la structure porteuse d'un programme LEADER² et anime le territoire sur les th matiques agricoles et alimentaires. Organis e en 4 coll ges d'acteurs ( lus, soci t  civile, associations, agriculteurs), l'association vise   inclure tous les habitants et acteurs du Plateau pour faciliter la prise en compte de chacun.

Terre&cit  a permis de faciliter le d veloppement de circuits courts, la promotion des produits locaux et l'introduction de denr es alimentaires locales dans les restaurations collectives. Aujourd'hui, sur 5 exploitations int ress es pour approvisionner les restaurations collectives du

² LEADER : Liaisons entre Actions de D veloppement de l'Economie Rurale. LEADER est un axe du programme de d veloppement FEADER (Fonds Europ en Agricole et de D veloppement de l'Espace Rural) qui soutient des projets de territoires ruraux dans le d veloppement de strat gies locales.

territoire, 3 ont introduit leurs produits (yaourt et volaille). L'introduction de fruits et légumes n'est pas encore mise au point car ce débouché n'amortit pas les coûts de production.

Le nouveau projet alimentaire inter-territoire du Plateau de Saclay avec le Triangle Vert et trois communautés d'agglomération (Paris Saclay, Versailles Grand Parc, Saint Quentin) a pour objectif de développer l'agriculture et les circuits courts sur un territoire avec un bassin de production et de consommation plus important. La zone est composée de 58 communes et près de 800 000 habitants. Les actions visent donc à fédérer les acteurs du territoire, soutenir le développement agricole et la diversification des productions et créer de nouveaux débouchés de proximité (dont la restauration collective) en favorisant la mise en place de filières de distribution. Lauréat PNA en 2016, ce projet de Terre& Cité est accompagné par la Chambre d'agriculture et le Pôle Abiosol et soutenu financièrement par la Caisse des Dépôts.

Les autres PAT sont également récents et visent à optimiser la production agricole des territoires et à organiser les circuits courts pour les bassins de consommation de proximité. Ces PAT franciliens, dans des milieux plus ruraux que GPSEA, s'organisent pour rendre leur territoire plus résilient et sont moins ouverts sur le grand bassin de consommation métropolitain, bien que des liens existent (exemple des yaourts de la ferme de Viltain, produits sur le Plateau de Saclay, qu'on retrouve dans les cantines administratives de Paris).

Enfin, une réflexion de projet alimentaire interdépartemental entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines a été entamée en 2017 : l'objectif était d'allier un département fortement agricole et le bassin de consommation altoséquanais pour localiser les flux alimentaires des Yvelines. Bien que les deux départements aient entamé des diagnostics faisant l'état des lieux de la production et de la consommation sur le territoire et affiché leur partenariat au Salon International de l'Agriculture, le PAT n'a pas abouti.

L'alimentation est donc un sujet qui apparaît sous différentes formes, du milieu rural au milieu urbain et passe par un grand nombre d'acteurs. L'organisation autour de l'alimentation progresse et se retrouve à toutes les échelles : communes, EPT, PNR, TAU, Région Ile-de-France et bientôt Métropole du Grand Paris. Un des enjeux futurs pour l'organisation de l'alimentation en Ile-de-France sera de coordonner ces différentes politiques et stratégies pour qu'elles soient efficaces et fonctionnelles. La communication inter-territoire devra donc se développer afin de partager les expériences et éventuellement associer les projets entre eux. Des structures participent déjà à la mise en commun des travaux et des initiatives (France Urbaine, Terres en Villes, IUFN). Il serait intéressant de faire des focus sur les expériences franciliennes de façon similaire aux études de France Urbaine et de Terres en Villes pour amorcer cette communication.

Cette étude du territoire m'a permis de cerner les enjeux du territoire francilien et métropolitain et de déterminer les sujets sur lesquels la Métropole du Grand Paris pourrait agir.

4. Pistes de réflexion pour la stratégie alimentaire de la MGP

La Métropole du Grand Paris a exprimé dans son Plan Climat-Air-Energie le projet de réaliser un « Plan alimentation Durable ».

L'étude comparative des métropoles françaises doit permettre à la MGP d'en savoir plus sur les stratégies mises en place en France et sur les possibilités d'actions des métropoles sur

l'alimentation. De même, l'étude du contexte francilien a pour but d'identifier les acteurs de l'alimentation pour mettre en place des actions cohérentes avec la situation territoriale et connaître les actions déjà en cours.

Cette partie propose donc des pistes de réflexion sur les futures actions métropolitaines sur le sujet de l'alimentation.

4.1. Acquérir une bonne connaissance du territoire, de ses enjeux et des actions existantes concernant l'alimentation

Comme nous l'avons vu, les stratégies alimentaires sont précédées d'un état des lieux du territoire dans le but de dresser les enjeux, d'identifier les initiatives existantes et de déterminer les acteurs partenaires et les actions à réaliser. Cet état des lieux permet de recentrer les connaissances sur le territoire métropolitain.

En Ile-de-France, il existe de plusieurs documents qui font l'état des lieux de l'alimentation (diagnostic alimentaire de la DRIAAF, étude de l'IAU). Dans l'étude de l'IAU, on retrouve par exemple une cartographie de la provenance des produits alimentaires importés en Ile-de-France (figure 33). Cette donnée serait par exemple intéressante à avoir à l'échelle de la MGP.

De même, lorsque le département des Hauts-de-Seine souhaitait réaliser un PAT avec le département des Yvelines, une apprentie AgroParisTech a travaillé sur les enjeux territoriaux du point de vue des Hauts-de-Seine. Son étude reprenait des cartes de l'IAU recensant la production, la transformation et les jardins partagés du département. On peut prendre en exemple la carte de l'IAU des points de transformation alimentaire sur le territoire altoséquanais (figure 34).

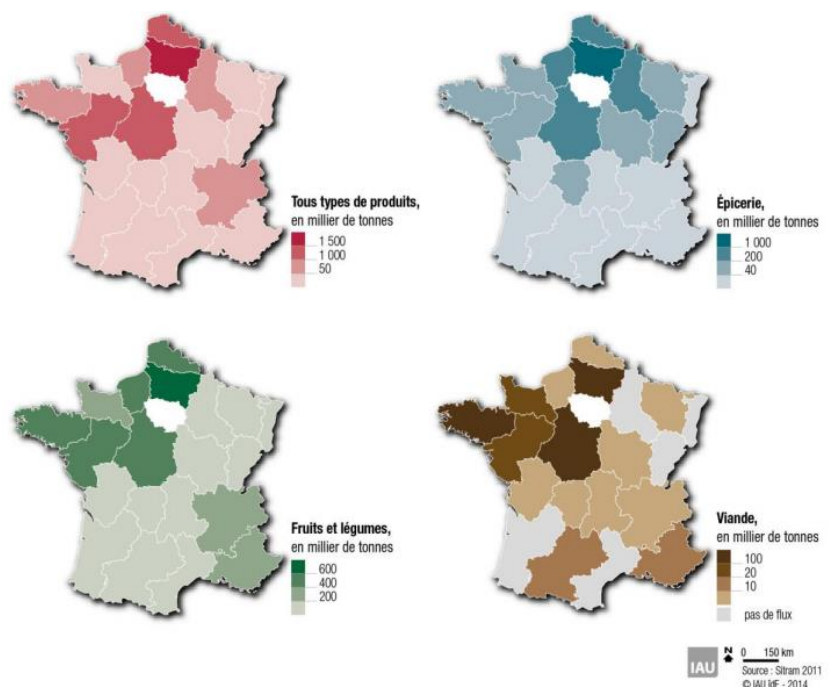


Figure 33: Provenance des denrées alimentaires importées en Ile-de-France (IAU, 2015)

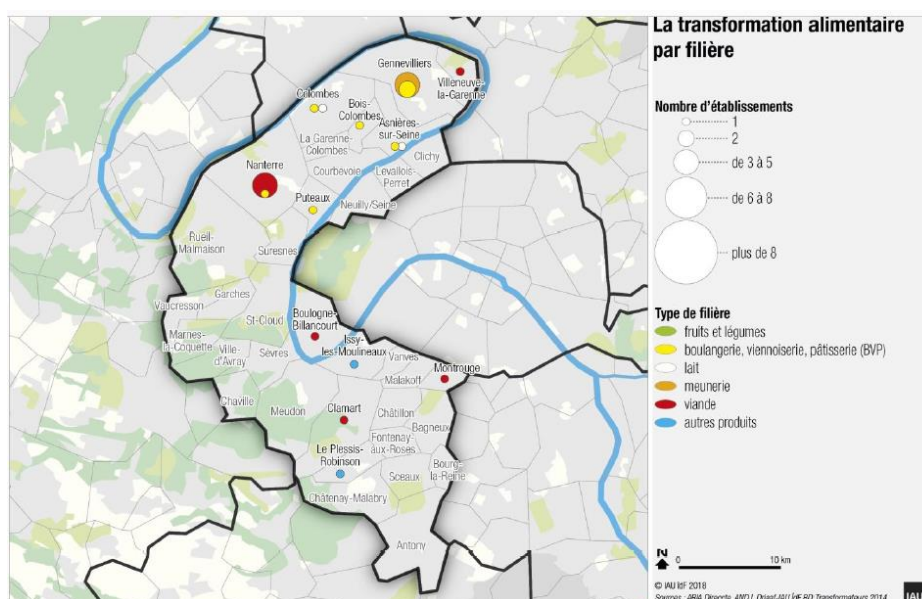


Figure 34: Les unités de transformation alimentaire des Hauts-de-Seine, données de l'IAU focus sur le département (IAU, 2018)

Ainsi, il existe déjà de nombreuses données sur le thème de l'alimentation. La Métropole du Grand Paris devrait engager des diagnostics et un traitement des données existantes afin d'identifier le potentiel du territoire ainsi que les enjeux. Les données intéressantes à acquérir sont les suivantes :

- Emplacement, typologie et superficie des exploitations agricoles ;
- Unités de transformation ;
- Circuits courts : magasins de producteurs, AMAP, vente directe, etc. ;
- Projets d'agriculture urbaine ;
- Jardins partagés ;
- Flux alimentaire métropolitain ;
- Zones de précarité alimentaire ;
- Initiatives particulières des collectivités, d'associations et d'entreprises sur l'alimentation durable ;
- Etat des lieux de la restauration collective du territoire.

Certaines données peuvent être représentées dans des cartes : la cartographie des espaces agricoles métropolitains et des espaces d'agriculture urbaine serait notamment intéressante.

La Métropole du Grand Paris a signé des conventions de partenariat avec l'IAU et l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) qui possèdent des bases de données sur ces sujets. Les diagnostics pourraient donc se faire dans le cadre de ces partenariats. La MGP a également signé la charte de l'AFAUP : une collaboration avec la structure pour recenser les projets d'agriculture sur le territoire métropolitain serait envisageable. Il existe par ailleurs une carte de l'ARB recensant les projets d'agriculture urbaine à l'échelle de la région (ARB, 2018). Il serait aisé de réaliser une carte à l'échelle de la MGP à partir de ces données. Enfin, des initiatives comme le PAT de GPSEA permettent de faire des diagnostics à l'échelle de l'EPT. Une autre possibilité est donc de travailler avec les territoires pour réaliser ces diagnostics puis les regrouper.

Dans le cadre de son plan Climat-Air-Energie métropolitain, la MGP a entamé ces recherches d'informations. Une cartographie des espaces agricoles a été réalisée par l'APUR (figure 35).

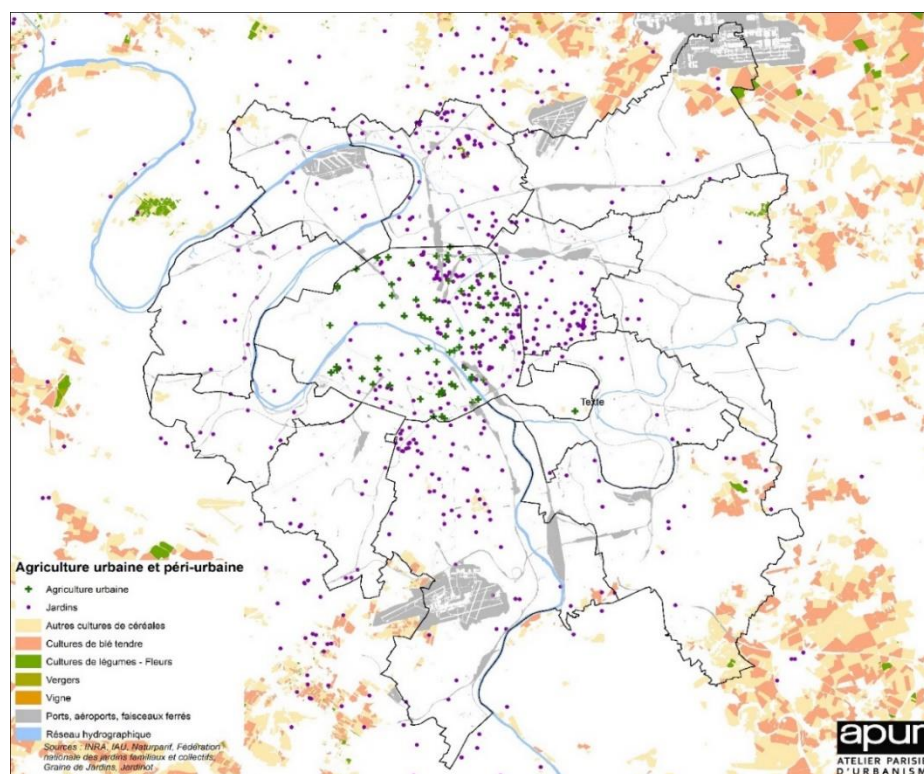


Figure 35: Cartographie des espaces agricoles et d'agriculture urbaine réalisée pour le Plan Climat (APUR)

Cette carte recense donc les espaces d'agriculture urbaine et les différents types d'exploitation agricole. Des précisions seraient nécessaires dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie alimentaire : précisions sur les exploitations recensées (âge des agriculteurs, circuits de vente utilisés, ateliers pédagogiques, appartenance à une coopérative, etc.) et sur les typologies d'agriculture urbaine par exemple.

Ces diagnostics permettront à la MGP de lancer les discussions sur les actions qu'elle peut engager dans sa stratégie alimentaire. Le recensement de l'existant permet de voir les initiatives à conforter et à mettre en réseau pour ensuite identifier les initiatives manquantes sur le territoire.

4.2. Identifier le rôle de la MGP vis-à-vis des EPT et des communes du territoire dans cette stratégie alimentaire

La MGP se dit être la « Métropole des maires » : en effet, le programme d'actions de la MGP est débattu avec une assemblée constituée de tous les maires de la Métropole. Les actions mises en place doivent servir aux communes du territoire. De plus, les compétences de la MGP sont restreintes (cf. la partie 1). Il faudrait que la MGP se concerte et travaille avec les communes et les EPT de son territoire pour identifier les besoins de ceux-ci, les sujets à traiter et les compétences à déployer. La coopération avec ces territoires permettrait de mettre en œuvre des actions opérationnelles et utiles. En effet, de nombreux acteurs, rencontrés lors de l'étude du contexte régional, ont attiré l'attention sur la nécessité pour la MGP de mettre en place des actions cohérentes avec les actions déjà engagées sur le territoire.

Des initiatives alimentaires sur le territoire de la MGP existent déjà comme nous l'avons vu avec le PAT de GPSEA. Ce projet est une opportunité pour la Métropole du Grand Paris : la MGP, ainsi que les autres territoires intéressés par les PAT, pourront bénéficier de l'expérience de l'EPT. Un partage de la méthode, des étapes et des difficultés rencontrées serait intéressant à l'échelle métropolitaine. De plus, à la suite du comité technique du 4 juin 2019, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec une chargée de mission de GPSEA sur l'éventuel rôle de la MGP sur les questions d'alimentation. L'EPT était tout d'abord sceptique car le territoire métropolitain, densément urbanisé, ne semblait pas être l'échelle adéquate. Cependant, la participation de la MGP à la coordination, au soutien et à l'animation d'actions sur certains sujets alimentaires leur paraît intéressante.

Sur le sujet de la restauration collective, GPSEA a émis l'idée que la Métropole pourrait organiser des groupements d'achat pour les communes n'ayant pas la possibilité d'organiser l'approvisionnement local des cantines scolaires. La compétence juridique reste à développer, mais l'accompagnement des collectivités sur ce sujet est envisageable (de façon similaire aux métropoles étudiées).

Comme nous l'avons vu dans l'étude comparative, les métropoles ont souvent un rôle de chef d'orchestre : elles rassemblent les acteurs, élaborent des diagnostics et des groupes de travail et mettent en place un suivi des actions. Elles orchestrent la stratégie pour que les structures compétentes (agriculteurs, chambres d'agriculture, GAB, associations, entreprises de transformation, etc.) puissent agir efficacement et que les actions restent cohérentes entre elles. De manière analogue, la MGP pourrait organiser des actions sur son territoire, celles-ci ayant été réfléchies avec les EPT et les communes. La mise en place d'un travail concerté pourrait cependant rencontrer quelques difficultés : les acteurs sont très nombreux et de la plupart des EPT, créés récemment, sont en cours de structuration.

La place de la MGP dans cette stratégie alimentaire reste donc à définir : une réunion technique des territoires devrait avoir lieu en octobre afin de partager les actions déjà mises en place dans les EPT et de réfléchir aux actions possibles et intéressantes pour la stratégie. Cette réunion sera peut-être l'occasion d'entamer des échanges précis sur certains sujets (provenance de l'alimentation, projets agricoles, projets de sensibilisation, actions sur la restauration collective, etc.).

4.3. Identifier les sujets sur lesquels la MGP peut agir

4.3.1. Actions alimentaires des services de la MGP

L'alimentation est un sujet transversal qui concerne de nombreux services des collectivités (gestion des déchets, économie, développement urbain, aménagement, etc.). Cette transversalité était déjà présente dans les stratégies alimentaires des métropoles étudiées. C'est en m'entretenant avec la Métropole de Toulouse que j'ai eu l'idée de me renseigner sur les autres services de la MGP dans le but d'identifier les actions en lien avec l'alimentation : en effet, Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse ont lancé une opération « Commerce avenir » dans le but de redynamiser le centre-ville de Toulouse, incluant le développement de points de distribution alimentaire en circuits courts. Cette opération est similaire à l'appel à projet « Centres Villes Vivants » de la MGP.

Bien que la stratégie alimentaire soit prise en charge par le service Nature en Ville de la direction Environnement de la MGP, la thématique alimentation est présente directement ou indirectement dans les autres services de la MGP.

A la fin de mon stage, je me suis donc entretenue avec 5 services dans le but d'identifier les sujets abordés concernant l'alimentation :

- L'économie circulaire de la direction Développement Economique ;
- La logistique de la direction Développement Economique ;
- L'appel à projet « Centres Villes Vivants » de la direction Développement Economique ;
- GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) de la direction Environnement ;
- Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la direction Aménagement.

Le service économie circulaire produit chaque année un livrable de bonnes pratiques sur une thématique de l'économie circulaire. En 2016 par exemple, le document s'intéressait à des découvertes insolites d'économie circulaire sur le territoire francilien comme Disco Soupe, une association qui épluche et cuisine les fruits et légumes invendus ou rejetés de la vente. Ces livrables se font dans le cadre de la participation de la MGP au comité francilien de l'économie circulaire. Cette année, le document s'intéressera plus particulièrement à l'alimentation durable : le livrable mettra en lumière des structures agissant sur une des cinq thématiques suivantes :

- Optimiser l'utilisation des ressources ;
- Mieux s'approvisionner pour une activité agricole durable ;
- Produire au plus près des consommateurs ;
- Évolution des modes de production ;
- Évolution des modes de consommation.

Ces cinq thématiques apparaissent dans les stratégies alimentaires des métropoles étudiées. La valorisation d'initiatives métropolitaines et franciliennes sur le sujet de l'alimentation durable est donc déjà une action à laquelle participe la MGP. Ainsi, le travail a été réalisé avec des structures telles que la Caverne (production d'endives, de champignons et de micro-pousses dans un ancien parking), V'île fertile (ferme urbaine participative), La Ferme du Rail (ferme de polyculture et d'insertion), le pôle Abiosol (association d'accompagnement des projets d'installation agricole biologique et solidaire) ou encore l'entreprise Too Good to Go (vente des invendus de commerces alimentaires). La relation avec ces structures est importante pour la MGP car elle participe à la structuration du système alimentaire métropolitain : elles pourront intervenir dans la stratégie alimentaire de la MGP, en consultation ou dans la mise en place d'actions.

Sur le thème de la logistique urbaine, un pacte logistique visant à homogénéiser les réglementations logistiques sur le territoire de la MGP a été signé le 10 septembre 2018 par 16 communes, 4 EPT, 6 services et opérateurs de l'Etat et 21 fédérations professionnelles, entreprises et syndicats mixtes. Ce pacte logistique a pour but d'expérimenter une logistique commune entre ces territoires afin de faciliter les mobilités et les opérations logistiques. Ce pacte a également un enjeu de réduction de l'impact carbone de la logistique métropolitaine : une logistique homogénéisée produit moins de gaz à effet de serre qu'un territoire avec des règles logistiques variées. De plus, il encourage l'utilisation de véhicules à faibles émissions et silencieux. Ce pacte inclut donc la logistique alimentaire. Aujourd'hui, il y a une volonté politique de travailler plus particulièrement sur ce thème. Cependant, le service n'est composé

que d'une chargée de mission qui se charge déjà de la mise en place de ce pacte logistique. Des relations avec Rungis existent déjà (participation à la rédaction du Pacte logistique), les flux alimentaires de Rungis étant les plus importants sur le territoire métropolitain. Il serait en effet intéressant de voir la diversité et l'importance des différents flux alimentaires (supermarchés, grossistes, magasins de producteurs, AMAP, etc.). La mise en place d'une stratégie alimentaire serait l'occasion de lancer une étude de ce type.

« Centres Villes Vivants » est un appel à projet métropolitain qui permet d'accompagner des communes volontaires dans la revitalisation de leur centre-ville. Cette revitalisation peut se faire par un renforcement des services et des commerces de proximité, dans la rénovation des espaces publics et le développement de projets d'aménagement innovants. Les commerces alimentaires et les commerces de bouche sont souvent présents dans ces projets de revitalisation. Ces commerces peuvent être des points de vente permanents (boucheries, primeurs, supermarchés) ou ponctuels (marchés, halles). Il serait intéressant de recenser les projets ayant des actions sur l'amélioration des commerces alimentaires afin d'avoir plus d'informations : contexte initial, raison(s) du projet, typologie des commerces mis en place, résultats de la mise en place de ces commerces (amélioration de la fréquentation, augmentation de la fréquentation). Cet appel à projet, commencé en 2017, permet à la MGP d'avoir une action sur la distribution et la consommation alimentaire. Sa prise en compte dans la stratégie alimentaire de la MGP sera utile et essentielle pour coopérer sur ces sujets avec les communes prenant part à l'expérience.

Le service GEMAPI de la MGP travaille sur quatre missions relatives à la gestion de l'eau :

- Aménagement de bassins hydrographiques ;
- Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau et les accès ;
- Défense contre les inondations (gestion des ouvrages de protection hydraulique) ;
- Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques, zones humides et formations boisées riveraines.

Dans le cadre de la défense du territoire métropolitain contre les inondations, la GEMAPI a élaboré un partenariat avec la Chambre d'Agriculture afin de travailler avec les agriculteurs (hors MGP) en amont de zones ayant subi de fortes inondations estivales les années précédentes. L'objectif de ce partenariat est d'accompagner financièrement et techniquement les agriculteurs dans la mise en place de zones d'expansion des crues, méthode plus durable pour gérer les débordements des cours d'eau que la réalisation d'ouvrages de stockage. Les agriculteurs concernés sont ceux se trouvant à proximité de la Seine et de la Marne, en amont des frontières de la MGP. Cette convention permet donc d'établir un lien avec des agriculteurs hors de la MGP : il s'agit du seul sujet actuel où la MGP travaille avec des agriculteurs. Dans ce cadre et en imitant ce que fait Eau de Paris, la MGP pourrait initier des contrats avec ces agriculteurs pour leur procurer des débouchés sur le territoire métropolitain.

Enfin, la MGP est actuellement en train d'élaborer son SCoT. Actuellement en cours de rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), le futur SCoT prévoit de protéger strictement les terres agricoles restantes sur le territoire métropolitain. Le document n'est pas encore adopté, le SCoT devant être arrêté avant la fin de l'année 2019. Si l'interdiction de consommer des terres agricoles est actée, les EPT du territoire devront la respecter lors de l'élaboration de leur PLUi.

Ainsi, il existe d'ores et déjà des actions concernant de près ou de loin l'alimentation durable au sein des services de la Métropole. Les actions engagées devraient apparaître dans la stratégie

alimentaire afin de les réunir et les inscrire dans la volonté métropolitaine d'améliorer le système alimentaire métropolitain. Certaines de ces actions sont également des opportunités pour la MGP pour des actions futures : les contacts de l'économie circulaire pourraient servir, les relations avec les agriculteurs dans le cadre de la GEMAPI également. La réalisation de la stratégie alimentaire nécessiterait d'intégrer ces services et de coordonner les actions en cours pour effectuer un travail transversal au sein de la MGP. Une fiche action dans le PCAEM concernant la mise en place du « Plan Alimentation Durable » aborde ces sujets mais reste à préciser (Annexe 14).

4.3.2. Actions envisageables par la MGP sur le territoire métropolitain

Comme nous l'avons vu précédemment, des initiatives existent déjà sur le territoire métropolitain. Le recensement de ces initiatives serait donc une première action utile pour la MGP.

En ce qui concerne les actions possibles à mettre en place sur le territoire métropolitain, nous pouvons tout d'abord citer les actions financées par le **FIM** (Fonds d'Investissement Métropolitain). Aujourd'hui, le MGP finance déjà des projets d'agriculture urbaine :

- Tours maraîchères de Romainville ;
- L'Agrocité à Gennevilliers et à Bagneux ;
- Les jardins permaculturels de Montfermeil ;
- Les vergers de Bry-sur-Marne ;
- La ferme urbaine du Blanc- Mesnil.

D'autres projets sur le sujet de l'alimentation pourraient aujourd'hui être financés par le FIM : on peut penser notamment à des projets communaux qui ont pour objectif d'améliorer l'alimentation de leur territoire.

Des **appels à projet**, concernant l'alimentation, pourraient également être lancés. Dans les métropoles étudiées, des initiatives territoriales d'entreprises et d'associations ont été soutenues par des appels à projet. On peut prendre l'exemple du « coup de cœur » du service Economie Sociale et Solidaire de Bordeaux Métropole qui a soutenu le projet Supercoop, un supermarché coopératif. Ces appels à projet pourraient être sur les sujets suivants :

- Agriculture urbaine : en s'inspirant des Parisculteurs, sur du foncier communal ;
- La mise en place de magasins de producteurs et/ou d'outils de transformation locale ;
- Des projets pour la lutte contre la précarité alimentaire : autoproduction par le jardinage de pied d'immeuble, etc. ;
- Des projets de sensibilisation à l'alimentation durable.

La MGP pourrait ajouter dans ses actions l'**accompagnement** des communes et des territoires dans des actions qui auront été identifiées en amont avec eux sur le sujet de l'alimentation. On peut imaginer un accompagnement des communes sur le sujet des restaurations collectives. De manière similaire aux autres métropoles, la MGP pourrait organiser des groupes de travail pour travailler sur la rédaction des marchés publics afin d'augmenter le bio et le local dans les cantines scolaires. Ces groupes de travail pourraient également inclure des agriculteurs volontaires afin de sensibiliser les acteurs de la restauration collective à la production agricole et aux contraintes rencontrées par les agriculteurs pour approvisionner les restaurations collectives.

Enfin, des **conventions de partenariats** avec des acteurs de l'alimentation et de l'agriculture permettraient à la MGP de lancer des actions sur de vastes sujets. Tout d'abord, une veille foncière sur le territoire métropolitain permettrait de faciliter l'installation de projets sur les terres agricoles qui seront sanctuarisées par le SCoT. La SAFER serait donc une structure essentielle à la valorisation des terres agricoles sur le territoire de la MGP. La MGP n'est actuellement pas propriétaire de foncier, mais cela pourrait être envisageable à l'avenir.

Dans le cas de la préservation des terres agricoles, la MGP peut également mettre en place des PPEANP (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels Périurbains) sur son territoire. La préservation de terres agricoles par cet outil serait en accord avec les directives du SCoT de sanctuariser les terres agricoles existantes et développer l'agriculture sur le territoire métropolitain.

Sur les questions techniques agricoles et de développement d'une agriculture durable, le GAB pourrait être un partenaire efficace. D'une part il accompagne les agriculteurs dans la conversion biologique, mais également à l'introduction de produits biologiques franciliens dans les restaurations scolaires franciliennes. Dans le cas où la MGP accompagne les communes volontaires dans l'augmentation d'alimentation bio et locale des restaurations collectives, la participation du GAB dans cet accompagnement (formations, sensibilisation, visites de fermes) serait intéressante.

Le pôle Abiosol, comprenant également le GAB d'Île-de-France, a une vision sur l'ensemble des étapes de l'installation agricole, de l'acquisition du foncier à la vente des produits. L'association serait donc intéressante pour mettre en œuvre des actions de préservation et de valorisation des terres agricoles métropolitaines.

Cependant, le territoire métropolitain étant très urbanisé, la valorisation de foncier inoccupé pour des projets d'agriculture urbaine et périurbaine est le sujet sur lequel la demande est plus importante (demande des communes et des citoyens). L'AFAUP fédère les structures (associations comme entreprises) qui mettent en place des projets d'agriculture urbaine et a donc une bonne visibilité du marché actuel et des projets réussis ou en difficulté. La MGP a déjà signé la charte de l'AFAUP qui engage de nombreuses collectivités au développement de l'agriculture urbaine. Une collaboration plus approfondie dans le but de faciliter la naissance de projets communaux pourrait être envisageable.

Les associations ayant participé aux différentes actions des services métropolitains sur le sujet de l'alimentation permettront également à la Métropole de mettre en place efficacement des actions grâce à des partenariats. On peut prendre l'exemple des contacts élaborés par le service économie circulaire lors de la rédaction des livrables. Certaines structures travaillant dans la valorisation des biodéchets et dans la lutte contre le gaspillage alimentaire pourraient par exemple soutenir la Métropole dans des actions de réduction du gaspillage alimentaire métropolitain.

Ainsi, la MGP peut amorcer des actions concernant l'alimentation. Cependant, ces actions ne vont concerner que les 2% de terres agricoles du territoire, ce qui est insuffisant pour nourrir la population métropolitaine.

4.3.3. Des collaborations entre territoires ruraux et territoires urbains

Il est donc nécessaire pour la MGP d'inscrire ses actions agricoles dans un territoire plus vaste que le territoire métropolitain. La Région Ile-de-France a entamé une stratégie alimentaire qu'il serait intéressant de suivre afin de connaître les actions engagées et les acteurs concernés. Comme nous l'avons vu, cette stratégie a pour objectif de développer les produits alimentaires franciliens avec le CERVIA, devenu Terre de Saveurs.

Il serait également intéressant pour la MGP de collaborer avec les terres agricoles franciliennes voire les terres agricoles du bassin parisien.

Les seules relations de la MGP avec des agriculteurs, hors des frontières métropolitaines, ont été élaborées dans le cadre du travail de la GEMAPI avec la Chambre d'agriculture pour l'installation de zones d'expansion des crues. Il serait envisageable de maintenir ces relations pour aborder l'approvisionnement de la Métropole en produits agricoles. Cet approvisionnement peut se faire de diverses manières : accompagnement dans de nouveaux débouchés comme la restauration collective (de manière similaire à Eau de Paris avec les agriculteurs des vallées de la Vanne), participation à la Coop Bio IDF, création d'AMAP avec le pôle Abiosol, etc.

Pour la mise en place de nouvelles relations avec des agriculteurs hors de la MGP, les futurs partenariats avec des structures franciliennes (GAB, Chambre d'agriculture, pôle Abiosol, etc.) faciliteraient le développement de projets inter-territoires. Cependant, la coopération avec des territoires ruraux franciliens, comme les TAU ou les PNR, pour augmenter l'approvisionnement local de la métropole peut être compliquée. En effet, ces territoires cherchent à optimiser la production, la transformation et la distribution au sein de leurs frontières. Bien qu'ils ne soient pas fermés aux échanges et à « l'exportation », l'approvisionnement de la métropole venant de ces territoires serait minime. La mise en place de contrats de réciprocité par exemple serait difficile voire impossible pour avoir un approvisionnement significatif. Il ne faut cependant pas négliger la possibilité d'échanger avec ces territoires dans le but de promouvoir leurs produits car la demande en produits locaux est forte sur le territoire métropolitain.

Enfin, la MGP a signé un pacte avec la Ville de Paris et l'Association des Maires Ruraux de France où apparaissent des objectifs concernant l'alimentation. L'utilisation de cette relation avec les maires ruraux de France pourrait être une opportunité pour la MGP de tisser des liens avec des terres agricoles voisines.

4.4. Vers l'organisation d'une stratégie alimentaire territoriale concertée

Dans le but de coordonner les actions alimentaires et de les inscrire dans une cohérence territoriale, la mise en place d'une stratégie comme le veut la MGP est indispensable. Cette stratégie devrait s'organiser dans le temps selon les étapes suivantes.

Comme décrit précédemment, cette stratégie doit tout d'abord prendre en compte la volonté et les besoins des territoires et des communes. La réunion rassemblant les EPT et quelques communes motrices sur le sujet de l'alimentation serait un premier point pour entamer une concertation. Cette réunion peut prendre deux formes :

- Une réunion des services agricultures urbaines ou alimentation des EPT et des communes : cette réunion permettrait de connaître les actions engagées par les collectivités, leurs projets et leurs besoins. Elle peut se faire soit à l'échelle des

chargés de mission, soit à l'échelle des directeurs Environnement des territoires (G12) ;

- Une réunion des élus métropolitains ou des Directeurs Généraux des Services sous la forme de G142 (territoires et communes) : cette réunion permettrait de connaître la volonté politique des collectivités et de communiquer celle de la MGP. Une communication efficace entre les élus accélérerait la mise en place de la stratégie alimentaire.

Ces réunions permettraient donc d'identifier les enjeux, les objectifs et des actions à mettre en place dans la stratégie alimentaire métropolitaine. Il s'agit également d'identifier les initiatives existantes à soutenir avant de créer de nouveaux projets.

Suite à la concertation avec les communes et les EPT, la MGP pourrait constituer un groupe d'acteurs pour participer à l'élaboration de la stratégie alimentaire. Parmi ces acteurs, les partenaires métropolitains (IAU, ARB, CDC, AgroParisTech) et les acteurs de l'alimentation listés dans la partie 3 (Chambre d'agriculture, GAB, pôle Abiosol, etc.) seraient les plus compétents pour participer à la mise en place de la stratégie. En effet, ces acteurs représentent à la fois le monde agricole, les consommateurs et les étapes intermédiaires (transformation et distribution).

Une concertation plus élargie pourrait également être mise en place. Pour la réalisation du SCoT, les avis et témoignages des citoyens ont été récoltés sur un forum internet et des réunions publiques thématiques ont été organisées : il y a eu douze réunions publiques qui ont abordé douze thématiques, une dans chaque EPT. Ce modèle permet de communiquer des actions existantes et de lancer une réflexion sur les actions à entreprendre sur des sujets précis. Une concertation publique sur le modèle des Rencontres agricoles serait une possibilité. La MGP pourrait identifier des sujets qui feraient l'objet de conférences ou d'ateliers publics : les circuits courts, la restauration collective, la sécurité alimentaire, le développement agricole, l'agriculture urbaine, la biodiversité et l'alimentation, etc. L'organisation d'événements ponctuels est également une possibilité : le concours des miels de la Métropole sera par exemple l'occasion de communiquer sur la future stratégie alimentaire métropolitaine. Un marché de producteurs métropolitains sur le même format que le marché « Made in MEL » est également une possibilité pour sensibiliser les citoyens à la production métropolitaine et pour communiquer au grand public, aux producteurs et aux transformateurs les objectifs de la stratégie. Il pourrait être par la suite un événement annuel organisé par la MGP.

Puis la MGP pourrait entreprendre des initiatives, comme celles proposées dans la partie précédente. De manière similaire aux métropoles françaises, la MGP pourrait agir sur l'installation agricole, l'augmentation du local dans les restaurations collectives, le soutien à la sensibilisation alimentaire, etc. Avec les acteurs associés à la stratégie, les actions engagées dans la stratégie pourraient être plus ambitieuses : accompagnement technique des agriculteurs, développement de l'agroécologie, développement de l'aide alimentaire, développement de projets associatifs d'éducation, de sensibilisation et de lutte contre l'insécurité alimentaire, développement de l'offre en produits frais, bio, locaux et accessibles dans les grandes surfaces, etc. Cependant, la MGP devrait sélectionner un nombre limité d'actions : traiter tous les sujets sera compliqué.

Enfin, la mise en place d'une gouvernance métropolitaine de l'alimentation avec les acteurs ayant participé à la mise en place des actions serait l'opportunité de suivre, évaluer et pérenniser les actions de la stratégie. Cette gouvernance pourrait se faire avec l'aide de l'IUFN et

permettrait à la stratégie d'impliquer les acteurs dans l'organisation du territoire métropolitain. On peut imaginer la mise en place de cette gouvernance en même temps ou après le lancement des premières actions, une fois les phases de concertation passées et les acteurs motivés identifiés.

En conclusion, la MGP peut d'ores et déjà identifier les objectifs de sa stratégie alimentaire en s'appuyant sur les actions des métropoles françaises, les actions des acteurs de l'alimentation francilienne et les actions déjà engagées dans les autres services. La concertation avec les collectivités métropolitaines permettra de prioriser ces objectifs et de lancer des actions visant à organiser le système alimentaire métropolitain. Cette stratégie, annoncée « Plan Alimentation Durable » dans le Plan Climat-Air-Energie métropolitain, doit participer à améliorer la résilience du territoire en répondant aux enjeux climatiques actuels.

Conclusion

L'organisation des systèmes alimentaires, sous différentes formes, s'inscrit donc dans les enjeux modernes décrits en introduction (crises climatiques et alimentaires, besoin de retour à la nature, etc.). Les projets alimentaires territoriaux sont l'outil français pour l'organisation de ces systèmes alimentaires et ont pour objectif de rapprocher la production de la consommation en agissant sur tous les leviers de l'alimentation. Les métropoles françaises ont appliqué cet outil de différentes façons et l'étude comparative de ce mémoire permet de mettre en lumière des actions particulières. Recensement des agriculteurs, organisation de marchés, accompagnement de restaurations collectives : ces actions métropolitaines participent à rendre les systèmes alimentaires, jusque-là organisés par différents acteurs qui ne travaillent pas toujours ensemble, un peu plus cohérents.

Dans un objectif d'efficacité et d'ambition, la communication entre les territoires français (métropoles, PNR, Pays, communauté de communes, etc.) est nécessaire : les métropoles interrogées se sont montrées intéressées par un état des lieux des actions des autres métropoles. Ainsi, la place de réseaux et d'associations comme Rn PAT, Terres en Villes, l'IUFN et France Urbaine est essentielle dans ce mouvement de partage des expériences et d'évaluation des outils. A l'échelle internationale, le Pacte de Milan joue ce rôle et offre une opportunité pour échanger, s'inspirer et s'entre-aider.

Cependant, des freins persistent à l'organisation des systèmes alimentaires : relations entre les structures, communication, sensibilisation d'exploitations conventionnelles, implication de la grande distribution. Ces derniers ont souvent une action à l'échelle nationale et ne prennent quasiment pas part au développement local. Cependant, leur levier d'actions est très important pour l'amélioration et la territorialisation des systèmes alimentaires, la plupart des consommateurs faisant leurs courses dans leurs supermarchés. A ces freins, s'ajoute le système d'administration des territoires français qui est complexe (de nombreuses échelles, de nombreux acteurs). Ces freins dépendent du contexte territorial et doivent être identifiés afin d'établir une stratégie cohérente et opérationnelle.

Aujourd'hui, la MGP peut agir pour améliorer le système alimentaire, sous réserve qu'elle est une bonne connaissance de celui-ci. L'étude du système alimentaire francilien indique une grande quantité d'acteurs qui s'engagent sur différents aspects de l'alimentation et que la MGP pourrait contacter dans le cadre de sa stratégie alimentaire. Une stratégie qui s'organise de manière similaire au fonctionnement du bureau d'étude Extracité serait intéressante : valoriser et consolider les initiatives existantes avant de structurer et créer de nouveaux projets. En particulier, l'organisation des initiatives de lutte contre la précarité alimentaire serait une priorité dans ce territoire d'inégalités, la « Plan Alimentation Durable » de la MGP étant une opportunité pour traiter ce sujet.

Aujourd'hui, il est attendu des villes qu'elles s'organisent pour répondre aux nombreux enjeux liés à l'alimentation : elles doivent assurer une alimentation saine accessible à tous en préservant l'environnement et en assurant une cohérence avec les enjeux sociaux et économiques. Cette thématique devient un véritable enjeu politique de développement et s'inscrit dans les objectifs d'amélioration du cadre de vie et d'aménagement urbain des villes modernes : mieux nourrir les populations tout en respectant l'environnement pour laisser aux générations futures des villes plus résilientes.

Bibliographie

Agence Bio. 2018 – *Synthèse francilienne de la production bio* – Excel disponible sur <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/>

Agence Régionale de la Biodiversité. 2018 – *L'agriculture urbaine au cœur des projets de ville : une diversité de formes et de fonctions* – Note rapide de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme – 6 p.

BAKER Lauren, CARSON Aimee, COREY Sarah, EMANUEL Barbara, FIELD Debbie, JOHNSON Lorraine, KUHNS James, LOBKO Joe, NASR Joe, PECK Steven, REINSBOROUGH Laura, SAWYER Utcha, SECCOMBE Wally, SNIDER Abra, TEIDEL Rhonda. 2012 – *GrowTO, an urban plan for Toronto* – Toronto Food Policy Council – 24 p.

BARDON Eric, CHARPENTIER Bernard, FEIGNIER Denis. 2013 – *Mission d'expertise et d'appui du Programme national pour l'alimentation* – Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux – 57 p.

BIRLOUEZ Éric. 2009 – *L'insécurité alimentaire en France* – dans POUR n°202-203 – p. 73-78 – 6 p.

BRAND Caroline. 2015 – *Alimentation et métropolisation : repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée* – Thèse dirigé par VANIER Martin dans le cadre de l'Ecole doctorale Sciences de l'homme, du politique et du territoire – 551 p. + annexes

CHAPELLE Sophie. 2014 – *Des cantines scolaires avec des repas 100% bio et locaux, c'est possible ?* – Bastamag – <https://www.bastamag.net/Des-cantines-scolaires-100>

DEDIEU Françoise. 2015 – *Jardins ouvriers et familiaux en Seine* – Les cahiers du patrimoine n°2 – Direction de la Culture du Patrimoine du Sport et des Loisirs, Département de la Seine-Saint-Denis – 176 p.

Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. 2018a – *Diagnostic régionale de l'offre alimentaire* – 60 p.

Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. 2018b – *Le bilan annuel de l'emploi agricole. Résultats 2016 et estimations 2017* – Agreste Chiffres et données Agriculture n°253 – p. 86 à 89

Food and Agriculture Organization. 1999 – *Questions relatives à l'agriculture urbaine* – Département de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs – <http://www.fao.org/Ag/fr/magazine/9901sp2.htm>

Food and Agriculture Organization. 2002 – *Le système alimentaire et les facteurs qui influent sur la sécurité alimentaire des ménages et la nutrition*. – Chapitre 3 de l'ouvrage « Agriculture, alimentation et nutrition en Afrique : un ouvrage de référence à l'usage des professeurs d'agriculture » – 410 p.

FORSTER Thomas, EGAL Florence, GETZ ESAUDERO Arthur, DUBBELING Marielle, RENTING Henk. 2015 – *Milan Urban Food Policy Pact. Selected Good Practices from Cities* – Milan: Fondazione Giangiacomo Feltrinelli – 125 p.

France Urbaine. 2017 – *Villes, agriculture et alimentation, expériences françaises* – 64 p.

Groupement des Agriculteurs Biologiques d’Ile-de-France. 2019 – *Chiffres clés de l’Agriculture Biologique en Ile-de-France à fin 2018* – <https://www.bioiledefrance.fr/documents/chiffrescles-2019.pdf>

Institut d’Aménagement et d’Urbanisme. 2015 – *Les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien* – 9 fascicules

International Urban Food Network. 2016 – *Le Pacte de Milan, les collectivités françaises s’engagent pour les systèmes alimentaires territoriaux* – 8 p.

MALASSIS Louis. 1994 – *Nourrir les Hommes.* – dans *Economie rural* n°224 – Société Française d’Economie Rurale – p. 66

MCCLINTOCK Nathan. 2012 – *Toward a food policy “Fist Step” in Oakland, California: a Food Policy Council’s efforts to promote urban agriculture zoning* – volume 2, issue 4 – 28 p.

Métropole du Grand Paris. 2019 – *Le Grand Pari de la nature en ville* – SCoT de la Métropole du Grand Paris – www.metropolegrandparis.fr/scot/le-grand-pari-nature-en-ville/

Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation. 2009 – *Rapport du groupe de travail « Circuits courts de commercialisation »* – 24 p.

Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation. 2014 – *Construire votre PAT pour rapprocher production locale et consommation locale* – 4 p.

Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation. 2017 – *Dossier de presse des Etats Généraux de l’alimentation* – 6 p.

Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales. 2016 – *Solidarité et réciprocité entre les territoires, quelle place pour le périurbain ?* – Site du Lab Périurbain : <https://periurbain.cget.gouv.fr/>

Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales. 2018 – *Des métropoles au cœur de l’innovation et de la coopération territoriale* – www.cget.gouv.fr/territoires/metropoles

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. 2017 – *Tableaux de l’économie française édition 2017* – 272 p.

POULOT Monique, TOUBLANC Monique. 2018 – *Les territoires agriurbains en Ile-de-France : entre paysage ordinaire, paysage agricole et paysage alimentaire ?* – Les projets de paysage, Dossier thématique n°17 : paysage(s) et agriculture(s) – <https://projetsdepaysage.fr/>

ROBERTS Wayne. 2010 – *Food Policy Encounters of a third kind: How the Toronto Food Policy Council socializes for sustain-Ability* – Chapitre 10 – Edité par BLAY-PALMER Alison – 28 p.

Terre de liens. 2019 – *Le contexte alimentaire francilien* – <https://terredeliens-iledefrance.org/>

Ville de Paris. 2016 – *Etat des lieux de l'alimentation à Paris* – 48 p.

Ville de Paris. 2018 – *Stratégie de Paris pour une alimentation durable* – 70 p.

Ville de Stains. 2019 – *Les jardins familiaux à Stains* – <https://stains.fr>

ZAPALSKI Emilie. 2019 – *Un quatrième contrat de réciprocité signé entre Nantes Métropole et le Pays de Retz* – Banques des Territoires – <https://www.banquedesterritoires.fr/>

Source juridique

Art. L.1.III – Code Rural et de la pêche maritime

Autres références

Centre d'observation de la société. 2016 – *Quelles insécurité alimentaire en France aujourd'hui ?* – <http://www.observationsociete.fr/>

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France. 2017 – *Une métropole à la table, l'Ile-de-France face aux défis alimentaires* – Les cahiers n°173 – 208 p.

ROSENSTIEHL Augustin, ENGUEHARD Sylvain. 2019 – *Capital agricole : chantiers pour une ville cultivée* – Exposition au Palais de l'Arsenal

Contact - métropoles	Nom	Prénom	Fonction	Service / Direction	Mail	Téléphone
Rennes Métropole	VERDIER	Pascal	Chargé de mission agriculture et espace naturel	Service Planification et Etudes urbaines	p.verdier@rennesmetropole.fr	02 99 86 63 77
Nantes Métropole	BARREAU	Dominique	Chef de projet agriculture	Direction générale Environnement et Services Urbains Direction Energie Environnement et Risques	dominique.barreau@nantesmetropole.fr	02 40 99 48 66
	DONET	Fanny	Apprenti ingénieur Agriculture et Alimentation	Direction générale Environnement et Services Urbains Direction Energie Environnement et Risques	fanny.donet@nantesmetropole.fr	02 40 99 31 42
Métropole Européenne de Lille	GERMAIN	Nolüen	Responsable unité fonctionnelle Agriculture et Dynamique territoriale	Direction Nature, Agriculture et Environnement Pôle Développement territorial et social	ngermain@lillemetropole.fr	03 20 21 26 35 06 07 86 38 14
Bordeaux Métropole	SCOUARNEC	Morgane	Chargée de mission Gouvernance alimentaire	Direction générale Haute Qualité de vie Direction Energie, Ecologie et Développement durable Service Santé et Qualité de vie	m.scouarnec@bordeaux-metropole.fr	05 56 46 82 18 06 44 27 46 46
Toulouse Métropole	KARCHER	Isabelle	Chargée de mission Agriculture et alimentation	Direction Environnement et Energie	isabelle.karcher@toulouse-metropole.fr	05 81 91 73 50
Grenoble-Alpes Métropole	BERTHAUD	Karine	Chargée de mission circuits courts et alimentation à Grenoble-Alpes Métropole Direction du service agriculture, forêt et développement rural au Pays Voironnais	Direction agriculture, forêt et montagne	karine.berthaud@paysvoironnais.com	04 57 38 01 62 07 78 66 86 85
Grand Lyon Métropole	CHAUFURNIER	Fabien	Chef de projet stratégie alimentaire	Direction du Développement urbain et cadre de vie Stratégies territoriales et politiques urbaines Service Développement Durable	fchaufournier@grandlyon.com	04 26 83 90 75 06 95 85 89 58
Montpellier Méditerranée Métropole	De SAINT VAULRY	Valérie	Chargée de l'économie agricole, agroécologie et alimentation	Département du Développement économique, emploi et insertion	v.desaintvaulry@montpellier3m.fr	04 67 13 61 13
Aix-Marseille-Provence Métropole	LAUTHIER	Alexandre	Chef de projets Espaces naturels et Agriculture	Direction Agriculture et Forêts, Paysage, Grands équipements métropolitains	alexandre.lauthier@ampmetropole.fr	07 77 25 67 02 04 90 17 05 50

Contact Ile-de-France	Nom	Prénom	Fonction	Service / Direction	Mail	Téléphone
Région Ile-de-France	MANESSE	Théo	Chargé de mission Agriculture et Territoire	Direction de l'Agriculture, de la Ruralité et de la Forêt Service Agriculture	theo.manesse@iledefrance.fr	01 53 85 74 57
DRIA AF	MANTEROLA	Bertrand	Directeur Adjoint DRIA AF		bertrand.manterola@agriculture.gouv.fr	
	SAULNIER	Jonathan	Adjoint au service régional d'économie agricole		jonathan.saulnier@agriculture.gouv.fr	01 41 24 17 90 06 64 08 45 74
GAB	REYBEROTTE	Bénédicte	Responsable Développement des territoires		b.reyberotte@bioiledefrance.fr	01 84 83 01 80 06 37 93 83 40
Chambre d'agriculture	LEGENTIL	Ugo	Chargé de mission Développement Economique des territoires	Développement économique du territoire Pôle Territoire Service Economie et Filière	ugo.legentil@idf.chambagri.fr	06 75 40 24 93
	SIMON	Elise	Cheffe de service Economie Filière	Développement économique du territoire Pôle Territoire	elise.simon@idf.chambagri.fr	

	KHENAFOU	Fatna	Filières	Pôle Economie et Développement Service Produits fermiers et filières Diversification	fatna.khenafou@idf.chambagri.fr	01 64 79 31 24 07 76 17 12 92
IAU - ARB	LAGNEAU	Antoine	Chargé de projets Agriculture urbaine	Département Biodiversité de l'IAU IDF (ARB)	antoine.lagneau@iau-idf.fr	01 77 49 76 20 06 25 99 44 64
Terre de liens	BECHET	Hélène	Coordinatrice		h.bechet@terredeliens.org	06 44 07 36 21
AFAUP	DANIEL	Anne-Cécile	Coordinatrice nationale		contact@afaup.org afaup.asso@gmail.com	
SAFER	TUAL	Julia	Chargée de mission	Direction Prospective et Aménagement territorial	julia.tual@safer-idf.com	01 42 65 42 62
Eau de Paris	ZAKEOSSIAN	Manon	Responsable du Service Protection de la Ressource et Biodiversité	Direction de la Ressource en eau et de la Protection	manon.zakeossian@eaudeparis.fr	01 64 45 22 03
Ville de Paris	KOUMARIANOS	Patrick	Chef de projet Alimentation du territoire	Direction des Espaces Verts et de l'Environnement Division Eco-développement	patrick.koumarios@paris.fr	01 71 28 50 54
Agence de l'eau Seine Normandie	DRUAIS	Jennifer	Chargée d'études Eaux souterraines et Agriculture	Direction territoriale Seine francilienne Service Milieux aquatiques et Agriculture	druais.jennifer@aesn.fr	01 41 20 17 43
CERVIA	GRAINDORGE	Marc	Chargé de mission		marc.graindorge@cervia.fr	01 55 34 37 06
Plaine Commune	BARDOU	Magali	Chargée de mission Agenda 21	Délégation générale de l'écologie urbaine	magali.bardou@plainecommune.com	01 55 93 55 52
Plateau de Saclay - Terre&cité	SPAACK	Dorian	Coordinateur Général de Terre&cité		dorian.spaack@terreetcite.org	06 59 64 97 44 01 60 11 33 93
GPSEA	BENY	Isabelle	Directrice adjointe - Ambassadrice du numérique	Direction du Développement Durable	ibeny@gpsea.fr	01 41 94 31 84 06 29 60 69 48

Autres contacts	Nom	Prénom	Fonction	Service / Direction	Mail	Téléphone
IUFN	RANOUX	Maëlle	Directrice de projets		maelle.ranoux@iufn.org	06 83 06 43 21
Terres en Villes	MAZERAND	Paul	Chargé de mission Economie agricole et alimentaire		paul.mazerand@terresenvilles.org	01 40 41 84 12 06 30 34 08 19
Toronto FPC	NASR	Joe	Certificate instructor and associate researcher		jnasr@ryerson.ca	761 881 955
Oakland FPC	BENNATON	Rob	University of California Cooperative Extension Bay Area Urban Agriculture Advisor		rbennaton@ucanr.edu	

Liste des annexes

Annexe 1 - Plan d'action de la Stratégie de Paris pour une alimentation durable (Source : Ville de Paris)

Annexe 2 - Fiches identités des métropoles : récapitulatif des informations récoltées sur les stratégies alimentaires

Annexe 3 - Fiche thématique n°1 : Mise en place de la stratégie alimentaire et concertation

Annexe 4 - Fiche thématique n°2 : Coopération inter-territoires

Annexe 5 - Fiche thématique n°3 : Installation agricole

Annexe 6 - Fiche thématique n°4 : Transformation agroalimentaire territoriale

Annexe 7 - Fiche thématique n°5 : Développement des circuits courts de proximité

Annexe 8 - Fiche thématique n°6 : Sensibilisation et éducation à une alimentation saine et durable

Annexe 9 - Fiche thématique n°7 : Recyclage et lutte contre le gaspillage alimentaire

Annexe 10 - Fiche thématique n°8 : Restauration collective


Annexe 11 - Fiche thématique n°9 : Gouvernance alimentaire


Annexe 12 - Fiches acteurs : récapitulatifs des informations récoltées lors des entretiens avec les acteurs franciliens de l'agriculture et de l'alimentation

Annexe 13 - Fiche action du Plan Climat-Air-Energie de la Métropole du Grand Paris qui prévoit la réalisation d'une stratégie alimentaire appelée « Plan Alimentation Durable »

Annexe 1 - Plan d'action de la Stratégie de Paris pour
une alimentation durable (Source : Ville de Paris)

2. LISTE DES ACTIONS (ÉCHÉANCES ET PILOTAGES)

 PLAN D' ACTIONS DE LA STRATÉGIE DE PARIS POUR UNE ALIMENTATION DURABLE		Pilote		Objectifs							Échéances		
		50 % alimentation BP	20 % SAU bio	IDF : 50% SAU	Bilan carbone : - 40%	75% ménages achetant bio	5% flexitariens	5% obésité	0 précarité alimentaire	Transports doux	2020	2024	2030
AXE 1 : ACCÈS DE TOU-TES À UNE ALIMENTATION DURABLE													
Sous-axe : développer la vente de proximité de produits locaux et durables													
1	Étudier la complémentarité entre commerces à l'échelle du quartier et développer des pôles multi-commerces	SEMAEST/GIE Paris commerce											
2	Développer les modes de commerce itinérants	DAE											
3	Profiter des infrastructures logistiques et de transport pour améliorer l'accès à une offre alimentaire de proximité	DEVE											
4	Étudier le développement des halles alimentaires et favoriser l'installation et la visibilité des commerces de l'économie sociale et solidaire	DAE											
5	Mettre en avant une sélection de productions de proximité dans les grandes surfaces	DEVE											
6	Accueillir et accompagner l'innovation alimentaire	Paris&co											
Sous-axe : démocratiser l'accès à des produits frais et durables													
7	Généraliser l'alimentation durable en restauration collective et sociale	DEVE											
8	Favoriser la diffusion d'une offre végétarienne et d'alimentation durable en restauration commerciale	DEVE											
9	Mettre en place des cuisines partagées permettant de cuisiner les denrées brutes	DASES											
10	Accueillir les personnes âgées dans les restaurants de quartier	CASVP											
Sous-axe : diversifier et optimiser l'aide alimentaire													
11	Mettre en œuvre un plan d'actions d'aide alimentaire	DASES											
12	Proposer des initiatives solidaires "denrées pour les plus démunis"	DEVE											
13	Développer davantage d'épicerie sociale et solidaires	DASES											
AXE 2 : AUGMENTATION DE L'AUTONOMIE ET DE LA RÉSILIENCE ALIMENTAIRES													
Sous-axe : consolider les débouchés des producteurs locaux et durables													
14	Améliorer la mise en relation entre producteurs et acteurs des filières alimentaires via une plateforme et une instance d'échanges	DEVE/DFA											
15	Créer et valoriser pour les filières locales franciliennes des Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)	DAE/ EDP											
16	Soutenir les producteurs locaux sur les marchés et dans les petits commerces parisiens	DAE											
Sous-axe : améliorer l'autonomie alimentaire en agissant sur le foncier agricole rural et (péri)urbain et sur les outils de transformation													
17	Poursuivre le plaidoyer en faveur d'une agriculture locale durable	DEVE											
18	Développer les partenariats avec les territoires agricoles périurbains et ruraux	CD94/DEVE											
19	Diversifier la production locale via l'agriculture urbaine et périurbaine	DEVE											
20	Proposer et soutenir des ateliers et des outils mutualisés de transformation et de logistique	CD94/DEVE											
21	Resserrer le lien entre consommateurs urbains et producteurs locaux	DEVE											
22	Soutenir le développement de l'agriculture biologique sur le Bassin Parisien	EDP											
Sous-axe : mobiliser les acteurs publics et privés pour améliorer la résilience du système alimentaire parisien													
23	Créer un système d'information dynamique sur les ressources alimentaires et les lieux de stockage du Bassin Parisien	DRIAAF											
24	Développer une logistique d'approvisionnement alimentaire résiliente	DVD											

 PLAN D' ACTIONS DE LA STRATÉGIE DE PARIS POUR UNE ALIMENTATION DURABLE		Pilote		Objectifs							Échéances		
		50 % alimentation BP	20 % SAU bio	IDF : 50% SAU	Bilan carbone : - 40%	75% ménages achetant bio	75 % flexitariens	5% obésité	0 précarité alimentaire	Transports doux	2020	2024	2030
AXE 3 : PRÉVENTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET DES DÉCHETS													
Sous-axe : lutter contre le gaspillage alimentaire													
25	Poursuivre le Plan Stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire	DAE											
26	Renforcer la redistribution des invendus	DAE											
27	Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	DPE											
Sous-axe : valoriser les déchets alimentaires													
28	Développer le compostage de proximité des biodéchets	DPE											
29	Généraliser la collecte séparée des déchets alimentaires pour les valoriser	DPE											
Sous-axe : réduire les emballages alimentaires jetables													
30	Développer le urac à Paris	DAE											
31	Limiter les déchets alimentaires des grands événements	DEVE											
32	Poursuivre la promotion de la consommation alimentaire de l'eau du robinet	EDP											
AXE 4 : MISE EN RÉSEAU ET PARTENARIATS													
Sous-axe : développer des opérations de sensibilisation adaptées aux populations cibles													
33	Développer les projets complets et pratiques de sensibilisation autour de l'alimentation durable pour les populations précaires	DASES											
34	Développer une offre de sensibilisation à l'alimentation durable adaptée à l'enfance et la jeunesse	DASES/DASCO											
35	Développer les actions de sensibilisation à destination des familles dès le début de la parentalité	DFPE											
36	Développer les actions de sensibilisation à destination des publics fragiles	CASVP/DASES											
Sous-axe : valoriser et soutenir les initiatives locales													
37	Mettre en réseau les acteurs locaux de l'alimentation par un "Réseau des Acteurs de l'alimentation durable"	DEVE											
38	Ancrer Paris comme territoire du commerce équitable	DAE											
Sous-axe : mettre en place une gouvernance de la Stratégie de Paris pour une alimentation durable													
39	Créer un "cercle" de l'alimentation	DEVE											
40	Organiser une journée et des assises annuelles de l'alimentation durable	DEVE											

MAIRIE DE PARIS	
CASVP	Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris
DAE	Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
DASCO	Direction des Affaires Scolaires
DASES	Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
DEVE	Direction des Espaces verts et de l'Environnement
DFA	Direction des Finances et des Achats
DPE	Direction de la Propreté et de l'Eau
DVD	Direction de la Voirie et des Déplacements

ACTEURS EXTERNES	
CD 94	Conseil départemental du Val-de-Marne
DRIAAF	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
EDP	Eau de Paris
GIE Paris commerce	Groupement d'Intérêt Economique Paris commerce
Paris8Co	
SEMAEST	Société d'économie mixte d'aménagement de l'est de Paris

Annexe 2 - Fiches identités des métropoles :
récapitulatif des informations récoltées sur les
stratégies alimentaires



BORDEAUX MÉTROPOLE

Chargée de mission gouvernance alimentaire :
Morgane SCOUARNEC

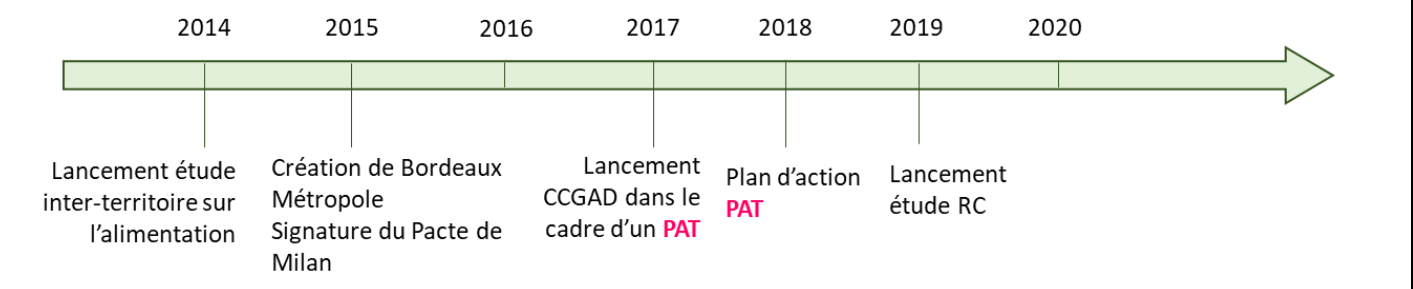
Chiffres clés de la métropole

26 communes
750 000 habitants
570 km²
1 315 hab/km²
10% de terres agricoles



Mise en place de la stratégie alimentaire

Historique



Coopération inter-territoire

Etude sur la **gouvernance alimentaire en 2014** avec la communauté d'agglomération du libournais et le Pays Basque : étude de l'offre et de la demande des territoires.
Protocole de **coopération** avec le Val-de-Garonne en cours de réflexion.

Enjeux de la stratégie

La stratégie alimentaire est prévue dans le plan **Haute Qualité de Vie**.

Acteurs de la stratégie

Les acteurs privilégiés : Chambre d'agriculture, MIN (BM gestionnaire principal), la SAFER.

Les acteurs qui participent à la gouvernance (CCGAD voir « Gouvernance alimentaire ») sont répartis en 5 collèges d'acteurs : acteurs publics, acteurs de la production agricole et alimentaire, acteurs de la transformation, acteurs de la distribution, acteurs pour la sensibilisation.

Documents de planification

Définition d'un **PPEANP** avec le département : animation par la Métropole.

Organisation interne de la métropole

Une chargée de mission sur la stratégie alimentaire, dans la direction Energie et Développement durable.
Direction générale Haute Qualité de Vie.

Gouvernance alimentaire

Mise en place en 2017 du **Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable** (CCGAD) pour une période expérimentale de 3 ans. Inspiré des *Food Policy Councils*, il a pour objectif de fédérer les acteurs et animer les coopérations. Mise en place d'un plan d'action en 2019.



CONSEIL CONSULTATIF
DE GOUVERNANCE
ALIMENTAIRE DURABLE
CCGAD DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Actions métropolitaines

Production agricole

- Objectif de **réserve foncière** pour des projets agricoles ;
- Accompagnement technique à l'**installation** sur du foncier communal ou métropolitain : trouver des porteurs de projet ;
- Réalisation d'un **diagnostic** sur la diversité agricole au sein de la Métropole ;
- Négociation avec la région afin d'obtenir les compétences pour **accompagner les agriculteurs** dans l'adaptation de leurs pratiques face au changement climatique ;
- Définition d'un PPEANP avec le département.

Financement : espace test agricole, couveuse, actions avec le GAB

Transformation agroalimentaire

Financement d'une **légumerie / conserverie solidaire** via le service d'Economie Sociale et Solidaire de la Métropole.

Distribution alimentaire

- **Carte** du Manger local ;
- **Carreau de producteurs locaux** dans le MIN ;
- **Drive** fermier avec la Chambre d'agriculture ;
- Faciliter la distribution des **AMAP** (mise à disposition d'espace public, exemple : parking) ;
- Grande distribution présente lors des phases de concertation.

Financement : FRCIVAM ; Supercoop, un supermarché coopératif qui a été élu prix « coup de cœur » du service Economie Sociale et Solidaire de Bordeaux Métropole.



Consommation et sensibilisation à l'alimentation durable

- Dans les **écoles** volontaires : Junior du Développement durable – Sensibilisation ;
- **Maison Ecocitoyenne**, financement métropolitain pour la remise à neuf ;
- **AAP Alimentation Santé Climat** – beaucoup d'associations d'éducation environnementale pour œuvrer à la sensibilisation du grand public sur divers sujets.



Recyclage et lutte contre le gaspillage alimentaire

Formation à la réalisation d'un compost ;

Formation professionnelle de maître composteur ;

Financement de composteurs de pied d'immeuble distribués par les communes de la Métropole.

Restauration collective

Etude sur la restauration collective pour se rendre compte des **besoins sur le territoire** : les restaurations communales et les 4 restaurants administratifs de la Métropole.

Rencontre acheteurs – producteurs et groupement d'achat en partie coordonné par la Métropole.

Source des images :

Logo Bordeaux Métropole : site Bordeaux Métropole

Carte : site Bordeaux Métropole

Logo CCGAD : site CCGAD

Logo Supercoop : site Supercoop

Logo Maison Ecocitoyenne : site Maison Ecocitoyenne

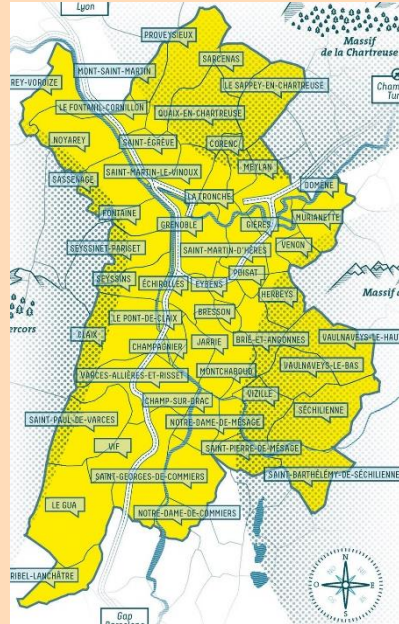
Logo Juniors du Développement durable : site Juniors du Développement durable



Chargée de mission Circuit Cours et Alimentation :
Karine BERTHAUD

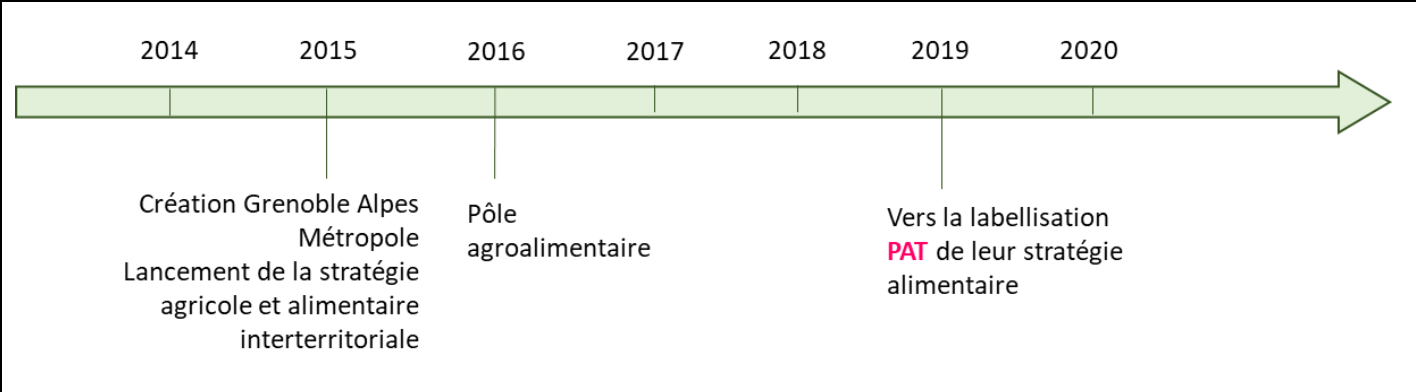
Chiffres clés de la métropole

49 communes
450 000 habitants
541 km²
831 hab/km²
14% de terres agricoles



Mise en place de la stratégie alimentaire

Historique



Coopération inter-territoire

Elaboration d'une **stratégie agricole et alimentaire interterritoriale** avec le Pays Voironnais, le Grésivaudan, le PNR du Vercors et le PNR de Chartreuse :

- Réalisation de diagnostics agricoles et alimentaires ;
- Ateliers d'acteurs et rédaction des orientations ;
- Rédaction et délibération sur un document cadre stratégie agricole et alimentaire interterritoriale ;
- Mise en œuvre des actions.

Enjeux de la stratégie

- Conforter et développer l'**agriculture** du territoire ;
- **Sensibiliser** le consommateur au changement des pratiques alimentaires ;
- Répondre à la **demande** des consommateurs pour une **alimentation saine** ;
- Développer des **filières alimentaires de proximité**.

Acteurs de la stratégie alimentaire

Département de l'**Isère**, territoires de la coopération ;

Les acteurs du système alimentaire (producteurs, syndicats agricoles, transformateurs, distributeurs) ;

Chambres consulaires, représentants des consommateurs, la recherche, les conseils de développement, collectif d'autonomie alimentaire.

Document de planification

SCoT à l'échelle de la Grande Région de Grenoble ;
PLUi en cours d'élaboration.

Organisation interne de la métropole

Une **chargée de mission alimentation et circuits courts** à mi-temps (avec le pays Voironnais), un chargé de mission agriculture dans la direction Agriculture, Forêt et Montagne.

Gouvernance alimentaire

COPIL : deux vice-présidents par collectivité et par Parc Naturel Régional, la chambre d'agriculture, les associations des comités de développement et le collectif d'autonomie alimentaire ;

Conseil de l'alimentation avec l'ensemble des acteurs du système alimentaire, réunion une fois par an ;

Pôle agroalimentaire qui s'articule avec le PAT. COPIL avec les collectivités et les chambres consulaires.

Actions métropolitaines

Production agricole

Convention avec la **SAFER** pour la **préemption de terres agricoles** sur le territoire métropolitain.

Développement des **baux ruraux environnementaux** sur le foncier métropolitain ;

Fermes intercommunales sur du foncier communal ou métropolitain :

- Exemple de la ferme des Maquis, chèvrerie intercommunale (2013) ;
- Exemple de l'installation d'un maraîcher / houblonnier ;
- Volonté d'installer des fermes intercommunales dans le Projet Agricole et Forestier 2010-2015.



Financement métropolitain : acquisition foncière, aide aux projets d'installation, aides aux projets agricoles (transformation, vente), aides aux projets dans les coteaux, investissement dans la création de fermes intercommunales.

Transformation agroalimentaire

Grenoble Alpes Métropole est chargée de la **gestion des abattoirs** du territoire :

- Membre du syndicat Mixte Alpes Abattage (qui porte l'abattoir de Grenoble)
- Redressement des abattoirs de la Métropole et du département ;
- Etude socio-économique pour une **nouvelle salle de découpe** ;
- Financement du **redimensionnement** d'un outil adapté aux filières agroalimentaires locales ;
- Investissement pour le bien-être animal.

Participation à la création d'une **légumerie** en lien avec le Pays voironnais ;

Participation à la création de l'association du **Pôle agroalimentaire** et subvention de l'association.

Distribution alimentaire

- Investissement dans le MIN ;
- Accompagnement à l'installation de **Mangez Bio Isère** : SCIC créée par des producteurs locaux pour rapprocher l'offre locale au plus près des clients. Vente auprès des RC, restaurateurs, épicerie (MIN) ;
- Aide à l'investissement de **points de vente collectif** ;
- Soutien au développement des **AMAP** ;
- Travail avec les **grands distributeurs**, via le pôle agroalimentaire de la Métropole et du département de l'Isère, sur la territorialisation de certaines cultures dont les grandes cultures.



Consommation et sensibilisation à l'alimentation durable

Projets de **sensibilisation à l'alimentation** dans les écoles, proposés par Grenoble Alpes Métropole, 2 projets pédagogiques en 2019-2020 :

- « L'alimentation en question » avec l'association Brin d'Grelinette ;
- Visite d'une ferme pédagogique avec Les Fermes Buissonnières

Guide des producteurs locaux de la Métropole ;

Organisation d'un **concours de cuisine** ;

Accompagnement des collectivités vers la transition alimentaire.

Recyclage et lutte contre le gaspillage alimentaire

Actions via la RC.

Restauration collective

Mangez bio Isère qui vend des denrées alimentaires locales aux RC ;

Légumerie **AB épiluche** qui permet aux agriculteurs de l'Isère d'avoir accès à la RC : création d'une **plateforme** de vente de produits locaux « Isère à Saisonner » pour les restaurations collectives. Transformation des produits dans cette plateforme.

Via ces deux structures, **accompagnement des agriculteurs** pour répondre à la demande locale de la restauration collective.



Accompagnement des collectivités dans l'introduction de produits bio et locaux en restauration collective.

Accompagnement de RC pour la **lutte contre le gaspillage alimentaire** : sensibilisation du personnel et des enfants.

Source des images :

Logo Grenoble Alpes Métropole : site Grenoble Alpes Métropole

Carte : site Grenoble Alpes Métropole

Photo chèvre de la ferme du Maquis : site de la ferme du Maquis

Logo Mangez Bio Isère : site des Alpes Solidaires

Logo Isère à Saisonner : site Isère à Saisonner

Chiffres clés de la métropole

59 communes
1 281 000 habitants
538 km²
2 381 hab/km²
20% de terres agricoles



Mise en place de la stratégie alimentaire

Historique



Aujourd'hui : réalisation d'un PAT fonctionnel, en accord avec la stratégie alimentaire.

Coopération inter-territoire

Lyon Métropole agit sur les questions alimentaires avec les **communes voisines** sur un périmètre de 50 km.

Enjeux de la stratégie

- **Santé** des citoyens par une alimentation saine et durable ;
- Accès à tous à une alimentation durable et **lutte contre la précarité alimentaire** (15% des habitants de la métropole qui ne mangent à leur faim) ;
- **Préservation** des terres agricoles et de la biodiversité ;
- Réduire la **dépendance alimentaire** de la métropole.

Acteurs de la stratégie
Acteurs de l'alimentation répartis en 14 catégories et représentant les différents secteurs de l'alimentation (de la production au recyclage).
Document de planification
Organisation interne de la métropole
Au sein du service Développement Durable , la stratégie alimentaire est gérée au niveau du COPIL composé de 6 élus et du COTECH réunissant les 11 services intervenant sur des sujets d'alimentation.
Gouvernance alimentaire
Pas de gouvernance prévue pour le PAT. Les groupes de travail mis en place pour la stratégie et le PAT pourraient suffire ; Réflexion sur la mise en place d' indicateurs pour le suivi des actions du PAT.
Actions métropolitaines
Production agricole
<ul style="list-style-type: none"> • Développement de projets agroécologiques sur le territoire de la métropole : appel à projet de la Métropole sur des PENAP (Périmètres classés en Protection des Espaces Naturels Agricoles Périurbains) ; • Soutien métropolitain aux initiatives concrètes agroécologiques ; • Test de nouvelles cultures en agroécologie dans l'Est lyonnais avec développement de nouveaux débouchés (ARC : l'Agroécologie au service de la RC).
Transformation agroalimentaire
Distribution alimentaire
Consommation et sensibilisation à l'alimentation durable
Lutte contre la précarité alimentaire : appel à projet en 2019 pour financer des initiatives sur ce sujet. (Budget alloué de 200 000€ environs).
Recyclage et lutte contre le gaspillage alimentaire

Issue de la fusion entre la communauté urbaine de Lyon et le département du Rhône, la Métropole de Lyon a la compétence concernant **l'approvisionnement des cantines des collèges**. Les objectifs sont les suivants :

- 100% de biologique en fruits, légumes et légumineuses ;
- 50% des fromages en AOC ;
- 50% du fromage frais en circuit court ;
- 50% œufs plein air ;
- 50% de la volaille en label rouge.

Lyon Métropole **accompagne les collectivités** dans la rédaction des marchés publics pour améliorer l'alimentation des cantines scolaires (plus de bio et de local).

Source des images :

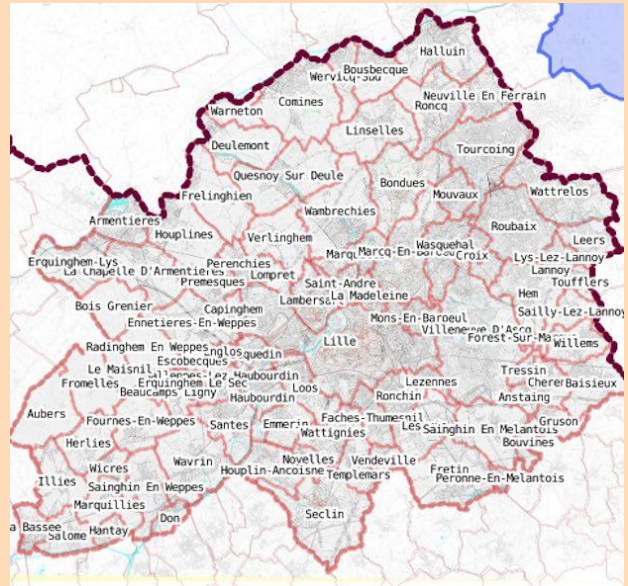
Logo Grand Lyon Métropole : site Grand Lyon Métropole

Carte : site Grand Lyon Métropole



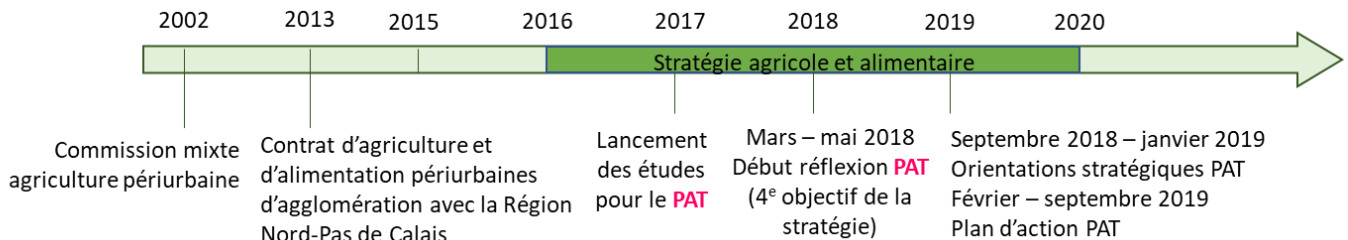
Chiffres clés de la métropole

90 communes
1 106 885 habitants
647 km²
1 710 hab/km²
45% de terres agricoles
84 km de frontière avec la Belgique



Mise en place de la stratégie alimentaire

Historique



Le PAT a été soutenu PNA régional.

Coopération inter-territoire

Stratégie au sein des frontières de la MEL. Travail avec le **département** et la **région** sur la labellisation RC. D'autres collaborations existent mais pas à l'échelle du PAT.

Enjeux de la stratégie

La stratégie affichée : le **bien-être alimentaire** dans une métropole « bien dans son assiette » :

- Assurer le bien-être alimentaire des habitants et des visiteurs (bien-être, lutter contre les inégalités alimentaires, développer l'offre locale) ;
- **Co-construire** une Métropole alimentaire durable, conviviale et solidaire (respect des écosystèmes) ;
- Faire de chacun l'**acteur** du Projet Alimentaire Métropolitain.

Acteurs de la stratégie

Chambre d'agriculture au cœur des problématiques d'agriculture et d'alimentation ;
FRCIVAM, DRAAF, ARS, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Conseil de développement, UFC Que choisir, Département du Nord, Institut pasteur de Lille, Pôle d'Excellence Euralimentaire, Eurasanté ;
Concertation citoyenne élargie, utilisation d'un forum ouvert et d'un questionnaire.

Document de planification

Organisation interne de la métropole

Au sein de l'unité fonctionnelle **Agriculture et Dynamiques Territoriales**. Travail avec l'ensemble des directions /services qui ont un lien avec l'alimentation :

- Développement durable ;
- Economie sociale et solidaire ;
- Politique de la ville ;
- Traitement des déchets ;
- Planification et urbanisme ;
- Coordination territoriale ;
- Etc.

Organisation d'un COTECH partenariale (cf. les acteurs)

Gouvernance alimentaire

Conseil de gouvernance **en cours** :

- Institutionnels : DRAAF, Département, Agence Régionale de la Santé, Chambre d'Agriculture ;
- Recherche : Institut Pasteur, Pôle Nutrition Santé Longévité, Université de Valenciennes ;
- Des communes pilotes : Roubaix, Lille, Quesnoy sur Deûle et Wavrin ;
- Représentants de l'ESS : APES, CRESS ;
- Associations : CERDD, Terres en villes.

Actions métropolitaines

Production agricole

- **Stratégie patrimoniale** sur les terres arables votée en juin 2019 : identification du foncier métropolitain ;
- Mise en place de **baux ruraux environnementaux** ;
- Appel à projet pour **l'installation d'agriculture urbaine** sur du foncier provisoire vacant (agriculture urbaine provisoire) ;
- Appel à projet fonds de concours à destination des communes : projet d'installation agricole sur du **foncier communal**.

Cas de la **zone maraîchère et horticole de Wavrin** : la MEL a financé et accompagné l'installation de 9 agriculteurs sur une zone de 35 ha. Le projet a coûté 3 millions d'euros et s'inscrit dans la stratégie agricole et alimentaire de la MEL (développement d'une agriculture durable et de proximité). Ce projet sera reconduit sur d'autres communes métropolitaines.

Transformation agroalimentaire

Financement d'un **magasin de producteurs** avec une unité de transformation.

Distribution alimentaire

- **Diagnostic** des circuits courts sur la MEL : 40% des agriculteurs pratiquent de la vente en circuits courts ;
- Convention avec le réseau **AMAP** ;
- **Marché fermier bio de la MEL** organisé avec le CIVAM : « Made in MEL », communication sur le PAT de la MEL.



Consommation et sensibilisation à l'alimentation durable

- Convention avec la **chambre d'agriculture** et le **CIVAM** qui font la promotion des produits de la région (exemple : Saveur en'Or avec la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais) ;
- Sensibilisation lors du marché « **Made in MEL** ».



Recyclage et lutte contre le gaspillage alimentaire

Restauration collective

Mise en place du **label « Ici je mange local »** avec l'association des maires du Nord, le département du Nord et la région Haut-de-France pour toucher les restaurations collectives des écoles primaires, collèges et lycées mais également les maisons médicales. Label sur 3 niveaux en fonction du pourcentage **d'approvisionnement local** en euros et du nombre de filières concernées :

- 1 étoile : l'établissement s'engage dans la démarche à hauteur de 20% et fait appel à deux filières ;
- 2 étoiles : 40% et deux filières ;
- 3 étoiles : 60% et 3 filières.

45 communes de la MEL s'étaient engagées dont 11 labellisées en octobre 2018.



Source des images :

Logo MEL : site de la MEL

Carte : PLU de la MEL

Le marché « Made in MEL » : site de la MEL

Logo Saveur en'Or : site Saveur en'Or

Label « Ici je mange local » : restauration-collective.com

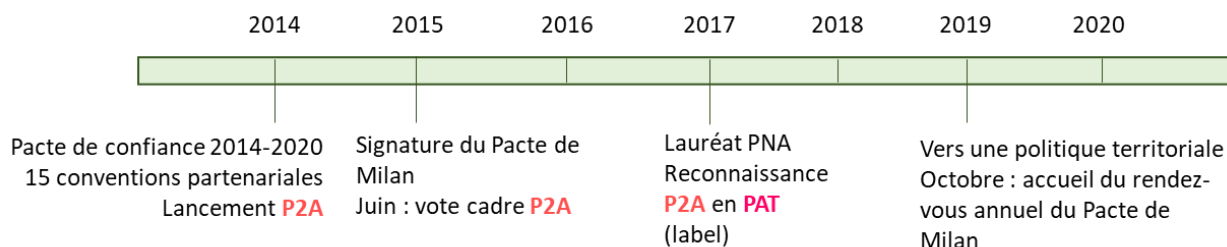
Chiffres clés de la métropole

31 communes
470 000 habitants
421 km²
1 116 hab/km²
32% de terres agricoles



Mise en place de la stratégie alimentaire

Historique



Stratégie à l'initiative des élus, aujourd'hui vers une stratégie territoriale.

Coopération inter-territoire

3M - Communauté de commune du Grand Pic Saint-Loup - Pays de l'Or Agglomération

Avec ces territoires :

- Organisation du **mois de la transition agroécologique et de l'alimentation durable** ;
- Co-rédaction de la **Charte** pour la transition agroécologique et l'alimentation durable ;
- Initiative de la plateforme collaborative **BoCal** qui recense les initiatives « bonnes et locales » : réalisation d'un autodiagnostic et mise en valeur des points de vente via des événements.

Enjeux de la stratégie

- Offrir une **alimentation saine et locale** au plus grand nombre ;
- Soutenir l'**économie et l'emploi agricole** et agroalimentaire ;
- Préserver le **patrimoine paysager** et les **ressources naturelles** ;
- Limiter les **émissions de gaz à effet de serre** en s'adaptant au changement climatique ;
- Favoriser la **cohésion sociale**, en développant les liens entre ville et campagne.

Acteurs de la stratégie

- Monde de la **recherche** : INRA, CIRAD, Chaire UNESCO Alimentation du monde, Agropolis International, SupAgro ;
- **Profession agricole** : Chambre d'agriculture de l'Hérault, InPACT, OCEBIO, CIVAM Bio 34, Terre et Humanisme ;
- La **distribution** : le MIN, Boutiques Paysannes.

Une quinzaine de conventions de partenariat.

Document de planification

« **Montpellier Territoires, une métropole productive** », projet de spatialisation et de structuration du territoire comme support de la politique agroécologique et alimentaire.

SCoT de 3M qui s'inscrit dans « Montpellier Territoires, une métropole productive » : objectif de préserver 2/3 du territoire métropolitain en espaces naturels, fort enjeu de préservation des espaces agronaturels.



Organisation interne de la métropole

Une coordination de la P2A avec **l'appui des directions** en lien avec l'alimentation :

- Urbanisme et espaces verts ;
- Aménagement ;
- Eau, biodiversité ;
- Gestion des déchets ;
- Développement économique, économie circulaire, insertion par l'économie ;
- Santé, tourisme, éducation, etc.

Gouvernance alimentaire

Projet de mise en place d'un **Conseil Agroécologique et Alimentaire** du territoire : rassemblement des partenaires en janvier 2019, création du conseil dans les projets à long terme (2020). Appui sur le modèle du Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable de Bordeaux Métropole.

Actions métropolitaines

Production agricole

- **Préservation durable** des espaces agronaturels via le SCoT qui s'inscrit dans « Montpellier Territoires, une métropole productive » ;
- **Redéploiement de l'agriculture** pour reconquérir des terres non-exploitées : mobilisation de foncier public, des terres irrigables et reconquête du foncier public et privé délaissé pour accompagner l'installation d'exploitations ou conforter les exploitations existantes ;
- Création d'**AFAA** (Association Foncière Agricole Autorisée) en cours : elles permettent de réaliser des travaux pour la mise en valeur des terres, de décider de l'utilisation des terres, d'en organiser la valeur et de constituer des unités viables, adaptées aux conditions économiques du territoire (Source : site de la Chambre d'agriculture du PACA).

Transformation agroalimentaire

Accompagnement et investissement dans le pôle de transformation du **MIN** utilisé par de nombreuses entreprises locales :

- Agriviva : légumerie fraîche découpe ;
- Il était un fruit : fruits séchés ;
- Label d'Oc : conserverie.



Distribution alimentaire

- **MIN** : premier carreau bio et local de France, zone de chalandise sur 6 départements, 80 producteurs et 220 entreprises ;
- Initiative **BoCal** avec la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et le Pays de l'Or Agglomération : recensement du bon et local pour développer les initiatives vers une alimentation saine et respectueuse des écosystèmes locaux.



Consommation et sensibilisation à l'alimentation durable

- Initiative **BoCal** : cf « Distribution » ;
- **Mois de la Transition Agroécologique et de l'Alimentation durable** ;
- Travail de 3M sur les **jardins partagés**.

Recyclage et lutte contre le gaspillage alimentaire

Cf. Restauration collective.

Restauration collective

Transformation alimentaire : via le Pôle de transformation du MIN avec des entreprises comme Agriviva qui fournissent les RC ;

Accompagnement des collectivités et des agriculteurs :

- Etat des lieux de la demande et de l'offre territoriale en 2016 ;
- Rencontre entre offre et demande en 2018 ;
- Les collectivités et les agriculteurs sont accompagnés dans le cadre de la **coopérative de service** : accompagnement dans la rédaction des marchés publics et les réponses des agriculteurs.

Lutte contre le gaspillage alimentaire : via le programme « **Ma cantine autrement** » de la Ville de Montpellier. Baisse de 24% du gaspillage alimentaire par rapport à l'état des lieux de 2016, 69 tonnes de denrées économisées par an et valorisation de 200 tonnes de biodéchets par an.

Accompagnement des collectivités de la Métropole sur ces sujets par la coopérative de service.

Travail avec les **sociétés de restauration collective** pour les cantines en gestion concédée : connaissance de l'offre locale et accompagnement dans l'augmentation de l'approvisionnement local.

Sources des images :

Logo 3M : site de Montpellier Méditerranée Métropole

Carte : site de Montpellier Méditerranée Métropole

Logo « Montpellier Territoires » : site de Montpellier Méditerranée Métropole

Logo Agriviva : site Gess groupement

Logo Il était un fruit : site Il était un fruit

Logo Label d'Oc : site Label d'Oc

Logo BoCal : site BoCal

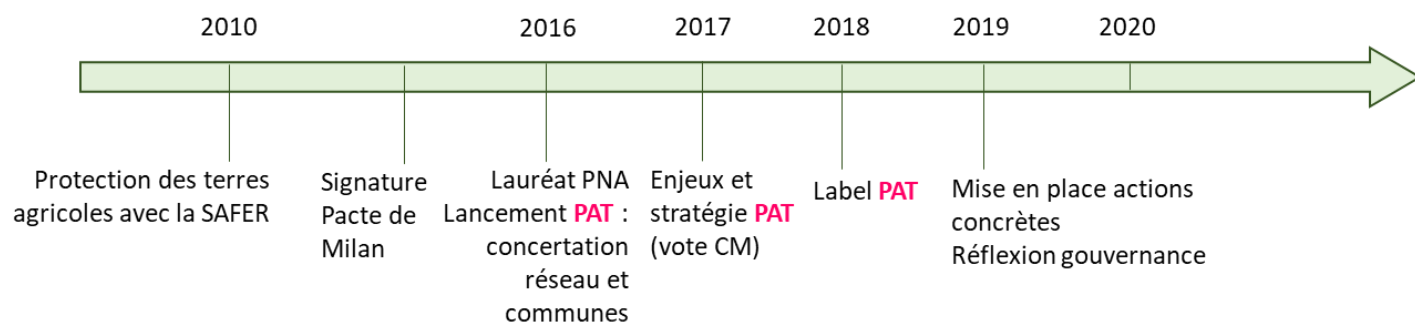
Chiffres clés de la métropole

24 communes
630 000 habitants
523 km²
1 204 hab/km²
29% de terres agricoles
2/3 de l'agglomération classés en A ou N



Mise en place de la stratégie alimentaire

Historique



Présentation d'objectifs opérationnels chiffrés pour automne 2019 : présentation au Nantes Food Forum 2019.

Coopération inter-territoire

Contrat de réciprocité signé le 10 avril 2019 entre Nantes Métropole et le Pays de Retz sur quatre thématiques dont l'alimentation (mobilité, développement économique et tourisme).

Chaque territoire élabore un **PAT**.



Enjeux de la stratégie

Feuille de route avec 8 engagements collectifs (déclinés en 30 actions) :

- Développer des **productions alimentaires** en lien avec la transition écologique ;
- Développer l'**approvisionnement local, logistique** bas carbone ;
- Assurer une **sécurité alimentaire** ;
- Lutter contre le **gaspillage alimentaire** ;
- **Expérimenter** sur le modèle alimentaire de demain ;
- **Sensibiliser** autour des enjeux de l'alimentation ;
- Développer l'alimentation comme un facteur de **rayonnement** et de vivre-ensemble ;
- Construire ensemble un **système alimentaire responsable**

Acteurs de la stratégie

Convention avec la **SAFER** : travail sur la préservation des terres agricoles et l'installation depuis les années 2000 ;

Chambre d'agriculture, Cap 44, GAB, Terre de liens ;

Intégration de la grande distribution dans la concertation ;

Travail avec **Terres en Villes** et **PIUFN** pour l'élaboration du PAT.

Document de planification

Organisation interne de la métropole

Alimentation prise en charge par le chargé de **mission agriculture**.

Un COFIL et un COTECH ont été formés pour le lancement du PAT.

Gouvernance alimentaire

Réflexion en cours pour l'installation d'une gouvernance alimentaire (prévue pour automne 2019) :

- Coordination métropolitaine ;
- Animation multi-acteurs (20 personnes représentant l'ensemble du système alimentaire, les chambres consulaires, les territoires et Nantes Métropole) ;
- Groupes projets, par engagement et ouvert à tous les acteurs.

La mise en œuvre à **deux échelles** : communes et Nantes Métropole pour un déploiement territorial, EPCI limitrophes et Nantes Métropole pour l'Alliance et la coopération entre les territoires

Actions métropolitaines

Production agricole

- Plan **Vigifoncier** avec la SAFER pour la préservation des terres agricoles sur le territoire métropolitain ;
- **Aide à l'installation agricole** : maximum de 14 000 €, bonification bio ;
- Aide au **défrichage** et financement du **fermage** dans l'attente d'un porteur de projet ;
- Appel à manifestation d'intérêt en 2018 pour l'installation agricole ;
- **Diversification** agricole : depuis 2018, les installations répondent à une logique d'insertion dans le contexte local (réflexion sur les types de production à développer).

Transformation agroalimentaire

Distribution alimentaire

- **Cartographie** des producteurs locaux ;
- **Bonification** pour les **circuits courts** dans les aides à l'installation ;
- Financement de projets au cas par cas : exemple de Scopéli, le supermarché coopératif et participatif.



Consommation et sensibilisation à l'alimentation durable

Subvention d'associations participant à la sensibilisation des citoyens sur l'alimentation durable et l'environnement ;

Organisation de « **Défis famille** » sur les thèmes de l'alimentation positive (avec le GAB 44), le zéro déchet et l'énergie positive : objectif d'introduire un comportement éco-responsable sans baisser le confort de vie ;

Organisation annuelle du **Nantes Food Forum** : réunion du grand public et de professionnels autour des sujets de l'alimentation. Réfléchir à l'amélioration du système alimentaire actuel et imaginer celui de demain.



Recyclage et lutte contre le gaspillage alimentaire

Via la **direction des déchets** :

- Financement et distribution de lombricomposteurs ;
- Financement et installation de composteurs collectifs.

Défis famille sur le thème du zéro déchet.

Restauration collective

Accompagnement des collectivités dans l'augmentation du bio et local dans les restaurations collectives en cours ;

Accompagnement des agriculteurs par les partenaires de Nantes Métropole ;

Actions contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.

Source des images :

Logo Nantes Métropole : site de Nantes Métropole

Carte : site de Nantes Métropole

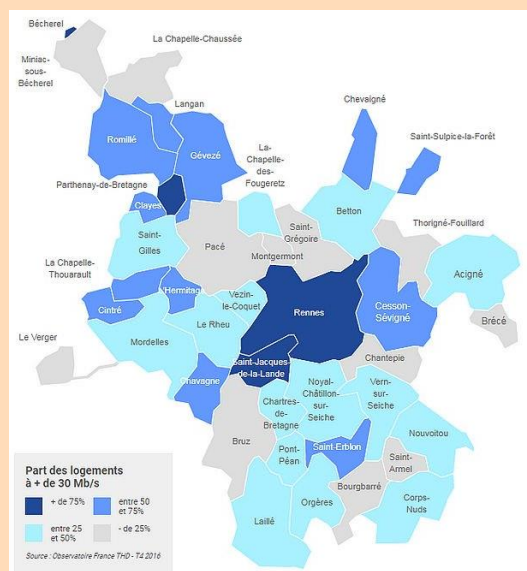
Logo Pays de Retz : site Pays de Retz

Logo Scopéli : site Scopéli

Logo Nantes Food Forum : Site Nantes Food Forum

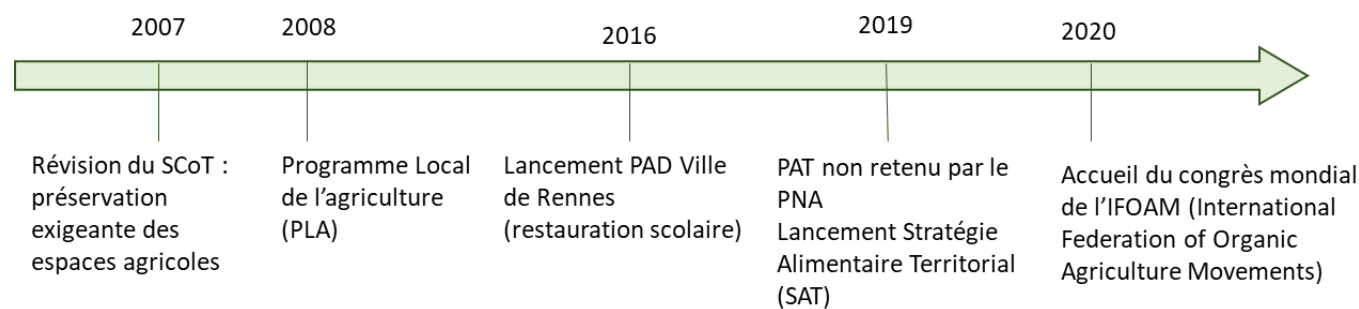
Chiffres clés de la métropole

43 communes
438 800 habitants
705 km²
622 hab/km²
56% de terres agricoles



Mise en place de la stratégie alimentaire

Historique



Aujourd'hui : lancement d'une Stratégie Alimentaire Territoriale

Coopération inter-territoire

Les actions sont très centrées sur la métropole, ce qui n'empêche pas des coopérations avec les territoires voisins à l'échelle du **Pays de Rennes** (Rennes Métropole, Liffré-Cormier communauté, Pays de Châteaugiron communauté et Val d'Ille-Aubigné) et avec la communauté d'agglomération de Fougères.
Exemple : le **PLA** (Programme Local de l'Agriculture) et le **SCoT** à l'échelle du Pays de Rennes.

Enjeux de la stratégie

Pour le PAT initial non retenu par le PNA, 3 axes :

- Restauration collective ;
- Production agricole ;
- Sensibilisation grand public et action sur la précarité alimentaire.

Stratégie alimentaire en cours, définition des enjeux été 2019.

Acteurs de la stratégie

Chambre d'agriculture, Agrobio 35 (GAB), FRCIVAM, Ville de Rennes, Eau du Bassin Rennais.
Concertation plus large pour la stratégie alimentaire après les élections de 2020.

Document de planification

SCoT à l'échelle du Pays de Rennes : révision en 2007 dans le but de **canaliser l'urbanisation** et conserver un territoire « archipel ». Restriction forte sur la construction en milieu agricole.

Organisation interne des métropoles

Travail **inter-service** :

- Gestion des déchets ;
- Développement économique ;
- Agriculture ;
- Projet Alimentaire Durable de la Ville de Rennes ;
- Plan Climat, etc.

Gouvernance alimentaire

Aujourd'hui, l'élaboration de la stratégie est suivie par le groupe de travail des élus.
Pas de gouvernance formalisée prévue.

Actions métropolitaines

Production agricole

Pas de politique d'acquisition foncière actuellement.

Quelques **cas de préemption** avec la SAFER (convention de partenariat).

Exemple : installation de serres et d'un maraîcher sur la commune de Bruz.

Installation agricole : discussion en cours avec la Chambre d'agriculture et le CIVAM pour que la métropole travaille au soutien d'installations (financements, formations, informations).

Travail avec la SAFER sur de **l'échange foncier à l'amiable**.

Transformation agroalimentaire

Projet d'une **conserverie** en cours, mais la forme de l'accompagnement métropolitain est indéterminée.

Distribution alimentaire

- Initiative « **Terres de Sources** » avec Eau du Bassin Rennais et la Ville de Rennes : intégration de produits locaux issus d'agriculteurs sur des zones de captage d'eau potable dans les distributeurs du territoire ;
- **Marché du Mail François Mitterrand** : 20 étales de produits bio du département ;
- Accompagnement à la **création de magasins collectif de producteurs**. Mettre à disposition des citoyens une offre diversifiée et locale.
Exemple : magasin de producteurs Brin d'Herbe
- Etude sur la **localisation** et la **typologie** des circuits courts.



Consommation et sensibilisation à l'alimentation durable

DESTINATION RENNES OFFICE DE TOURISME

Travail sur de l'**agriculture urbaine** : jardins partagés avec l'association Cols Verts.

Organisation des **marchés à manger** avec Destination Rennes (Office de Tourisme).

Communication sur le « Manger local » (**plaquette**).

Recyclage et lutte contre le gaspillage alimentaire

Distribution et financement de **composteurs** individuels et collectifs.

Restauration collective

Accompagnement des collectivités et des acteurs de la RC : accompagnement par Agrobio 35 et de Rennes Métropole dans la rédaction des **marchés publics et des allotissements** pour que les agriculteurs locaux puissent répondre à la demande locale.

Accompagnement des agriculteurs : via Eau du Bassin Rennais (EBR). Dans le cadre de la **protection de la ressource en eau**, EBR accompagne et évalue des exploitations agricoles dans l'amélioration de leurs pratiques agricoles (indicateur IDEA). En échange de cette amélioration, une centrale d'achat (composée de structures compétentes en restauration collective) achète une partie de la production de ces agriculteurs.

Les marchés publics utilisés pour l'introduction de ces denrées alimentaires dans les restaurations collectives sont des **marchés publics de prestation de service**, la prestation de service étant la protection de la ressource en eau. Les marchés sont multi-attributaires pour s'adapter aux nombres d'agriculteurs intéressés. Le service juridique de Rennes Métropole a accompagné la mise en place de ce fonctionnement.



Lutte contre le gaspillage alimentaire : via le Plan Alimentation Durable de la Ville de Rennes, économie de 350 000 euros depuis le début du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage (avec l'ADEME).

Sources des images :

Logo Rennes Métropole : site de Rennes Métropole

Carte : site de Rennes Métropole

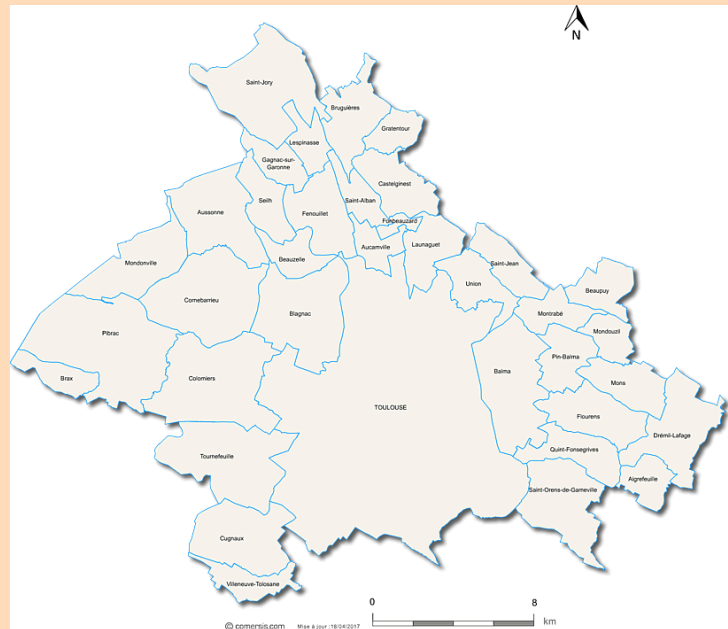
Logo Terres de Sources : site d'Eau du Bassin Rennais

Logo Brin d'Herbe : site de Brin d'Herbe

Logo Eau du Bassin Rennais : site d'Eau du Bassin Rennais

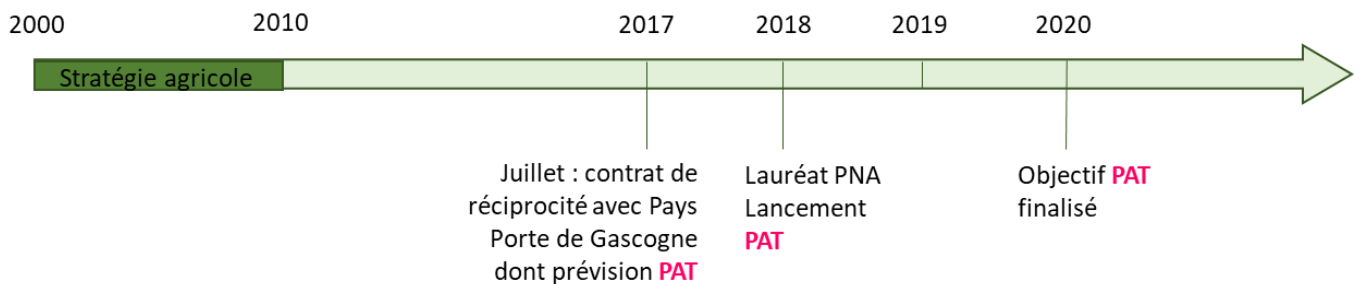
Chiffres clés de la métropole

37 communes
755 800 habitants
466 km²
1 621 hab/km²
24% de terres agricoles



Mise en place de la stratégie alimentaire

Historique



Coopération inter-territoire

Contrat de réciprocité signé avec le Pays Porte de Gascogne en 2017 sur 7 champs de coopération urbain / rural dont l'agriculture et l'alimentation :

- Emplacements dans le **MIN** de Toulouse pour les agriculteurs du Pays Porte de Gascogne ;
- Débouchés **RC**, achat de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de Toulouse ;
- Réalisation du **PAT** avec cette coopération.

Autres contrats ou coopérations en cours avec des communautés de communes et des départements.

Enjeux de la stratégie

- **Rapprochement** consommateurs / producteurs
- Vers une alimentation **saine et un accès pour tous** ;
- Enjeu de **santé** des citoyens ;
- Enjeu de préservation des **paysages**.

Acteurs de la stratégie

Acteurs historiques : Erable 31 (GAB), Terre de liens, 2foisbon (association qui porte une opération collective pour l'amélioration des menus des cantines), MIN.

Autres acteurs : communes, Chambre d'agriculture, SAFER, réseaux de transformation et de distribution.

Document de planification

Diagnostic des terres agricoles et leur sanctuarisation dans le **PLUih** de Toulouse Métropole.

Organisation interne de la métropole

Une chargée de mission agriculture et alimentation durable.

COPIIL avec 6 élus, 15 techniciens interservices : gestion des déchets, économie, régie agricole, aménagement, commerce, planification urbaine, etc.

Gouvernance alimentaire

Pas de gouvernance prévue aujourd'hui. Peut-être via les groupes de travail actuellement en place.

Actions métropolitaines

Production agricole

5 projets pilotes de démonstration d'agriculture viable financés en partie par la Métropole :

- Blagnac : plaine de tradition maraîchère en milieu périurbain, **production biologique en circuits courts**. Vers un schéma **agro-paysager** (chemins, plantations) suivi par des chercheurs sur le sujet de la revitalisation de l'agriculture en milieu urbain. Aujourd'hui 2 maraîchers installés ;
- 5 ha en QPV (Agriparc), production bio en **zone dense** et en vente directe. Acquisition foncière en cours. Lauréat dans le cadre de l'appel à projet « Dessine-moi Toulouse » ;
- Rachat d'une ferme pour mettre en place une **ferme pédagogique** (biologique, agroforesterie, ruche, etc.) ;
- Projet de démonstration de **grandes cultures** dans un parc naturel agricole. Objectif 200 ha mais la Métropole n'est propriétaire que de 6 ha aujourd'hui ;
- Espace agricole avec la **régie agricole de la Ville de Toulouse**. 220 ha de réserve agricole (200 ha de grandes cultures, 20 ha de viticulture).



Transformation agroalimentaire

Unité de transformation dans le projet **Agriparc**. Financement métropolitain d'une partie du projet.

Distribution alimentaire

« **Commerce avenir** » par la Ville de Toulouse et Toulouse Métropole : revitalisation de quartiers urbains en partie avec des commerces alimentaires.

Mise à disposition d'espace public pour la distribution des **AMAP**.

Consommation et sensibilisation à l'alimentation durable

Soutien et financement **d'associations** d'éducation à l'environnement (via le **Plan Climat**).

Recyclage et lutte contre le gaspillage alimentaire

Actions avec les RC.

Restauration collective

Grande cuisine centrale dans la ville de Toulouse : une partie des denrées viennent des agriculteurs du Pays de la Porte de Gascogne (contrat de réciprocité).

Enquête auprès des acteurs de la RC et plus particulièrement des communes.

Accompagnement des collectivités : organisation de groupe de travail avec Erable 31.

Rencontre acheteurs – producteurs.

Toulouse Métropole est chef d'orchestre des rencontres et groupes de travail.

Sources des images :

Logo Toulouse Métropole : site de Toulouse Métropole

Carte : comersis.com

Logo Dessine-moi Toulouse : site de la Ville de Toulouse

Annexes 3 à 11 - Fiches thématiques des actions particulières des stratégies alimentaires étudiées

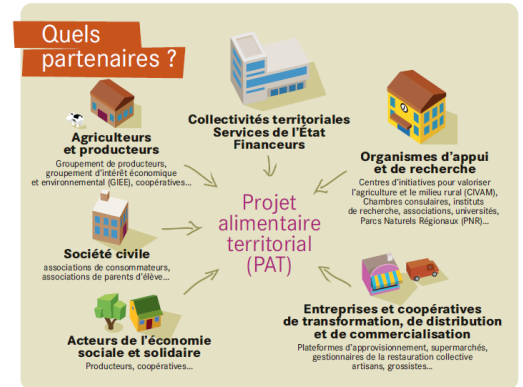
Fiche thématique n°1 - Mise en place de la stratégie alimentaire et concertation

Cas général :

L'alimentation est une thématique **transversale** qui inclut un grand nombre d'acteurs : agriculteurs, transformateurs, cuisiniers, distributeurs, consommateurs, associations d'alimentation durable, acteurs de l'eau, etc.

Les stratégies alimentaires sont donc souvent pensées par cette multitude d'acteurs, bien que la volonté initiale puisse venir d'une ou plusieurs collectivités, d'associations, d'agriculteurs ou des citoyens.

Dans le cas des PAT, la concertation **doit** être élargie. Ainsi, sur le site du Ministère de l'Agriculture, on peut trouver le schéma ci-contre décrivant les partenaires à associer à l'élaboration du PAT.



(Site Ministère de l'Agriculture)

Dans le cas des métropoles étudiées, l'initiative vient généralement de la métropole qui coordonne la concertation avec à la fois des partenaires privilégiés (Chambre d'agriculture, GAB, communes du territoire) et d'autres acteurs de l'alimentation (associations, MIN, distributeurs, recherche, etc.).

Les citoyens sont parfois interrogés lorsque le calendrier le permet.

Cas particuliers :



La politique agroécologique et alimentaire de Montpellier Méditerranée Métropole (3M) est issue d'une volonté politique et a surtout été conçue par les élus, la profession agricole et les acteurs de la recherche. Ces derniers ont occupé une place importante et joué un rôle crucial. En effet, 2 800 chercheurs sont présents sur le territoire métropolitain travaillant sur des thématiques d'agriculture et d'alimentation. Un partenariat avec la communauté scientifique a donc été établi, faisant intervenir de nombreuses structures : Agropolis International, Montpellier Sup Agro, l'INRA, le CIRAD, la Chaire Unesco Alimentations du Monde. Les réflexions se font sur l'organisation du territoire, l'étude d'autres pays autour de l'alimentation, les systèmes alimentaires de demain, etc.



La Métropole européenne de Lille (MEL) a élargi la concertation pour la réalisation du PAT en interrogeant les citoyens dans le but de définir les enjeux et d'identifier des actions possibles. Cette concertation s'est faite via un forum ouvert qui a permis aux citoyens de partager leurs idées et via un questionnaire permettant de prioriser les champs alimentaires au sein de la métropole. Les citoyens ont également été sensibilisés et consultés lors du marché de producteurs locaux « Made in MEL » organisé par la Métropole. L'intégration des citoyens dans l'organisation et la réalisation de la stratégie alimentaire est un des trois axes que le MEL souhaite développer dans son PAT.

Fiche thématique n°2 - Coopération inter-territoires

Cas général :

Les stratégies alimentaires et les PAT se font souvent sur un territoire défini : métropole, PNR, pays, département, etc. Il est cependant courant que ces territoires travaillent avec d'autres territoires adjacents sur certains sujets de l'alimentation.

Certaines actions se font au-delà de l'échelle métropolitaine, comme la réalisation de certains SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ainsi Rennes Métropole agit avec les communautés de communes du Pays de Rennes par la réalisation du SCoT.

D'autres acteurs ont une action transfrontalière. Les acteurs de l'eau, par exemple, agissent sur des zones de captage d'eau réparties sur de vastes territoires (qui dépassent les frontières administratives). Nous pouvons prendre comme exemple Eau du Bassin Rennais qui alimente en eau certaines communes de la métropole dont Rennes et qui s'étend sur la région Ille-et-Vilaine et Eau de Paris qui alimente la ville de Paris avec des zones de captage qui vont au-delà de l'Île-de-France. Ces acteurs de l'eau ont souvent des actions sur l'alimentation et l'agriculture.

Cas particuliers :



Toulouse Métropole a signé en juillet 2017 un **contrat de réciprocité** avec Pays Porte de Gascogne. Plusieurs thématiques ont été identifiées sur lesquelles les deux territoires travaillent en collaboration. L'alimentation en fait partie : les agriculteurs de

Pays Porte de Gascogne ont la possibilité d'avoir un emplacement dans le MIN de Toulouse et ils participent également à l'approvisionnement local des restaurations collectives du territoire métropolitain. Ces actions se font dans le cadre du PAT de Toulouse Métropole.



De même, Nantes Métropole a signé le 10 avril 2019 un contrat de réciprocité avec le Pays de Retz dont un volet sera consacré à l'alimentation. Ce sujet de l'alimentation est traité dans ces deux territoires à travers les PAT, dont certaines actions seront communes.



La Métropole de Lyon a simplement décidé de penser la stratégie alimentaire et le PAT en incluant les communes à 50 km autour des frontières métropolitaines. L'objectif était de ne pas couper la stratégie aux frontières, le territoire agricole allant au-delà. Cette coopération n'a pas pris de forme particulière mais a été réfléchi avec Cap Rural, un centre qui travaille sur le développement local.

Fiche thématique n°3 - Installation agricole

Cas général :

Les métropoles interrogées participent à la préservation des terres agricoles par le SCoT de leur territoire (parfois SCoT à l'échelle de la métropole). Elles participent également à l'installation de projets agricoles, souvent sur du foncier métropolitain ou communal avec l'accompagnement de la SAFER (pour la préemption des terres), de la chambre d'agriculture et du GAB (pour les aspects techniques). Ces installations peuvent se faire par des appels à projets, appel à manifestation d'intérêt ou par des financements pour développer une activité particulière (agroécologie, circuits courts, production spécifique, etc.).

Certaines métropoles mettent en place une politique d'acquisition foncière pour augmenter le nombre de projets agricoles et d'agriculture urbaine sur du foncier métropolitain.

Cas particuliers :



Toulouse Métropole a financé l'installation de 5 projets agricoles sur son territoire permettant de démontrer 5 typologies différentes d'agriculture durable : une ferme urbaine, une exploitation céréalière dans un PNR, une ferme pédagogique, une exploitation maraîchère productive et des exploitations agricoles en régie avec la ville de Toulouse. Certaines ne sont pas encore installées mais les terres sont en cours d'acquisition ou les projets en cours d'élaboration.



Grenoble Alpes Métropole a participé à l'installation d'une chèvrerie intercommunale dont le fromage est vendu en partie dans les cantines scolaires de la Métropole. D'autres fermes sur du foncier communal sont prévues et en cours d'installation comme la ferme urbaine bio du centre horticole de Saint-Martin-d'Hères (depuis novembre 2018.)



Le MEL a créé sur du foncier métropolitain la zone maraîchère et horticole de Wavrin accueillant aujourd'hui 9 exploitants sur 35 ha. Issu d'un appel à projet de 2013, la Métropole et de nombreux partenaires ont accompagné financièrement et techniquement les producteurs lors de leur installation. Ce projet s'inscrit dans la politique agricole et alimentaire de la MEL et est la vitrine du soutien métropolitain au développement d'une agriculture durable et des circuits courts. Le projet a coûté près de 3 millions d'euros et a permis aux agriculteurs d'être autonomes rapidement. Des projets similaires sont en cours d'élaboration pour les années 2021-2022.

Fiche thématique n°4 - Transformation agroalimentaire territoriale

Cas général :

La transformation agroalimentaire fait partie du système alimentaire mais n'est pas le sujet majoritairement traité dans les stratégies alimentaires. En effet, on trouvera plus d'actions sur la production, la distribution et la consommation et moins d'actions sur la transformation. Il s'agit cependant d'une étape emblématique qui demande des savoir-faire territoriaux et qui participe à l'économie locale.

Dans la plupart des cas, les métropoles agissent sur ce sujet en finançant des projets incluant des unités de transformation. Ces unités peuvent être dans un MIN (Montpellier Méditerranée Métropole), dans un magasin de producteur (Rennes Métropole) ou il peut s'agir d'une légumerie pour les restaurations collectives (Grenoble Alpes Métropole).

Les métropoles ont les compétences de gestion des MIN et des abattoirs (dans leur compétence de gestion des services d'intérêt collectif). Les MIN sont en effet très présents dans les stratégies alimentaires mais les abattoirs n'apparaissent pas dans les actions mises en place, excepté à Grenoble Alpes Métropole.

Cas particuliers :



Grenoble Alpes Métropole utilise sa compétence de gestion des abattoirs pour revitaliser cette transformation sur son territoire. La métropole est membre du Syndicat Mixte Alpes Abattage qui porte notamment l'abattoir de Grenoble. La Métropole investit pour redimensionner l'abattoir afin d'en faire un outil adapté à une filière alimentaire locale. Des investissements liés au bien-être animal et à la création d'une salle de découpe ont également été prévus. A cette thématique s'ajoute la participation à la création d'une légumerie en association avec le Pays Voironnais.



Montpellier Méditerranée Métropole investit dans la transformation agroalimentaire territoriale par le financement et le soutien de la création d'unités de transformation dans le MIN. Ainsi, le marché a vu la création d'Agriviva (légumerie qui approvisionne les restaurations collectives), Il était un fruit (séchage de fruits) et Label d'Oc (conserverie). Ces unités permettent la transformation des produits locaux vendus sur le MIN de Montpellier dont l'activité locale représente 40% de l'activité totale.

Source des logos : sites des métropoles

Fiche thématique n°5 - Développement des circuits courts de proximité

Cas général :

Les stratégies alimentaires et PAT agissent pour la territorialisation de l'agriculture et le développement des circuits courts de proximité. L'objectif est de réduire le nombre d'intermédiaires et les kilomètres entre le producteur et le consommateur. Cela se traduit souvent par un recensement et une cartographie des circuits courts (ventes directes, AMAP, magasins de producteurs, etc.) sur le territoire métropolitain ou au-delà lors de coopérations inter-territoires.

Il arrive également que les métropoles facilitent l'installation de circuits courts sur son territoire en procurant aux AMAP des espaces publics utilisables pour la distribution des paniers et en finançant le réseau.

D'autres métropoles financent des magasins de producteurs afin de créer un point de vente de produits locaux supplémentaires.

Enfin des marchés de producteurs sont organisés pour mettre en avant les productions du territoire métropolitain.

Cas particuliers :



La MEL organise depuis 2018 le marché « Made in MEL » qui regroupe des producteurs du territoire métropolitain. En plus des productions locales et des agriculteurs, ce marché est l'occasion de découvrir l'ouvrage qui recense les producteurs du territoire et d'en connaître plus sur le Projet Alimentaire

Territorial de la MEL. Il permet également de sensibiliser les citoyens à leur alimentation et à la saisonnalité des produits.



Rennes Métropole participe à la structuration des circuits courts notamment par le financement et l'accompagnement de magasins de producteurs du territoire métropolitain. C'est aussi une manière pour la métropole de « diversifier » l'offre

alimentaire proposer aux citoyens et de faciliter l'achat des denrées alimentaires locales (la vente directe n'étant pas toujours pratique car il faut souvent être motorisé et avoir du temps pour le déplacement).

Rennes Métropole est également partenaire d'Eau du Bassin Rennais (EBR) pour la création de la marque « Terres de Sources », marque correspondant aux produits d'agriculteurs sur les zones de captage d'EBR engagés dans l'amélioration de leurs pratiques agricoles pour la préservation de la ressource en eau.



En collaboration avec la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et l'agglomération du Pays de l'Or, Montpellier Méditerranée Métropole a créé la démarche BoCal qui recense « le

bon et le local » sur le territoire. Cette initiative met donc en lumière les acteurs du territoire qui participent à améliorer l'alimentation saine et locale des habitants. Sous forme d'un guide et d'une cartographie en ligne, les habitants de la Métropole et des deux territoires partenaires peuvent trouver les points de vente locaux. L'initiative va jusqu'au recensement d'événements sur le terroir et la publication de recettes.

Fiche thématique n°6 - Sensibilisation et éducation à une alimentation saine et durable

Cas général :

Les métropoles subventionnent des associations d'éducation à l'environnement dont certaines interviennent sur des questions d'alimentation durable. Des événements sont organisés dans cette optique de sensibilisation des citoyens et ont souvent comme publics visés les enfants. Aussi trouve-t-on beaucoup de campagnes de sensibilisation directement dans les écoles.

Des lieux de rencontre autour de ces sujets sont parfois mis en place et des journées de sensibilisation organisées de manière annuelle.

Les PAT sont des outils qui permettent également de communiquer sur le sujet de l'alimentation durable en mettant autour de la table de manière concertée tous les acteurs du système alimentaire. Cette sensibilisation se fait à la fois auprès des citoyens et des professionnels de l'alimentation.

Enfin, les actions de sensibilisation peuvent également se concentrer sur des populations dites en précarité alimentaire, c'est-à-dire dans une situation où elles ne peuvent pas accéder de manière permanente à une alimentation saine et nutritive. La notion de durabilité des produits entre de plus en plus dans la notion de précarité alimentaire.

Cas particuliers :



Nantes Métropole organise depuis 2011 les « défis familles » sur des sujets de développement durable. L'objectif est d'accompagner des familles volontaires sur une thématique pour transformer leurs habitudes et les rendre plus durables sans modifier leur confort de vie. D'abord sur les thèmes de l'énergie positive et du zéro déchet, la

nouvelle thématique de 2018 portait sur l'alimentation durable, organisée avec le GAB 44. Au programme : visites de fermes et de points de vente de produits bio, ateliers cuisine avec des produits de saison, ateliers jardinage, etc. Les familles peuvent tester de nouvelles habitudes plus saines et plus durables sans augmenter leur budget.



Le Métropole du Grand Lyon possède la compétence sociale, issue des compétences départementales du Rhône. Un appel à projet va être lancé sur le sujet de la précarité alimentaire dans le but de sensibiliser des populations en difficulté et leur permettre d'avoir accès à une alimentation saine, fraîche et durable. Il est question d'un budget autour de 200 000€ pour cet appel à projet.

Fiche thématique n°7 - Recyclage et lutte contre le gaspillage alimentaire

Cas général :

Une partie des métropoles étudiées financent et distribuent des composteurs (simples, individuels, collectifs, lombricomposteurs, etc.) aux citoyens qui souhaitent en avoir.

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire se font surtout à travers les restaurations collectives du territoire. Un travail de sensibilisation est fait auprès des professionnels de la restauration collective et des actions sont menées pour atteindre les objectifs donnés dans la loi EGalim : mieux organiser les commandes pour éviter le surplus alimentaire, sensibiliser les enfants, organiser le tri des déchets organiques en cuisine et après le repas.

Enfin les métropoles ont souvent la compétence gestion des déchets, ce qui leur permet d'avoir une action sur l'organisation territoriale autour de ce sujet : amélioration du tri sélectif, projets de méthaniseurs, soutien et visibilité d'initiatives liées au compostage urbain, développement de l'économie circulaire, etc.

Cas particulier :



En plus du financement des composteurs distribués par les communes de la Métropole, Bordeaux Métropole organise également avec l'association « Au ras du sol » des formations sur le zéro-déchet, le compostage et le lombricompostage. Des formations de maitres-composteur ont également lieu, formations professionnelles pour agir dans le domaine de la gestion des déchets et introduire la notion de compostage dans des établissements ou des projets.

Source du logo : site de la métropole

Fiche thématique n°8 - Restauration collective

Cas général :

Bien que le sujet ne soit pas explicité dans la description des PAT, la restauration collective est un sujet abordé dans tous les PAT et toutes les stratégies alimentaires des métropoles. La prise en compte de la restauration collective dans les stratégies territoriales est issue des objectifs fixés dans les différentes lois, depuis le Grenelle de l'Environnement de 2007 jusqu'à la loi EGalim de 2018. Les objectifs fixés sont aujourd'hui de 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité à partir du 1er janvier 2022.

Les métropoles étudiées agissent toutes sur le sujet de la restauration collective. Tout d'abord, les nouvelles stratégies alimentaires et PAT sont l'occasion de faire des diagnostics sur la restauration collective du territoire : nombre de cantines et de repas, nombres d'emplois, état de l'approvisionnement actuel, actions déjà engagées, etc. Des diagnostics agricoles peuvent également être liés à la restauration collective pour faire un état des lieux de l'offre locale, la demande en produits locaux étant croissante.

Ces diagnostics sont souvent suivis par une sensibilisation du personnel de cuisine, des parents, des enseignants, des enfants et des agriculteurs. Des rencontres acheteurs – producteurs sont également organisées pour initier le dialogue entre les acteurs de la restauration collective.

Enfin, les métropoles peuvent aller jusqu'à organiser des groupes de travail avec les collectivités, les acteurs de la restauration collective et les agriculteurs pour amorcer les changements. Cet accompagnement vise à étudier la rédaction des marchés publics pour permettre aux agriculteurs locaux de répondre tout en n'augmentant pas leur charge de travail : les métropoles facilitent les échanges mais n'ont pas la compétence restauration collective.

Cas particuliers :



La Métropole de Rennes est partenaire de l'action d'Eau du Bassin Rennais (EBR) sur l'approvisionnement des restaurations collectives en produits locaux. EBR approvisionne des communes de la métropole en eau potable et travaille donc avec les agriculteurs qui sont présents sur les zones de captage. Avec

l'indicateur IDEA, les agriculteurs s'engagent à améliorer leurs pratiques agricoles pour protéger la ressource en eau, service contre lequel EBR et les communes de la métropole achètent une partie de la production de ces agriculteurs pour l'injecter dans la restauration collective des communes. Dans cette initiative il n'y a pas de marché public de fourniture mais un marché de « prestation de service » qui est la protection de la ressource en eau.



La MEL a mis en place avec la région Hauts-de-France, le département du Nord et l'association des maires du Nord un label « Ici je mange local », pour augmenter l'approvisionnement local dans les cantines des écoles primaires, des collèges, des lycées, des maisons médicales et des cuisines centrales. Le label

sur 3 niveaux récompense les établissements en fonction du pourcentage d'approvisionnement local en euros et en filières concernées. De nombreuses communes de la région se sont engagées en signant la charte, l'objectif étant de promouvoir une alimentation saine et durable sur le territoire et de favoriser la production des agriculteurs du territoire.

Fiche thématique n°9 - Gouvernance alimentaire

Cas général :

Les stratégies alimentaires et les PAT sont souvent réfléchis à deux niveaux :

- Les COFIL et COTECH avec un nombre d'acteurs réduit pour réfléchir aux enjeux et aux actions ;
- Des groupes de travail avec tous les acteurs du système alimentaire, sur les différentes thématiques de l'alimentation (avec éventuellement une concertation citoyenne).

Lors de l'élaboration de la stratégie, le suivi et l'évaluation se font à l'échelle du COFIL/COTECH mais peut également faire intervenir les groupes de travail.

Une fois la stratégie ou le PAT finalisé, on observe deux cas de figure :

- Une gouvernance est instaurée pour suivre les actions et communiquer sur le PAT. Cette gouvernance se regroupe régulièrement pour faire l'état des lieux de l'avancement de la stratégie ou du PAT ;
- Une gouvernance formalisée n'est pas prévue et le suivi se fait par le COFIL/COTECH ou par une réunion annuelle des groupes de travail qui font l'état des lieux de l'avancement des actions et leur évaluation.

Cas particuliers :



Bordeaux Métropole a mis en place en 2017 le CCGAD : Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable, inspiré des *Food Policy Councils* nord-américains. Le CCGAD a pour fonction de fédérer les acteurs du système alimentaire (classés en 5 collèges), sensibiliser les populations, soutenir les actions locales et suivre les performances du territoire. Le comité de pilotage est constitué d'élus, de l'équipe projet alimentaire de Bordeaux Métropole, de la DRAAF, l'ARS, la DREAL et des portes paroles des collèges d'acteurs. C'est dans le cadre de ce conseil qu'un plan d'action a été réalisé (dans le but d'être labellisé PAT en 2019). Dans ce cas, la gouvernance a été mise en place avant même l'élaboration de la stratégie alimentaire.



La Métropole de Lyon n'a pas prévu de mettre en place une gouvernance formalisée pour la stratégie alimentaire et le PAT. Une réunion annuelle des groupes de travail qui ont participé à l'élaboration de la stratégie pourrait être suffisante. Cependant, une possibilité exprimée par le chargé de mission est la mise en place d'indicateurs simples pour le suivi des actions du PAT sur une plateforme internet : indication des actions non commencées, en cours, déjà mise en place, les obstacles éventuellement rencontrés, etc. Les acteurs en charge d'une action pourraient alimenter la plateforme de détails sur l'état d'avancement des actions.

Annexe 12 - Fiches acteurs : récapitulatifs des informations récoltées lors des entretiens avec les acteurs franciliens de l'agriculture et de l'alimentation



**eau
seine
normandie**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Nom de la structure

Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)

Echelle

Bassin Seine Normandie (ci-contre)



Fonctionnement de la structure

Etablissement public de l'Etat, sous la tutelle de deux ministères : Environnement et Finances. L'AESN reçoit des redevances auprès des usagers, redistribués sous forme de subventions ou d'avances aux collectivités locales et autres acteurs agissant pour la protection du milieu naturel aquatique. Elle finance les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions.



Concernant l'agriculture

Actions et aides pour **l'amélioration des pratiques agricoles** sur les zones à enjeux forts : transition vers le bio, mise en place de productions à bas niveau d'intrants, etc. ;

Travail indirect avec les agriculteurs.



Concernant l'alimentation

Participation financière et soutien au **projet Coop Bio IDF** et à la réalisation de la légumerie ;

Possibilité **d'orienter les actions** par rapport aux objectifs du territoire (dans le cas d'un PAT par exemple).

Lien avec la Métropole du Grand Paris

Travail avec la MGP sur des questions de GEMAPI.

Avis sur l'implication de la Métropole du Grand Paris sur la problématique de l'alimentation

-



Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle

Nom de la structure

Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle

Echelle

France

Fonctionnement de la structure

Association à rayonnement national dont la vocation est de fédérer les professionnels de l'agriculture urbaine et de faciliter les liens avec les acteurs de la ville, le monde agricole et le grand public.



Concernant l'agriculture

Développement de l'agriculture urbaine sous diverses formes ;

Mise en commun de **connaissances** concernant l'agriculture urbaine ;

Recensement des projets d'agriculture urbaine français.



Concernant l'alimentation

Pas d'action directe mais dans les objectifs de développement de l'agriculture urbaine : **participation à la sensibilisation** des citoyens à une **alimentation saine et durable** ;

Certains projets adhérents incluent de la cuisine et de la vente en circuit court de proximité de denrées alimentaires.

Lien avec la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris a signé la charte de l'AFAUP pour une agriculture urbaine durable le 27 juin 2019 (charte pour les collectivités).

Volonté de la Métropole de développer plus de projets d'agriculture urbaine : implication éventuelle de l'AFAUP dans le futur.

Avis sur l'implication de la Métropole du Grand Paris sur la problématique de l'alimentation

-

Nom de la structure

Chambre d'agriculture d'Île-de-France

Echelle

Région Île-de-France

Fonctionnement de la structure

Statut d'organisation « consulaire », établissement public mais piloté par des élus professionnels représentant le secteur agricole, rural et forestier. La Chambre d'agriculture est donc soumise à la tutelle des pouvoirs publics mais bénéficie d'une autonomie administrative.



Concernant l'agriculture (les points intéressants pour le développement d'une agriculture durable francilienne)

Accompagnement des agriculteurs dans la **transition en agriculture biologique** ;

Adaptation des pratiques selon les contextes (exemple : introduction de légumes plein champ) ;

Structuration des filières.



Concernant l'alimentation

Communication sur des **marques et labels** d'Île-de-France (AB, Gîtes de France, Bienvenue à la ferme, etc.) ;

Valorisation des produits des agriculteurs travaillant avec la Chambre d'agriculture.

Lien avec la Métropole du Grand Paris

Signature d'une charte avec la MGP sur des questions de GEMAPI et de zone d'expansion des crues ;

Convention sur des sujets d'agriculture et d'alimentation en cours de réflexion du côté métropolitain.

Avis sur l'implication de la Métropole du Grand Paris sur la problématique de l'alimentation

-

Nom de la structure

Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire (CERVIA) – « Terre de Saveurs » depuis le 19 juin 2019

Echelle

Région Ile-de-France

Fonctionnement de la structure

Issu de la fusion en 2007 entre le Centre régional d'innovation et de transfert technologique (CRITT) et le Comité de promotion des produits agricoles et agroalimentaires. Organisme **associé à la Région Ile-de-France** qui travaille avec les acteurs franciliens du « champ à l'assiette » pour la promotion des produits et savoir-faire du territoire. Cellule de Diffusion Technologique.



Concernant l'agriculture

Promotion des **savoirs-faires agricoles** de la région Ile-de-France ;
Communication autour de l'agriculture francilienne.



Concernant l'alimentation

Promotion des **produits franciliens** ;
Mise en relation des acteurs et des entreprises pour des **projets territoriaux cohérents** ;
Contribution au lancement de **marques franciliennes** (exemple : « Agneau des Bergers d'IDF », « Produits en IDF ») ;
Sensibilisation des acteurs sur l'achat local ;
Acteur participant à la réalisation de la stratégie alimentation régionale.

Lien avec la Métropole du Grand Paris

L'échelle d'action du CERVIA correspond au territoire francilien et inclut donc le territoire métropolitain.

Avis sur l'implication de la Métropole du Grand Paris sur la problématique de l'alimentation

-

Nom de la structure

Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France (DRIAAF)

Echelle

Région Ile-de-France

Fonctionnement de la structure

La DRIAAF est un service déconcentré du **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Forêt** dont elle est le représentant à l'échelle régionale. Placée sous l'autorité du préfet de Paris, elle coordonne la mise en œuvre locale et l'application des décisions gouvernementales.



Concernant l'agriculture et l'alimentation



Déclinaison régionale des politiques alimentaires (dont le **Plan National pour l'Alimentation, PNA** qui contient la mise en place et l'évaluation des **PAT**), élaboration du plan régional des contrôles et leur coordination, préparation des plans d'urgence ;

Orientation et soutien des filières agricoles et alimentaires, modernisation des exploitations et installation en agricole ;

Soutien aux démarches de développement des territoires visant à une agriculture respectueuse de l'environnement et des démarches d'adaptation aux nouveaux enjeux (agriculture bio) ;

Autorité académique pour l'enseignement agricole ;

Structure référente des entreprises du secteur agroalimentaire, production et diffusion de données ;

Accompagnement d'études et de projets **d'agriculture urbaine**.

Lien avec la Métropole du Grand Paris

La DRIAAF met en œuvre les politiques nationales agricoles, forestières et alimentaires en Ile-de-France donc sur le **territoire métropolitain** également.

Avis sur l'implication de la Métropole du Grand Paris sur la problématique de l'alimentation

- Réflexion à mener sur **l'échelle** à laquelle il faut travailler sur les questions alimentaire (échelle du bassin parisien ?) ;
- Actions à mener avec des **structures actives** sur ces sujets : exemple de l'Agence de l'eau Seine-Normandie qui finance le développement de projets d'agriculture biologique sur des zones de captage ;
- Si on travaille sur l'agriculture, **inclure tous les agriculteurs** dans la réflexion (GAB, chambre d'agriculture, autres agriculteurs).



Nom de la structure : Eau de Paris

Echelle

Zones de captage pour la ville de Paris sur 10 départements allant jusqu'à 150 km de Paris. 50% eaux de surface et 50% eaux souterraines (carte à la page suivante).

Fonctionnement de la structure

Entreprise publique, Eau de Paris délivre chaque jour de l'eau à ses 3 millions d'utilisateurs. Captage, traitement, distribution, relation client : les 900 collaborateurs d'Eau de Paris interviennent à chaque étape du cycle de l'eau. Eau de Paris est engagée pour la protection de l'eau, de la biodiversité et du climat.

Structure partenaire : la Ville de Paris, territoires où Eau de Paris intervient.



Concernant l'agriculture

Accompagnement des agriculteurs sur des zones de captage pour la conversion en agriculture biologique ;

Installation d'agriculteurs sur du foncier d'Eau de Paris : exigence sur la durabilité des pratiques agricoles (valorisation de pratiques agroécologiques par exemple).



Concernant l'alimentation

Travail sur les **débouchés** des produits lorsque nécessaire (circuits courts) ;

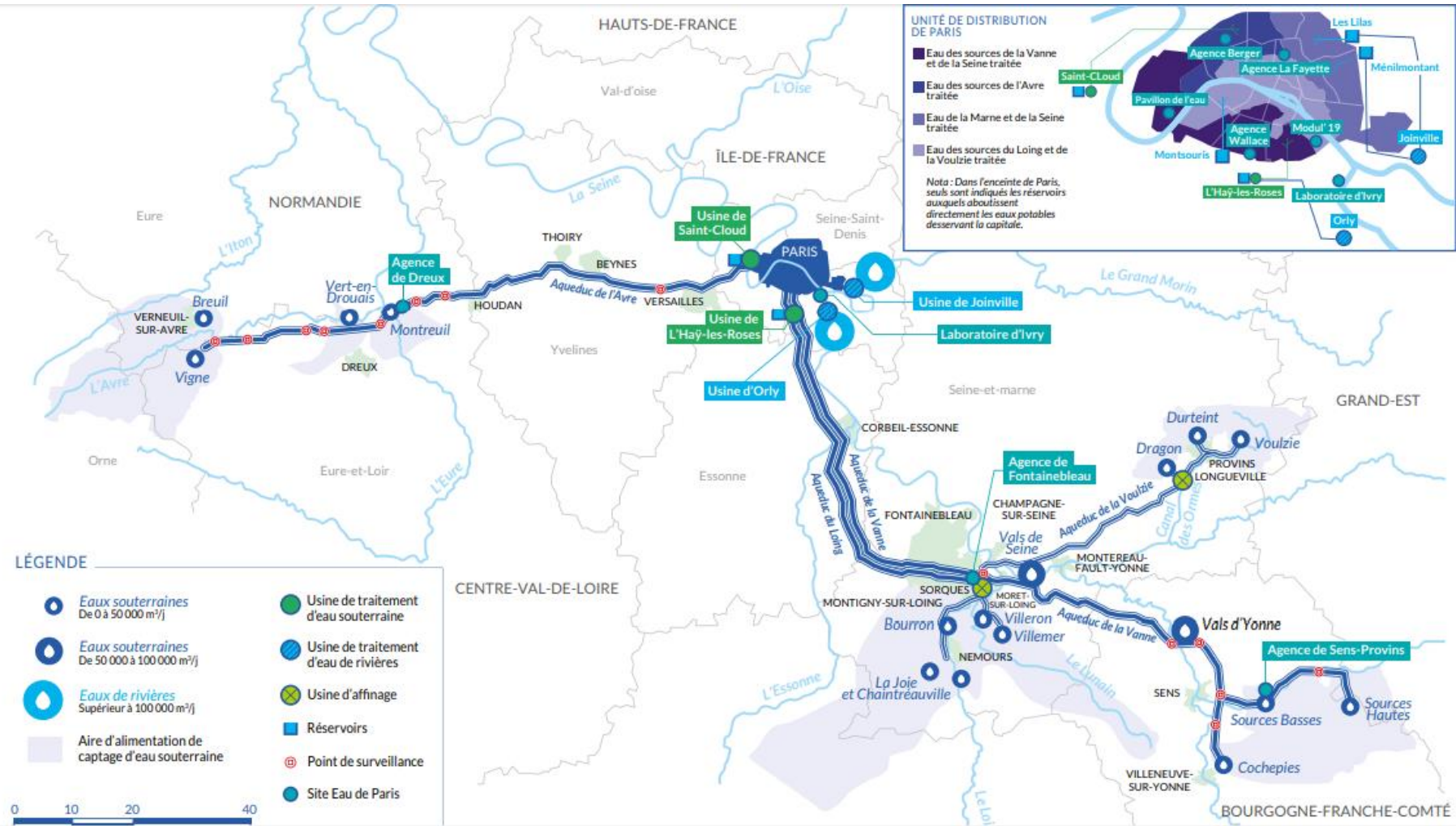
Participation à l'alimentation bio et locale des **restaurations scolaires** de la ville de Paris : exemple des agriculteurs des vallées de la Vanne, approvisionnement en lentilles bio des vallées de la Vanne dans les cantines du 11^e arrondissement. Eau de Paris accompagne les agriculteurs et la Caisse des Ecoles du 11^e dans ce projet en tant qu'intermédiaire.

Lien avec la Métropole du Grand Paris

Des zones de captage des eaux de surface sont en partie sur le territoire métropolitain. Présence d'infrastructures et d'aqueducs qui traversent la métropole.

Avis sur l'implication de la Métropole du Grand Paris sur la problématique de l'alimentation

-



Carte des zones de captage : périmètre d'action d'Eau de Paris (site Eau de Paris)



• **GAB ÎdF** •

Agriculteurs **BIO** d'Île-de-France

Nom de la structure

Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France (GAB IDF)

Echelle

Région Ile-de-France

Fonctionnement de la structure

Appartenant au réseau FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique), le GAB IDF anime le réseau à l'échelle régionale et relaie ses positions à la FNAB avec qui il fait le lien. Le conseil d'administration est composé d'agriculteurs franciliens et une quinzaine de salariés font tourner la structure. Il représente les producteurs auprès des pouvoirs publics, des instances professionnelles et coordonne le développement du bio.



Concernant l'agriculture

Développement de la production, de la transformation et de la distribution biologique ;

Accompagnement de la **structuration des filières** régionales ;

Sensibilisation autour de l'agriculture biologique.



Concernant l'alimentation

Accompagnement des **restaurations collectives** pour l'approvisionnement biologique et francilien (mise en place de formations) ;

Accompagnement du projet **Coop Bio IDF** ;

Communication autour des **produits locaux** (exemple : filière blé-farine-pain d'Île-de-France).

Lien avec la Métropole du Grand Paris

Travail avec des **agriculteurs bio** sur le territoire de la MGP ;

Accompagnement **d'établissements scolaires** sur le territoire de la MGP pour l'approvisionnement bio et local (sensibilisation, formations et conseils).

Avis sur l'implication de la Métropole du Grand Paris sur la problématique de l'alimentation

Le rôle de la MGP reste encore à déterminer et un travail avec le GAB serait possible : peut-être sur des sujets de précarité alimentaire que le GAB ne traitent pas encore.



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME



Nom de la structure

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU IDF)

Echelle

Région Ile-de-France

Fonctionnement de la structure

Fondation créée en 1960, transférée en 2019 à une association loi 1901 et qui deviendra L'Institut Paris Région à compter du 1^{er} janvier 2020. Présente une expertise pluridisciplinaire dans l'objectif de participer au développement des territoires. Réalisation d'études et de travaux pour aider la prise de décision. Possède des départements thématiques comme l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB).



Concernant l'agriculture

Intégration de **l'agriculture et de l'environnement** dans les plans, les politiques et les projets d'aménagement franciliens ;

Formation au développement de projets **d'agriculture urbaine (ARB)** ;

Participation à divers **projets et études** sur l'installation et le développement agricole.



Concernant l'alimentation

Publication « **Une métropole à ma table** » qui donne la parole à des acteurs du système alimentaire francilien ;

Réalisation d'études sur les **systèmes alimentaires** : les circuits courts, les flux alimentaires, etc.

Lien avec la Métropole du Grand Paris

Convention de partenariat avec le MGP (plus spécifiquement avec l'ARB), travaux sur divers sujets : atlas de la biodiversité, conférence sur les sciences participatives, Rencontres agricoles, Appel à projet Nature 2050, etc.

Avis sur l'implication de la Métropole du Grand Paris sur la problématique de l'alimentation

-

IUFN

international
urban
food
network

Nom de la structure

International Urban Food Network

Echelle

France

Fonctionnement de la structure

Association reconnue d'intérêt général, dont l'objectif est de faciliter la transition alimentaire des territoires.



Concernant l'alimentation

Deux projets :

- **La Main à la PAT** : plateforme numérique avec des ressources, des outils et des acteurs du Grand Est concernant les PAT et les transitions alimentaires ;
- **Le programme GOUTER** : renforcer les capacités des collectivités territoriales en matière de gouvernance alimentaire.

Accompagnement de **divers projets alimentaires** (stratégie alimentaire de Nantes Métropole, étude sur l'alimentation avec la communauté urbaine de Bordeaux en 2014, etc.)

Lien avec la Métropole du Grand Paris

Eventuel accompagnement par l'IUFN dans la réflexion sur la stratégie alimentaire et la mise en place d'une gouvernance.

Avis sur l'implication de la Métropole du Grand Paris sur la problématique de l'alimentation

La MGP doit déterminer des actions cohérentes qu'elle peut mettre en place avec ses compétences.

Nom de la structure

Région Ile-de-France

Echelle

Région Ile-de-France

Fonctionnement de la structure

Collectivité territoriale issue de la décentralisation, dotée du conseil régional et du conseil économique, social et environnemental régional. Nombreux champs d'intervention dont les lycées, les transports régionaux, le développement économique du territoire, etc.

**Concernant l'agriculture**

Soutien au **développement de l'agriculture biologique** sur le territoire ;
Versement des **aides européennes et régionales** au secteur de l'agriculture ;
Travail sur l'**installation agricole** avec la SAFER ;
Document : Plan Régional de l'Agriculture Durable, Pacte agricole.

**Concernant l'alimentation**

Elaboration d'un **Plan Régional de l'alimentation**, prévu dans le Pacte agricole : travail sur le développement de la marque « Produit en Ile-de-France » avec le CERVIA. Ce Plan Régional de l'Alimentation vise les consommateurs et le développement d'une offre alimentaire saine et locale.

Lien avec la Métropole du Grand Paris

Volonté similaire à la MGP de travailler sur des problématiques d'alimentation.

Avis sur l'implication de la Métropole du Grand Paris sur la problématique de l'alimentation

Pas de travaux en commun prévu.



Nom de la structure

Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis – SEMMARIS (le gestionnaire)

Echelle

Région Ile-de-France, France, échelle internationale

Fonctionnement de la structure

La SEMMARIS est une société anonyme d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Rungis. Elle exploite le site, commercialise l'immobilier et veille à son rayonnement.



Concernant l'alimentation

Lieu de rencontre acheteurs-producteurs ;

Présence de plus de 6 000 grossistes ;

Vente de produits vers l'Ile-de-France : 40% des fruits et légumes consommés en Ile-de-France viennent de Rungis (IAU, 2015) ;

Carreau des producteurs : productions franciliennes de saison. En 2018, 80 producteurs maraîchers franciliens sur le MIN de Rungis (sur 370 producteurs maraîchers au total).

Lien avec la Métropole du Grand Paris

Le pôle logistique de la direction Développement économique la MGP travaille avec Rungis dans le cadre du Pacte logistique.

Avis sur l'implication de la Métropole du Grand Paris sur la problématique de l'alimentation

La métropole doit être transparente sur ses actions et claire sur son positionnement face aux autres stratégies alimentaires franciliennes.

Nom de la structure

Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural d'Île-de-France

Echelle

Région Ile-de-France

Fonctionnement de la structure

Société Anonyme sans but lucratif placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du ministère des Finances. Permet la concertation entre professionnels agricoles, collectivités territoriales et services de l'État. La SAFER dispose d'outils d'intervention foncière et de gestion de patrimoine immobilier (mise en œuvre des politiques nationales et locales d'aménagement rural et périurbain).



Concernant l'agriculture

Observatoire du **marché foncier rural** et **études foncières** ;

Veille foncière ;

Achat et gestion de biens agricoles ;

Attribution de biens acquis à des candidats ;

Favoriser l'**installation de jeunes** agriculteurs et la **transmission** ;

Accompagner le **développement local** ;

Préserver les **ressources naturelles** ;

Lutter contre les **risques naturels et d'inondation** ;

Etude de l'accompagnement à l'installation en **agriculture urbaine de proximité**.

Lien avec la Métropole du Grand Paris

Présence de terres agricoles au sein de la Métropole du Grand Paris sous veille foncière de la SAFER. Une convention avec la MGP serait possible dans le but d'améliorer la préservation de ces terres et la mise en place de projets d'agriculture durable de proximité.

Avis sur l'implication de la Métropole du Grand Paris sur la problématique de l'alimentation

Il faut préserver les terres agricoles de la Métropole.



Nom de la structure

Terre de liens Ile-de-France

Echelle

Région Ile-de-France

Fonctionnement de la structure

Appartenant au réseau **Terre de liens national** né en 2003, de la convergence de plusieurs mouvements liant l'éducation populaire, l'agriculture biologique, la finance éthique, l'économie solidaire et le développement rural. Composé du **réseau associatif**, d'une **entreprise d'investissement solidaire** (La Foncière) et la **Fondation d'utilité publique** habilitée à recevoir les legs et les donations de fermes. Terre de liens IDF existe depuis 2011 officiellement.



Concernant l'agriculture

Accompagner et favoriser **l'installation agricole** en IDF, accompagnement dans la recherche de terres ;

Mobiliser les citoyens et les sensibiliser aux enjeux liés au foncier agricole ;

Soutenir la **transmission** ;

Sensibiliser les décideurs ;

Rapprocher les milieux ruraux et urbains (liens producteurs – consommateurs).

Lien avec la Métropole du Grand Paris

Terre de liens IDF est présent sur le territoire métropolitain. La MGP aimerait travailler avec Terre de liens pour travailler à la préservation et la gestion des terres agricoles métropolitaines et éventuellement élargir les liens avec les territoires ruraux franciliens voisins (hors métropole).

Avis sur l'implication de la Métropole du Grand Paris sur la problématique de l'alimentation

-



Nom de la structure

Réseau Terres en Villes

Echelle

France

Fonctionnement de la structure

Réseau français des acteurs des politiques agricoles et forestières d'agglomérations, sous la forme d'une association. Regroupe plusieurs aires urbaines représentées par l'intercommunalité et la chambre d'agriculture. Mise en commun des expériences et échange de savoir-faire dans le but de promouvoir le rôle de l'agriculture périurbaine.



Concernant l'agriculture et l'alimentation



Coconstruire des **politiques agricoles périurbaines** ;

Accompagnement à la **protection et à la gestion concertée** des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains ;

Chantiers sur **l'économie agricole** et la **gouvernance alimentaire** des agglomérations ;

Travail à l'échelle européenne sur la **coopération décentralisée**.

Lien avec la Métropole du Grand Paris

Travail antérieur avec la Région Ile-de-France, possibilité de coopération avec la MGP sur la stratégie alimentaire.

Avis sur l'implication de la Métropole du Grand Paris sur la problématique de l'alimentation

Nécessité de stabilité de la Métropole du Grand Paris pour l'élaboration d'une stratégie alimentaire. La Métropole doit identifier les sujets sur lesquelles elle **peut** travailler.

Annexe 13 - Fiche action du Plan Climat-Air-Energie
de la Métropole du Grand Paris qui prévoit la
réalisation d'une stratégie alimentaire appelée « Plan
Alimentation Durable »

CAD3 - Élaborer et animer un Plan Alimentation Durable Métropolitain

Aller vers un régime alimentaire moins carboné

PRESENTATION DE L'ACTION

L'alimentation constitue un enjeu de santé publique, une préoccupation forte d'une grande partie des citoyens et un poste majeur de l'empreinte carbone métropolitaine (20% du Bilan Carbone).

Bien que hors des exigences réglementaires, la Métropole du Grand Paris souhaite s'engager pour un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient en partenariat avec les territoires qui la composent.

Dans cette perspective, la Métropole organisera « Les rencontres agricoles du Grand Paris », avec de nombreux partenaires, afin de valoriser l'agriculture urbaine métropolitaine par un ensemble d'actions :

- Organisation de rencontres et d'ateliers avec les acteurs de l'agriculture urbaine (élus, habitants, scientifiques et praticiens de l'agriculture en ville), entre octobre 2018 et juin 2019,
- Réalisation d'un événement estival itinérant, autour d'une transhumance, mêlant agriculture et manifestations culturelles, en septembre 2018 et juillet 2019,
- Elaboration d'un livre blanc de l'agriculture métropolitaine dans le Grand Paris, d'ici fin 2019.

L'ensemble des thématiques abordées (statut du paysan urbain, modèle économique de l'agriculture urbaine, foncier agricole, circuits-courts, valorisation des déchets, eau, biodiversité, etc.) permettront de nourrir le futur « Plan Alimentation Durable Métropolitain ».

Ce plan sera élaboré d'ici à 2020 en partenariat avec les collectivités, l'État, les agriculteurs et producteurs, les entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les organismes d'appui et de recherche, la société civile et les citoyens.

Il correspondra au projet alimentaire territorial de la Métropole, au sens de l'outil prévu par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (article 39). Ce projet vise à donner un cadre stratégique et opérationnel répondant aux enjeux sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux de l'alimentation et des politiques sectorielles qui y contribuent.

Plusieurs axes de réflexion sont à envisager :

- L'exemplarité de la restauration publique des collectivités métropolitaines : renforcement de

l'information communiquée aux usagers, offre d'un plat végétarien équilibré à chaque repas, soutien aux circuits courts et à la production locale et promotion de l'agriculture biologique. Notamment, dans la suite des Rencontres agricoles, et afin de renforcer davantage le lien entre consommateurs et producteurs, la Métropole animera le partage d'initiatives, de bonnes pratiques et la mutualisation de démarches et d'études afin d'accompagner les communes à la mise en place de l'alimentation biologique ou justifiant d'une production sans intrants chimiques d'ici à 2025. La Métropole proposera notamment un **cadre méthodologique pour l'intégration d'une offre alimentaire durable dans les marchés publics**, favorisant l'achat de produits bio, labellisés, locaux, issus du commerce équitable, etc., et permettant aux producteurs locaux et aux PME d'y répondre.

- La mobilisation de la **restauration privée** via le Hub Tertiaire et une charte d'engagements. Des actions porteront également sur les **lieux de distributions des produits alimentaires**, notamment les marchés et le MIN de Rungis. Dans une perspective d'inclusion sociale, des actions pour **une alimentation durable accessible à tous** seront intégrées.
- La lutte contre le gaspillage alimentaire, la diminution du recours à la matière plastique dans l'alimentation, et la valorisation des bio-déchets.
- La coopération avec les agriculteurs du bassin parisien pour développer les liens de complémentarité entre agriculture traditionnelle et agriculture urbaine.
- La préservation et le développement des terres agricoles, afin de reconstituer une ceinture maraîchère et développer l'autonomie du territoire.
- L'interaction du Plan avec les démarches engagées par les collectivités (stratégie alimentaire de Plaine Commune, PAT de GPSEA, Plan Alimentation Durable de la ville de Paris, etc.)
- Les futurs projets structurants pour le territoire en matière d'alimentation, d'agriculture et de promotion de la Gastronomie.

L'animation de ce Plan s'accompagnera de mesures de sensibilisation. Les goûts et régimes alimentaires se formant dès le plus jeune âge, le cadre scolaire sera un des lieux privilégiés de cette animation, en lien avec les communes.

CIBLES

- Particuliers
- Entreprises
- Collectivités

PORTEUR DE PROJET



PARTENAIRES

- Communes et EPT
- Organisations professionnelles agricoles
- Association des Industries Agroalimentaires Praticiens de l'agriculture en ville (associations, habitants, entreprises, etc.)
- Syndicats de la restauration collective
- MIN de Rungis
- Agences et experts (IAU, ARB IDF, APUR, etc.)
- Acteurs de la recherche (AgroParisTech, Ecole nationale supérieure de paysage, Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, etc.)
- Chambre d'agriculture régionale, DRIAAF Ile-de-France, CCI Ile-de-France, SAFER Ile-de-France, Départements, Région, AMRF ...

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- **Moyens humains :**
 - Services métropolitains en co-pilotage avec le réseau de référents (→ voir action AT3) : suivi de l'étude, puis du plan d'actions
 - Mobilisation de partenaires pour la réalisation des « Rencontres agricoles du Grand Paris »
 -
- **Moyens techniques :**
 - Appel à un bureau d'études spécialisé pour réaliser le Plan Alimentation Durable
 - Appui de la chaire d'AgroParisTech « Agricultures urbaines, services écosystémiques et alimentation des villes »
 - Compilation des études existantes sur le sujet par l'Observatoire Métropolitain (→ voir action AT5)
 - Capitalisation sur les Plans existants notamment celui de Paris via la coopération interterritoriale (→ voir action AT6)
- **Moyens financiers :**
 - 80 000 € pour l'organisation des « Rencontres agricoles du Grand Paris »
 - 200 000€ pour le marché de prestation intellectuelle
 - Frais de fonctionnement uniquement

CALENDRIER

Mise en œuvre du Plan										Réduire de 50% la part carnée des repas d'ici à 2050				
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2030	2050						
Appel d'offre pour sélectionner le Bureau d'études														
Organisation des rencontres agricoles du Grand Paris														
Réalisation du Plan Alimentation Durable en lui-même														

Abstract

Due to climate and food crises, cities take up the issue of food. The Milan Urban Food Policy Pact of 2015, signed by more than 150 local authorities including 8 French ones, commits the cities to improving the organisation of their food system. Food Policy Councils in North America or *Projets Alimentaires Territoriaux* in France, the structuring of these urban food systems takes different forms and includes all the topics of the food sector : agricultural production, food processing, food distribution, consumption, awareness, recycling, etc. The *Métropole du Grand Paris* (MGP) wishes to collect information about French and foreign food strategies in order to elaborate its own. A first study brings to the fore common characteristics of food strategies of 8 French metropolises and specific initiatives on the topic of food. The study sums up information on *Projet Alimentaire Territorial*, a designation often used for these food strategies. A second study on the territory of the MGP, and on a broader level, on the regional territory (*Ile-de-France*) identifies food stakeholders and local food initiatives that already exist or are in progress. These two studies provide knowledge to the MGP and open up opportunities to collaborate with new institutions or organisations and to identify actions to take. Sustainable agriculture, urban agriculture, awareness on healthy food, collective catering, food assistance : the subjects on which the MGP can work are multiple and would have to be prioritized with the cities and territories within the MGP territory, to start a collaborative and operational strategy. In order to improve food supply on this urban territory, cooperations with neighbouring farm land need to be developed. This strategy is to be anchored in the environmental metropolitan orientations described in the *Plan Climat-Air-Energie* and in the territorial development, to make the MGP more resilient.

Key words : **Food strategy, Metropolises, Sustainable agriculture, Sustainable food, Territorial organisation**

Résumé

Suite aux crises climatiques et alimentaires des dernières décennies, les villes s'emparent du sujet de l'alimentation. Le Pacte de Milan de 2015, signé par plus de 150 collectivités, dont 8 françaises, engage les villes à améliorer l'organisation de leur système alimentaire. *Food Policy Councils* en Amérique du Nord ou Projets Alimentaire Territoriaux (PAT) en France, l'organisation de l'alimentation urbaine peut prendre différentes formes et prend en compte les nombreuses thématiques de l'alimentation : production agricole, transformation agroalimentaire, distribution alimentaire, consommation, sensibilisation, recyclage, etc. La Métropole du Grand Paris souhaite recueillir des connaissances sur les stratégies alimentaires françaises et étrangères afin d'élaborer sa propre stratégie. Une première étude permet de mettre en avant les caractéristiques communes des stratégies alimentaires de 8 métropoles françaises ainsi que des initiatives particulières sur le sujet de l'alimentation. Cette étude permet de faire un retour sur l'appellation Projet Alimentaire Territorial souvent utilisée pour ces stratégies alimentaire. Une étude du territoire métropolitain et, plus généralement, du territoire francilien permet par la suite d'identifier les acteurs et les initiatives alimentaires existantes ainsi que les projets en cours. Ces deux études apportent des connaissances à la MGP et lui ouvrent des possibilités sur des partenariats futurs et des actions à réaliser. Agriculture durable, agriculture urbaine, sensibilisation, restauration collective, aide alimentaire : les sujets sur lesquels la MGP peut agir sont divers et devront être priorités par la suite avec les territoires et les communes qui la composent afin d'amorcer une stratégie concertée et opérationnelle. Dans le but d'améliorer l'approvisionnement durable de son territoire, des coopérations avec les terres agricoles franciliennes voisines sont également à développer à l'avenir. Cette stratégie doit s'inscrire dans les orientations environnementales déjà établit par la MGP dans son Plan Climat-Air-Energie et dans le développement du territoire métropolitain, afin de le rendre plus résilient.

Mots-clés : Agriculture durable, Alimentation durable, Métropoles, Organisation territoriale, Stratégie alimentaire